

Bulletin du Conseil communal

N° 9



Lausanne

Séance du 9 décembre 2014 – Première partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 9 décembre 2014

9^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 9 décembre 2014, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Jacques Pernet, président

Sommaire**Ordre du jour** 1037**Première partie**..... 1046**Communication**

Ouverture de la séance 1046

Prestation de serment de MM. Sébastien Kessler (Soc.) et Gianni John Schneider (Soc.) remplaçant MM. Yves Adam (Soc.) et Florian Ruf (Soc.), démissionnaires 1046**Communications**

Affaires courantes du Conseil communal 1047

Démission de M. Bertrand Picard de la Commission permanente de politique régionale 1047

Pins Lausanne 2020 et formulaires de rédaction..... 1047

Communication – Dépôt

Pétition du Comité de pétition PDC Lausanne (Axel Marion et Manuel Donzé) – « Stop à la pénurie de places de crèches à Lausanne ! » 1048

Communications

Lettre du Bureau du Conseil communal demandant l'urgence pour le Préavis N° 2013/45 .. 1048

Lettre du Bureau du Conseil communal demandant l'urgence pour le Préavis N° 2014/45 .. 1049

Lettre de la Commission permanente de gestion demandant l'urgence pour le point R28 : Rapport N° 2014/54..... 1049

Lettre de la Municipalité demandant l'urgence pour divers préavis 1050

Réponse de la Municipalité à la résolution du Conseil communal du 1^{er} avril 2014 suite à l'interpellation urgente de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts intitulée : « Pour plus de sécurité aux abords du collège Saint-Roch » 1051

Réponses de la Municipalité aux résolutions de M. Giampiero Trezzini du 31 mai 2011..... 1053

Lettre de la Municipalité concernant le Préavis N° 2014/44 : plan partiel d'affectation concernant la parcelle N° 5351 sise entre l'avenue de Rhodanie et le chemin de Bellerive – addenda au PPA N° 648 du 14 décembre 1990..... 1054

Lettre de la Municipalité concernant l'optimisation du fonctionnement du Service des assurances sociales (SAS) 1055

Communications – Dépôts

Question écrite de M. Pierre-Antoine Hildbrand concernant les logements subventionnés à Lausanne et rendement 1056

Postulat de M. Giampiero Trezzini et consort : « Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois » 1056

Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Trafic automobile et agglomération lausannoise : quo vadis ? » 1057

Interpellation de M. Jean-Luc Laurent : « Carré ou pas ? » 1057

Interpellation de M. Vincent Rossi : « Quelle mobilité pour Lausanne durant les travaux ? »	1057
Interpellation de M. Johan Pain : « Amélioration de la circulation des transports publics entre Ouchy et la Maladière	1057
Interpellation de M. Denis Corboz et consorts : « Parcelles CFF à Lausanne : une valorisation maximale ? »	1057
Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Mesures d'éloignement : quelle application, quel bilan ? »	1057
Interpellation urgente de M ^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Fermeture de l'Office postal 21 Grangette »	1058
Communication	
Anniversaire de M. Grégoire Junod, conseiller municipal.....	1058
Questions orales	1058
Communication	
Ordre du jour	1061
Commune de Lausanne – Budget de fonctionnement de l'exercice 2015. Plan des investissements pour les années 2015 à 2018. Rémunération des membres de la Municipalité	
Préavis N° 2014/63 du 16 octobre 2014.....	1061
Rapport.....	1079
Discussion	1086

Ordre du jour

A. OPERATIONS PRELIMINAIRES

1. Prestation de serment de MM. Sébastien Kessler (Soc.) et Gianni John Schneider (Soc.) remplaçant MM. Yves Adam (Soc.) et Florian Ruf (Soc.), démissionnaires.
2. Communications.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

- R9. Rapport-préavis N° 2013/11 : De la micro-informatique sans macrocrédit ? Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin. (AGC). ALAIN HUBLER.
- R13. Postulat de M. Charles-Denis Perrin : « Rentes uniques ou annuelles, qui gagne, qui perd ? » (LSP, TRX). ROLAND OSTERMANN.
- R15. Motion de M. Claude Bonnard pour l'introduction de dispositions de planification des antennes de téléphonie mobile dans le plan directeur communal. (TRX). ALAIN HUBLER.
- R16. Préavis N° 2013/45 : Règlement du Conseil communal de Lausanne – adaptation aux nouvelles dispositions de la loi sur les communes et de la loi sur l'exercice des droits politiques. (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- R20. Préavis N° 2014/30 : Crédit complémentaire au préavis N° 2007/30. Entretien des immeubles d'exploitation d'eauservice. Demande de crédit complémentaire. (TRX). BLAISE MICHEL PITTON.
- R22. Postulat de M^{me} Séverine Évéquoz et consorts : « Toujours plus de deux-roues motorisés à Lausanne, limitons le bruit et la pollution au centre-ville, encourageons le scooter électrique ! » (AGC, SiL, TRX). ROMAIN FELLI.
- R25. Rapport-préavis N° 2014/19 : Réponse à la motion de M. Jacques Pernet et consorts « Ports d'Ouchy et de Vidy : nos locataires n'ont-ils par droit à des estacades sécurisées ? ». (SIPP, TRX). HADRIEN BUCLIN.
- R28. Rapport N° 2014/54 : Initiatives et pétitions en cours de traitement. Situation au 30 juin 2014. (AGC, SIPP, LSP, TRX, EJCS, FIPAV, SiL). COMMISSION DE GESTION (CLAUDE NICOLE GRIN, PRESIDENTE).
- R29. Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Pression fiscale à Lausanne : reste-t-il encore un peu d'air aux contribuables lausannois ? » (FIPAV). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- R30. Postulat de M. Denis Corboz : « Pour améliorer concrètement la vie des personnes handicapées à Lausanne ». (TRX, AGC, SIPP, LSP, FIPAV). ALAIN HUBLER.
- R31. Pétition de l'Association des usagers du parking de la Riponne, par Guy Gaudard, et consorts (416 sign.) : « Pour un accès sans contraintes au parking de la Riponne, selon publication en page 39 dans la Feuille des Avis Officiels N° 42 du 27 mai 2014 ». (FIPAV, LSP). COMMISSION DES PETITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).
- R32. Préavis N° 2014/44 : Plan partiel d'affectation concernant la parcelle N° 5351 sise entre l'avenue de Rhodanie et le chemin de Bellerive. Addenda au plan partiel d'affectation N° 648 du 14 décembre 1990. (TRX). YVES FERRARI.

- R33. Rapport-préavis N° 2014/45 : Déterminations de la Municipalité sur le projet de règlement de M^{me} Évelyne Knecht « Article 89 du RCCL. Demande de rétablir la contre-épreuve ». (AGC). MURIEL CHENAUX MESNIER.
- R34. Rapport-préavis N° 2014/46 : Réponse au postulat de M. David Payot « La sécurité est l'affaire du public ». (AGC, SIPP, LSP, TRX, EJCS, FIPAV, SiL). SANDRINE SCHLIENGER.
- R35. Préavis N° 2014/51 : Rénovation et transformation des pavillons des loueurs de bateaux et de pédalos sur la place du Vieux-Port à Ouchy. Demande de crédit d'ouvrage. (SIPP, TRX, LSP). BLAISE MICHEL PITTON.
- R36. Préavis N° 2014/52 : Octroi d'un cautionnement à la Fondation Métropole. (AGC). NICOLE GRABER.
- R37. Préavis N° 2014/55 : Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels. Réfection de surfaces privées communales. Réfection de surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires. Crédits-cadres annuels 2015. (TRX, SiL, LSP, EJCS). COMMISSION DES FINANCES (ANDRE MACH).
- R38. Préavis N° 2014/62 : Crédits supplémentaires pour 2014 (2^e série). (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES (SYLVIANNE BERGMANN, VICE-PRESIDENTE).
- R39. Préavis N° 2014/63 : Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2015. Plan des investissements pour les années 2015 à 2018. Rémunération des membres de la Municipalité. (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES (GEORGES-ANDRE CLERC, PRESIDENT).
- R40. Préavis N° 2014/64 : Autorisations d'achats pour l'exercice 2015. (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES (PIERRE-YVES OPPIKOFER, VICE-PRESIDENT); COMMISSION CONSULTATIVE D'INFORMATIQUE (JEAN-FRANÇOIS CACHIN, PRESIDENT).
- R41. Préavis N° 2014/66 : Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines. Crédit-cadre annuel 2015. (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES (PIERRE-YVES OPPIKOFER).

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI22. Postulat de M. Yves Ferrari et consorts : « LAT : penser globalement, agir localement ». (6^e/11.11.14). DISCUSSION PREALABLE.
- INI23. Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour la désignation d'une ou d'un délégué aux données informatiques ». (6^e/11.11.14). DISCUSSION PREALABLE.
- INI24. Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour un accès libre aux données informatiques publiques ». (6^e/11.11.14). DISCUSSION PREALABLE.
- INI25. Motion de M^{me} Natacha Litzistorf : « Pour que Lausanne brigue la distinction Fair Trade Town ». (6^e/11.11.14). DISCUSSION PREALABLE.
- INI26. Postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts demandant une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges. (6^e/11.11.14). DISCUSSION PREALABLE.

INTERPELLATIONS

- INT8. Interpellation de M. Pierre-Yves Oppikofer : « Manifestation du 31 mars 2014 contre la spéculation sur les matières premières : la police dérape ». (15^e/20.5.14) [LSP/4.9.14]. DISCUSSION.
- INT10. Interpellation de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Le Plan Lumière tient-il compte des informations sur la toxicité des ampoules LED ? » (2^e/9.9.14) [SiL/2.10.14]. DISCUSSION.
- INT15. Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Société immobilière lausannoise pour le logement (SILL) : quels frais de gestion et quelle application de la législation sur les marchés publics ? » (12^e/18.3.14) [LSP/30.10.14]. DISCUSSION.
- INT16. Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Quelles mesures pour favoriser un rapprochement, et plus si entente, entre Montpreveyres et Lausanne ? » (1^{re}/26.8.14) [AGC/6.11.14]. DISCUSSION.
- INT17. Interpellation de M. Matthieu Carrel : « Garde-meubles communal : où en est-on ? » (3^e/23.9.14) [EJCS, FIPAV/6.11.14]. DISCUSSION.
- INT18. Interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts : « Aide sociale : quel bilan tirer des résultats de l'enquête sur les villes suisses et quelles comparaisons avec les autres villes vaudoises ? » (3^e/23.9.14) [EJCS/13.11.14]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 20.1 (18 h et 20 h 30), 27.1 (18 h et 20 h 30) et 3.2 (18 h et 20 h 30), 17.2 (18 h et 20 h 30), 3.3 (18 h et 20 h 30), 17.3 (18 h et 20 h 30), 31.3 (18 h et 20 h 30), 21.4 (18 h et 20 h 30), 5.5 (18 h et 20 h 30), 19.5 (18 h et 20 h 30), 2.6 (18 h et 20 h 30), 16.6 (18 h et 20 h 30) et 17.6 (19 h 30), 30.6 (18 h et 20 h 30), 25.8 (de 18 h à 20 h), 8.9 (18 h et 20 h 30), 22.9 (18 h et 20 h 30), 6.10 (18 h et 20 h 30), 27.10 (18 h et 20 h 30), 10.11 (18 h et 20 h 30), 24.11 (18 h et 20 h 30), 8.12 (18 h et 20 h 30) et 9.12 (19 h 30).

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL :

Le président : *Jacques Pernet*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 26.2.13 Projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron : « Projet de révision totale du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985 ». (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 4.2.14 Postulat de M. David Payot : « Adaptation des loyers aux taux hypothécaires : et si Lausanne montrait l'exemple ? » (LSP). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- 6.5.14 Postulat de M. Gilles Meystre : « Énotourisme : parce qu'on le Vaud bien. Et Lausanne aussi ! » (FIPAV, AGC). JACQUES-ETIENNE RASTORFER.
- 20.5.14 Pétition de M^{me} Florence Borel et consorts (34 sign.) : « Pour plus de sécurité pour les élèves du collège de Saint-Roch ». (EJCS, TRX, LSP). COMMISSION DES PETITIONS (ANNE-LISE ICHTERS).
- 3.6.14 Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois ». (FIPAV). VALÉRY BEAUD.

- 17.6.14 Rapport-préavis N° 2014/29 : Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « La Carte et le territoire urbain, pour plus d'efficacité et de transparence face aux délits ». (LSP). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- 26.8.14 Motion de M. Hadrien Buclin : « Un 'reçu' pour limiter les contrôles policiers au faciès ». (LSP). CLAUDE NICOLE GRIN.
- 9.9.14 Préavis N° 2014/34 : Société coopérative le Logement Idéal. Prolongation et modification des droits distincts et permanents de superficie N^{os} 7499 et 7500 au chemin de Malley 1 à 5, 7 à 13 et 2 à 10. (LSP). CHARLES-DENIS PERRIN.
- 9.9.14 Rapport-préavis N° 2014/35 : Réponse de la Municipalité au postulat Évelyne Knecht « Pour du logement social partagé ». (EJCS, LSP). MYRELE KNECHT.
- 9.9.14 Rapport-préavis N° 2014/36 : Plan d'action pour une restauration collective municipale avec une haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale. Réponse à la motion de M^{me} Elena Torriani : « Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des coûts écologiques et sociaux », au postulat de M^{me} Isabelle Mayor : « Pour une journée hebdomadaire sans viande ni poisson dans les réfectoires scolaires communaux lausannois : à la (re)découverte du goût en ménageant l'environnement ! » et au postulat de M^{me} Rebecca Ruiz : « Pour une agriculture de proximité vivante et viable : la Ville de Lausanne soutient la production locale de lait ». (EJCS, FIPAV, AGC, LSP, SIPP). ALAIN HUBLER.
- 9.9.14 Rapport-préavis N° 2014/38 : Politique communale en matière d'achat de véhicules. Réponse à la motion de M. Alain Hubler « Du gaz ? De l'air ! » et au postulat de M. Guy Gaudard « Bornes de charge pour véhicules électriques à 4 roues ». (FIPAV, SiL). VALENTIN CHRISTE.
- 9.9.14 Rapport-préavis N° 2014/39 : Réponse au postulat de M. Yves-André Cavin et consorts relatif à l'aménagement des chemins de desserte du quartier forain de Bois-Genoud–Le Taulard et l'étude d'un bassin de rétention pour les eaux claires. (TRX, SiL). OLIVIER FALLER.
- 9.9.14 Rapport-préavis N° 2014/40 : Réponse au postulat de M. Jean-Daniel Henchoz « Revêtements routiers silencieux : l'environnement et la qualité de vie à Lausanne y gagnent ». (TRX). JEAN-PASCAL GENDRE.
- 9.9.14 Rapport-préavis N° 2014/42 : Réponse au postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon : « Pour une meilleure accessibilité, sécurité et signalétique du quartier de Sévelin ». Réponse au postulat de M^{me} Magali Zuercher : « Quel avenir pour les quartiers de Sébeillon et Sévelin ? ». Réponse au postulat de M. Maurice Calame et consorts : « Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des S.I. ». Demande d'étude d'un plan partiel d'affectation. (TRX, LSP, FIPAV). JACQUES-ETIENNE RASTORFER.
- 9.9.14 Rapport-préavis N° 2014/43 : Réponse au postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Qualité de vie en ville – pour une vraie place des Bergières ». Réponse à la pétition au Conseil communal de M. Luigi Maistrello et consorts : « Pour le maintien de l'unité architecturale d'ensemble du quartier des Bergières à Lausanne ». (TRX). DIANE WILD.
- 23.9.14 Projet de règlement de M. Philippe Mivelaz et consorts : « Projet de modification du Règlement du Conseil communal – Compétence du Conseil communal en matière de baux à loyer pour les besoins de l'administration communale ». (AGC, LSP). ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY.
- 23.9.14 Postulat de M. Philippe Mivelaz : « Quartiers lausannois : préserver ou laisser démolir ? Préserver le patrimoine bâti pour la diversité sociale et l'identité des quartiers ». (TRX). MAURICE CALAME.

- 23.9.14 Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Projets pilotes concernant la consommation de cannabis envisagés par les grandes villes suisses : Lausanne ne doit pas rester à la traîne ! » (EJCS, LSP). BENOIT GAILLARD.
- 23.9.14 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Cohabitation entre piétons et cyclistes : du respect et de l'audace ». (TRX, LSP). JOHANN DUPUIS.
- 23.9.14 Postulat de M. Daniel Bürgin : « Pour un filtre Internet à la source ». (SiL, AGC). GILLES MEYSTRE.
- 23.9.14 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour que la Municipalité consulte le pool d'experts mis en place par l'agglomération pour chacun des projets de tour à venir sur le territoire de la commune de Lausanne ». (TRX). GIANFRANCO GAZZOLA.
- 7.10.14 Préavis N° 2014/48 : Projet de construction de 2 bâtiments « Minergie-Eco® », comprenant 13 logements, une chambre d'amis commune, un local multiusage, une salle polyvalente et 9 places de parc extérieures, sis chemin de Bochardon 11 et 13. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle N° 4108 en faveur de la Coopérative de l'habitat associatif – CODHA. Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la CODHA et acquisition de parts sociales par la Ville. (LSP). GIAMPIERO TREZZINI.
- 7.10.14 Préavis N° 2014/49 : Parcelle 5954, propriété de la Première Église du Christ Scientiste. Avenue Sainte-Luce 9 à Lausanne. Modification de la servitude de restriction de bâtir ID 007-2008/007728 grevant la parcelle 5954 en faveur de la Commune de Lausanne. Radiation de la servitude de vues droites et obliques. Empiètement ID 007-2008/007729 grevant la parcelle 5954 en faveur de la parcelle 5956, propriété de la Commune de Lausanne. (LSP). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 28.10.14 Rapport-préavis N° 2014/50 : Métamorphose. Critères et modalités d'attribution des parcelles de l'écoquartier des Plaines-du-Loup, mesures visant à soutenir le logement d'utilité publique et les coopératives d'habitants. Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts : « Établissement d'un règlement pour l'attribution des droits de superficie dans le cadre du projet Métamorphose ». (LSP, TRX). PHILIPP STAUBER.
- 28.10.14 Rapport-préavis N° 2014/53 : Interventions municipales en faveur de l'économie locale. Réponse au postulat Fabrice Ghelfi « Lutter contre le chômage et promouvoir l'économie lausannoise par un nouveau partenariat public-privé » ; au postulat Élisabeth Müller « Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne » ; au postulat Hildbrand et Gaudard « Économie lausannoise : forces et faiblesses, développements et rendement fiscal » ; au postulat Julien Sansonnens « Vers un soutien de la Ville à l'économie sociale et solidaire (ESS) » ; et à la pétition du Conseil des jeunes « Ready to start up – Mise à disposition de la part de la Ville d'une dizaine de bureaux pour des jeunes lausannois souhaitant démarrer leur propre entreprise ». (AGC). ALAIN HUBLER.
- 28.10.14 Motion de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Habitat au cœur de la ville, Lausanne doit faire mieux ! » (TRX, LSP). YVAN SALZMANN.
- 28.10.14 Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour l'étude du 'budget participatif' à Lausanne ». (FIPAV). THERESE DE MEURON.
- 28.10.14 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour un prolongement de la ligne de tram t1 vers Bellevaux ». (TRX). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.
- 28.10.14 Postulat de M. Jean-Luc Laurent : « Rue de Genève 85... et après ». (LSP). PIERRE OBERSON.

- 28.10.14 Postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer : « Planification des logements d'utilité publique ». (LSP). ROLAND PHILIPPOZ.
- 28.10.14 Postulat de M. Vincent Rossi : « Déchets compostables : sortir du borbier ». (TRX). CHARLES-DENIS PERRIN.
- 11.11.14 Préavis N° 2014/56 : Maintenance et développement du Système d'information des ressources humaines (SIRH). (AGC). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.
- 11.11.14 Préavis N° 2014/57 : Outil communal de gestion de la relation avec les clients et les citoyens. (AGC, SiL). JANINE RESPLENDINO.
- 11.11.14 Préavis N° 2014/58 : Aliénation des parcelles 102, 107 ainsi que de la parcelle 399 nouvellement créée, suite à la division de la parcelle 107 en deux bien-fonds distincts, sises au lieu-dit « Vers chez les Rod » sur la commune de Ropraz. (LSP). ANDRE GEBHARDT.
- 11.11.14 Postulat de M^{me} Anna Zürcher : « Les poubelles rotent, les Lausannois toussent ! Pour un vrai plan d'action en faveur de rues plus propres ». (TRX). JEAN-DANIEL HENCHOZ.
- 11.11.14 Postulat de M. Yves Adam : « Culture-passions » (AGC) ;
Postulat de M. Philippe Clivaz : « Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel » (AGC) ;
Postulat de M. Denis Corboz : « Musée de l'Art Brut » (AGC) ;
Postulat de M. Denis Corboz : « Accès et médiation culturelle » (AGC) ;
Postulat de M^{me} Sarah Neumann et consorts : « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques » (AGC) ;
Postulat de M^{me} Sarah Neumann : « Une étude sur les publics de la culture » (AGC). (*Nomination reportée*).
- 11.11.14 Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Des mini-caméras pour les policiers lausannois ! » (LSP). DENIS CORBOZ.
- 11.11.14 Préavis N° 2014/59 : Piscine de Mon-Repos. Réfection de la toiture. (SIPP). SANDRINE SCHLIENGER.
- 11.11.14 Préavis N° 2014/60 : Vente du réseau électrique basse tension situé sur le territoire de l'ancienne commune de Mex. (SiL). PHILIPPE MIVELAZ.
- 11.11.14 Préavis N° 2014/61 : Plan partiel d'affectation « Beau-Rivage » concernant les terrains compris entre le quai de Belgique, la place du Général-Guisan, l'avenue des Oscherins, le chemin de Beau-Rivage, la limite sud des parcelles N^{os} 5449, 5450, 5451, 7477, 5453 et la limite ouest des parcelles N^{os} 5612 et 1352. Abrogation partielle du plan d'extension N° 629 du 12 septembre 1986. Abrogation du plan d'extension N° 629 annexe 2 du 12 septembre 1986. (TRX). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.
- 9.12.14 Rapport-préavis N° 2014/65 : Eléments de stratégie et de planification énergétique. Réponse aux postulats de M. Florian Ruf « Énergies : quelle stratégie pour Lausanne à l'horizon 2030 ? », de M. Valéry Beaud « Écoquartier des Plaines-du-Loup : pour la création d'un pôle d'excellence dans le domaine des énergies renouvelables, de la construction durable et de l'environnement », de M. Yves Ferrari « Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W », de MM. Gilles Meystre et Marc-Olivier Buffat « Besoin en électricité : ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages ! », de M. Charles-Denis Perrin et consorts « Encourager la production d'électricité solaire photovoltaïque redevient une priorité absolue » et de M. Charles-Denis Perrin et

- consorts « Encourager la pose de panneaux solaires photovoltaïques sans rachat à prix coûtant ». (SiL). YVES FERRARI.
- 9.12.14 Préavis N° 2014/67 : Métamorphose. Dissolution du groupe consultatif et de suivi du projet Métamorphose (GCAS) et création d'un groupe de concertation. (SiL, TRX). DAVID PAYOT.
- 9.12.14 Préavis N° 2014/68 : Projet Lavey+ : retard de la phase de réalisation. Crédit d'études complémentaire. (SiL). JEAN-PASCAL GENDRE.
- 9.12.14 Préavis N° 2014/69 : Politique du logement. Règlement communal sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'appui financier de la Commune de Lausanne et du Canton. Règlement communal sur l'aide individuelle au logement. (LSP, SIPP). BLAISE MICHEL PITTON.
- 9.12.14 Préavis N° 2014/70 : Règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal, perçue lors de l'adoption de mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur de biens-fonds. Règlement spécifique concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire suite à la révision du plan d'affectation cantonal N° 309 « Vennes » sur la commune de Lausanne. (TRX, FIPAV). JEAN-LUC CHOLLET.
- 9.12.14 Préavis N° 2014/71 : Plan partiel d'affectation « Cour Camarès ». Modification partielle des plans d'extension N° 576 du 11 juin 1976 et N° 597 du 28 novembre 1980. Acte de vente-emption et servitude pour le couloir à faune. Convention avec les promoteurs pour l'équipement des terrains. Étude de l'impact sur l'environnement. (TRX). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.
- 9.12.14 Rapport-préavis N° 2014/72 : Intentions municipales en matière de politique régionale. Réponse aux motions de M. Fabrice Ghelfi « Pour la présentation avant la fin de la législature d'un rapport-préavis exposant la vision municipale des enjeux de la politique régionale » et de M. Axel Marion « Pour une politique d'agglomération mieux gouvernée et mieux coordonnée ». (AGC, TRX). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.
- 9.12.14 Postulat de M. Xavier de Haller et consorts : « Pour une administration communale au service de tous les habitants ». (AGC). JEAN-MARIE CHAUTEMS.
- 9.12.14 Postulat de M. Romain Felli et consorts : « Pour une stratégie participative d'adaptation aux changements climatiques » (AGC, TRX, FIPAV, SiL, SIPP). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.
- 9.12.14 Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf et consorts : « Pour une politique des quartiers – de TOUS les quartiers ! » (SIPP, LSP, EJCS, FIPAV, AGC). ELIANE AUBERT.
- 9.12.14 Postulat de M^{me} Maria Velasco : « Pour une place Centrale conviviale et accueillante ». (TRX). NICOLE GRABER.
- 9.12.14 Préavis N° 2014/73 : Métamorphose. Centre sportif de Malley. Demande d'autorisation de cautionnement d'emprunts à hauteur de 150 millions de francs en faveur du Centre intercommunal de glace de Malley. (SIPP, FIPAV, TRX). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.
- 9.12.14 Préavis N° 2014/74 : Musée historique de Lausanne. Rénovation et transformation de l'exposition permanente et entretien du bâtiment. Demande de crédit d'ouvrage. (AGC, LSP, TRX). ALAIN HUBLER.
- 9.12.14 Rapport-préavis N° 2014/75 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin « Pour une information officielle à tous les habitants de la commune de Lausanne concernant leurs droits de locataires ». (LSP). DENIS CORBOZ

- 9.12.14 Rapport-préavis N° 2014/76 : Réponse au postulat de M. Jean-François Cachin et consorts « Centre du village de Vers-chez-les-Blanc. Modification de la zone de restructuration ». Réponse à la pétition de M. Dominique Gabella « Pétition au Conseil communal de Lausanne des propriétaires et habitants de la zone foraine des Râpes (Vers-chez-les-Blanc / Montblesson / Chalet-à-Gobet ». (TRX). ANDRE GEBHARDT.
- 9.12.14 Rapport-préavis N° 2014/77 : Réponse au postulat de M. Julien Sansonnens « Antennes de téléphonie mobile : le principe de précaution doit s'appliquer ». (TRX). CHARLES-DENIS PERRIN.
- 9.12.14 Préavis N° 2014/78 : Rénovation et modernisation des toilettes publiques en ville de Lausanne. 1^{re} phase. (TRX). PHILIPPE MIVELAZ.
- 9.12.14 Rapport-préavis N° 2014/79 : Politique municipale en matière de prévention et de vie nocturne. Réponses aux : postulat de M. Philippe Mivelaz et consorts intitulé : « Un volet préventif ouvert sur les nuits lausannoises » ; postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina et consorts intitulé : « Un suivi 'post-biture' avec les TSHM » ; postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina et consorts intitulé : « Foule + alcool + attente = mauvais cocktail pour les nuits lausannoises » ; postulat de M. Vincent Rossi et consorts intitulé : « Des spotters pour les nuits lausannoises » ; motion de M. Mathieu Blanc et consorts intitulée : « Pour l'organisation d'États généraux de la nuit » ; pétition de M^{mes} Tamara Primmaz et Cristina Kupfer-Roque : « Pour un meilleur encadrement des 'nuits lausannoises' » ; pétition des Jeunes Libéraux-Radicaux Vaud : « Extension des heures d'ouverture, dissipation des nuisances ! » (LSP, EJCS). HENRI KLUNGE.

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPOSE DE LA MUNICIPALITE)

- 24.9.13 Interpellation de M. Gilles Meystre et consorts : « Stabilisation et croissance de Beaulieu : Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? » (2^e/24.9.13) [AGC]. DISCUSSION.
- 24.9.13 Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Marchandisation agressive et anti-écologique de l'espace public par la direction des tl, acte II ». (2^e/24.9.13) [AGC]. DISCUSSION.
- 8.10.13 Interpellation de M. Yves Adam et consorts : « Quelles perspectives pour les écoles de musiques lausannoises suite à l'entrée en vigueur de la LEM ? » (3^e/8.10.13) [AGC]. DISCUSSION.
- 3.12.13 Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp : « Théâtre de Vidy : 50 ans et plus ». (6^e/3.12.13) [AGC]. DISCUSSION.
- 6.5.14 Interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Baisse d'impôt massive pour les entreprises : qu'y perd Lausanne ? » (14^e/6.5.14) [FIPAV]. DISCUSSION.
- 6.5.14 Interpellation de M. Nicolas Gillard et consorts : « Quelles mesures après le refus de la tour de Beaulieu ? » (14^e/6.5.14) [AGC, TRX, FIPAV, LSP]. DISCUSSION.
- 20.5.14 Interpellation de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Véhicules trop bruyants : l'impunité ? » (15^e/20.5.14) [LSP]. DISCUSSION.
- 9.9.14 Interpellation de M^{me} Élisabeth Müller : « En Cojonnex. Pour qui seront les nouveaux logements ? » (2^e/9.9.14) [LSP]. DISCUSSION.
- 23.9.14 Interpellation de M. Roland Philippoz : « Sécurisons les zones 30 ». (3^e/23.9.14) [TRX]. DISCUSSION.
- 23.9.14 Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Des conditions de détention inacceptables à l'Hôtel de police : que fait la Municipalité ? » (3^e/23.9.14) [LSP]. DISCUSSION.

- 7.10.14 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour en savoir plus sur l'aéroport de la Blécherette ». (4^e/7.10.14) [TRX]. DISCUSSION.
- 28.10.14 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Libéralisation totale du marché de l'électricité : les services publics grands perdants ? » (5^e/28.10.14) [SiL]. DISCUSSION.
- 28.10.14 Interpellation de M. Henri Klunge et consorts : « Autorisation de prolonger l'ouverture des clubs au-delà de l'heure de police : des décisions arbitraires ? » (5^e/28.10.14) [SIPP]. DISCUSSION.
- 28.10.14 Interpellation de M. Bertrand Picard sur le fonds lié à la création d'abris de protection civile. (5^e/28.10.14) [SIPP]. DISCUSSION.
- 11.11.14 Interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Le gaz sous pression ? » (6^e/11.11.14) [SiL]. DISCUSSION.
- 11.11.14 Interpellation de M. Johan Pain : « Sécuriser les passages piétons constitue une priorité ». (6^e/11.11.14) [TRX, LSP]. DISCUSSION.
- 11.11.14 Interpellation de M. Bertrand Picard et consorts sur les conséquences des nouvelles lois cantonales sur la politique culturelle lausannoise. (6^e/11.11.14) [AGC]. DISCUSSION.

Première partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Caroline Alvarez Henry, Laurianne Bovet, Jean-François Cachin, Jean-Marie Chautems, Muriel Chenaux Mesnier, Georges-André Clerc, Denis Corboz, Xavier de Haller, Gilles Meystre, Pierre Oberson, Gianni John Schneider, Claude-Alain Voiblet.

Membres absents non excusés : M. Fabrice Moscheni.

Membres présents 87

Membres absents excusés 12

Membres absents non excusés 1

Effectif actuel 100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Ouverture de la séance

Le président : – Je commencerai cette séance par une petite phrase : « Si deux hommes ont toujours la même opinion, l'un est de trop ». Signé Winston Churchill. Un petit peu d'humour avant d'entamer cette séance « mammoth », puisque nous avons beaucoup de points à l'ordre du jour.

Prestation de serment de MM. Sébastien Kessler (Soc.) et Gianni John Schneider (Soc.) remplaçant MM. Yves Adam (Soc.) et Florian Ruf (Soc.), démissionnaires

Le président : – M. Kessler et M. Schneider, en tant que nouveaux membres du Conseil communal, vous êtes appelés à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre : je le promets.

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

» Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

M. Sébastien Kessler (Soc.) : – Je le jure.

M. Gianni John Schneider (Soc.) : – Je le promets.

Le président : – Je vous remercie. Je prends acte de votre serment et vous félicite de votre accession au Conseil communal. Je vous remets le procès-verbal de votre élection et vous laisse prendre place au gré de votre convenance. Vous êtes les bienvenus.

Communication

Affaires courantes du Conseil communal

Le président : – Tout d’abord, j’aimerais vous dire merci, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers, pour le gros travail que vous avez fourni le mois passé, lors des trois mardis consécutifs. Je sais que cela a été particulièrement compliqué et lourd pour les présidents de groupe. Mais ce travail était nécessaire vis-à-vis des conseillères et des conseillers qui avaient une motion ou un postulat en attente depuis plusieurs mois, ou vis-à-vis de l’Administration communale, qui attendait que nous débattions et que nous avalisions des rapport-préavis ou des préavis depuis également plusieurs mois.

J’aimerais également remercier M. le syndic, ainsi que le Service de la culture qui, mercredi passé, a accueilli les conseillères et conseillers communaux au Théâtre de Vidy pour nous présenter le Service de la culture. Nous étions 41 ou 42 conseillères et conseillers. Nous avons pu assister à une pièce assez exceptionnelle de Christophe Marthaler qui s’appelle *Das Weisse vom Ei*. Pour ceux qui étaient présents, si je dis *ich*, *ich*, ils savent de quoi je veux parler.

J’excuse, pour les deux parties de séance, M. le conseiller municipal Oscar Tosato, qui sera remplacé, pour les sujets qui le concernent, par M^{me} Florence Germond.

Communication

Démission de M. Bertrand Picard de la Commission permanente de politique régionale

Monsieur le Président du Conseil, Madame la Présidente de la CPPR

Il est parfois des instants désagréables où force est de constater que l’on a eu les yeux plus gros que le ventre (notamment à cette période de l’année).

Sur la suggestion de Monsieur Chollet, j’avais accepté l’an passé, en remplacement de mon collègue Calame, la proposition de mon groupe de le représenter à la CPPR, dont les travaux m’intéressaient beaucoup.

Je pensais pouvoir assumer cette charge sans trop de conflits calendaires mais je me suis trompé : mon agenda m’a fortement recommandé de revoir ma position et je suis contraint de me plier à sa suggestion.

Je vous prie donc, Monsieur le Président du Conseil communal, Madame la Présidente de la CPPR, de prendre acte de ma démission de ladite commission pour le 19 janvier 2015 et vous en remercie d’avance.

Mon groupe vous proposera Monsieur Alix-Olivier BRIOD pour me remplacer. Permettez-moi d’en profiter pour lui souhaiter beaucoup de plaisir au sein de la CPPR.

Cordiales pensées,

Bertrand PICARD

Conseiller communal, PLR Lausanne, membre de la CPPR

Communication

Pins Lausanne 2020 et formulaires de rédaction

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – J’informe tout d’abord les membres du Conseil qu’il y a des pins de Lausanne 2020 pour l’organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse à leur disposition sur la tablette à droite des scrutateurs.

Nous avons aussi préparé des formulaires dédiés à la rédaction des amendements et des résolutions en cours de séance. Ils sont disponibles à la tribune.

Communication – Dépôt

Pétition du Comité de pétition PDC Lausanne (Axel Marion et Manuel Donzé) – « Stop à la pénurie de places de crèches à Lausanne ! »

Trouver pour son enfant une solution de garde à Lausanne relève aujourd'hui du parcours du combattant ! Les places en crèches et garderies sont largement insuffisantes, et il devient de plus en plus difficile pour de nombreux parents de s'en sortir.

Cette situation est-elle acceptable ?

Non! C'est pourquoi nous demandons la création de 1'500 nouvelles places en crèches dans les 5 ans à venir !

Actuellement quelques 2'800 places d'accueil existent à Lausanne, mais les besoins avérés concernent environ 1'000 enfants ! Compte tenu de la croissance démographique lausannoise et de l'augmentation du nombre de parents travaillant tous deux, ce sont donc quelques 1'500 places qui devront être créées ces prochaines années.

Nous avons des solutions à proposer : par exemple des partenariats avec les entreprises privées pour la création de lieux d'accueil, la simplification des démarches administratives ou encore la mise à disposition de locaux inoccupés par la commune. Ces pistes doivent être discutées par tous les acteurs concernés : les démarches actuelles de la Municipalité ne suffisent pas !

Les Lausannoises et Lausannois doivent maintenant faire entendre leur voix ! Nous vous encourageons à signer la pétition ci-joint et à nous la renvoyer dès que possible, afin de donner une impulsion claire aux autorités !

Nous demandons la création de 1'500 nouvelles places en crèches dans les 5 ans à venir.

Retrouvez plus d'information sur www.pdclausanne.ch

Communication

Lettre du Bureau du Conseil communal demandant l'urgence pour le Préavis N° 2013/45

Lausanne, le 4 novembre 2014

Concerne : R16 préavis 2013/45 - demande d'urgence pour le 09.12.2014 ou 10.12.2014

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Le Bureau souhaite que le Conseil communal traite en urgence lors de l'une de ses séances du 09.12.2014 ou 10.12.2014 :

R16 Préavis 2013/45 : Règlement du Conseil communal de Lausanne – adaptation aux nouvelles dispositions de la loi sur les communes et de la loi sur l'exercice des droits politiques.

Motif : la Loi sur les Communes et la Loi sur l'exercice des droits politiques sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2013. La mise en conformité du Règlement du Conseil communal doit être faite au plus vite.

Le Bureau vous remercie par avance de donner suite à sa requête et vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, ses plus cordiales salutations.

Conseil communal de Lausanne

Le président : *Jacques Pernet*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication

Lettre du Bureau du Conseil communal demandant l'urgence pour le Préavis N° 2014/45

Lausanne, le 14 novembre 2014

Concerne : préavis 2014/45 - demande d'urgence pour le 09.12.2014 ou 10.12.2014

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Le Bureau souhaite que le Conseil communal traite en urgence lors de l'une de ses séances du 09.12.2014 ou 10.12.2014 :

Préavis 2014/45 : Déterminations de la Municipalité sur le projet de règlement de Knecht Evelyne - Demande de rétablir la contre-épreuve - article 89 du RCCL.

Motif : l'urgence a été demandée pour le 9 ou 10 décembre pour traiter le préavis 2013/45 « Règlement du Conseil communal de Lausanne - adaptation aux nouvelles dispositions de la loi sur les communes et de la loi sur l'exercice des droits politiques ». Il est opportun de traiter le projet de règlement sur l'art. 89 du RCCL en même temps.

Le Bureau vous remercie par avance de donner suite à sa requête et vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, ses plus cordiales salutations.

Conseil communal de Lausanne

Le président : *Jacques Pernet*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication

Lettre de la Commission permanente de gestion demandant l'urgence pour le point R28 : Rapport N° 2014/54

Lausanne le 6 novembre 2014

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,

La Commission de gestion souhaite que le Conseil communal traite le point **R28 Rapport N° 2014/54** : initiatives et pétitions en cours de traitement. Situation au 30 juin 2014 lors d'une des séances du 9 ou 10 décembre 2014.

Elle vous remercie par avance de donner suite à sa requête et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, ses plus cordiales salutations.

Commission permanente de gestion

La présidente : *Claude Grin*

Communication

Lettre de la Municipalité demandant l'urgence pour divers préavis

Lausanne le 14 novembre 2014

Concerne : séances du Conseil communal des 9 et 10 décembre 2014

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse les demandes d'urgence suivantes pour les séances du Conseil communal des 9 et 10 décembre 2014.

Pour rappel, les préavis devant obligatoirement chaque année être traités en décembre :

1. **Préavis N° 2014/63** : « Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2015. Plan des investissements pour les années 2015 à 2018. Rémunération des membres de la Municipalité.
2. **Préavis N° 2014/64** : Autorisations d'achats pour l'exercice 2015.
3. **Préavis N° 2014/62** : Crédits supplémentaires pour 2014 (2^e série).
4. **Préavis N° 2014/55** : Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels. Réfection de surfaces privées communales. Réfection de surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires. Crédits-cadres annuels 2015.
5. **Préavis N° 2014/66** : Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines. Crédit-cadre annuel 2015.

Demandes d'urgence de la COGES ou du Bureau :

6. **Rapport N° 2014/54** : Initiatives et pétitions en cours de traitement. Situation au 30 juin 2014.
7. **Préavis N° 2013/45** : Règlement du Conseil communal de Lausanne – adaptation aux nouvelles dispositions de la loi sur les communes et de la loi sur l'exercice des droits politiques.
8. **Rapport-préavis N° 2014/45** : Déterminations de la Municipalité sur le projet de règlement de Mme Evelyne Knecht « Article 89 du RCCL. Demande de rétablir la contre-épreuve ».

Demandes d'urgences de la Municipalité :

9. **Préavis N° 2014/51** : Rénovation et transformation des pavillons des loueurs de bateaux et de pédalos sur la place du Vieux-Port à Ouchy. Demande de crédit d'ouvrage.

Motif : les travaux doivent pouvoir être effectués pendant l'hiver afin de ne pas compromettre le début de la saison, qui débute vers Pâques.

10. **Préavis N° 2014/52** : Octroi d'un cautionnement à la Fondation Métropole.

Motif : des retards pourraient compromettre la disponibilité de la salle en octobre 2015, qui est impérative à cette date.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Communication

Réponse de la Municipalité à la résolution du Conseil communal du 1^{er} avril 2014 suite à l'interpellation urgente de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts intitulée : « Pour plus de sécurité aux abords du collège Saint-Roch »

Lausanne, le 10 novembre 2014

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 1^{er} avril 2014, le Conseil communal, délibérant sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation susmentionnée, adoptait la résolution de l'interpellatrice disant : « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne les mesures nécessaires pour améliorer la sécurité des piétons, les enfants en particulier, aux abords du collège Saint-Roch* ».

En réponse à cette résolution, nous vous communiquons les informations suivantes.

Le collège St-Roch est situé au centre-ville, dans une zone à forte densité et où le flux de piétons s'avère déjà important. Aux heures d'entrée et sortie des classes, un grand nombre d'élèves se retrouve effectivement sur l'espace public aux abords immédiats du collège. Le contexte urbain du quartier, en particulier la rue St-Roch, ne présente actuellement pas les meilleures conditions pour accueillir un grand nombre de personnes aux heures « critiques » de la journée. Cet état de fait a par ailleurs été péjoré au cours de l'année 2014 par la fermeture de l'accès sud à l'école. Ces dispositions transitoires ont été mises en place, à la demande du Conseil d'établissement, et essentiellement pour des mesures de sécurité et de salubrité de la cour du collège, confronté à un fort trafic de substances illicites.

Avant de répondre plus en détail à la problématique particulière du collège Saint-Roch, la Municipalité souhaite faire part au Conseil communal de quelques informations générales concernant l'approche de la sécurité aux abords des écoles menée par les services de l'administration.

Les questions de sécurité aux abords des établissements scolaires peuvent être traitées et évaluées sous différents angles, comme par exemple la problématique des « parents-taxis », le comportement des élèves, ou les questions de sécurité routière sur les chemins d'accès aux écoles. Afin d'offrir les meilleures conditions de sécurité possibles aux enfants ainsi qu'à leur entourage, les réflexions sont menées conjointement et au cas par cas, entre les services concernés de l'administration communale. En tenant compte des particularités de chaque lieu, l'amélioration des conditions de sécurité et la valorisation des espaces de vie des usagers peuvent être réalisées sous différentes formes : par le biais de transformation de l'espace public (sécurisation d'un passage piétons, élargissement de trottoir, modération des vitesses, etc.), sous l'angle de la prévention ou de la répression (notamment au travers des campagnes annuelles de sécurité routière de la police

lausannoise dans l'ensemble des classes de la ville et aux abords des écoles) et par l'intermédiaire de mesures de sensibilisation et d'actions liées aux déplacements (Pédibus, patrouilleurs, plan de mobilité, etc.).

Pour répondre aux sollicitations ponctuelles et sur la base d'une analyse générale effectuée auprès des écoles de la ville, une évaluation et un traitement régulier de la problématique sont effectués entre les différents services concernés par le biais de la structure des espaces publics, pilotée par le Service des routes et de la mobilité. Cette coordination permet notamment de prioriser, cibler et coupler certaines mesures afin d'optimiser les effets escomptés.

Cela étant, la Municipalité est en mesure d'apporter les réponses suivantes à la résolution susmentionnée.

Afin de limiter le nombre d'élèves se retrouvant à la sortie des classes aux abords de la rue St-Roch, le Service des écoles primaires et secondaires (SEPS) a rapidement entrepris l'évaluation de la mise en place d'un portail permettant de rétablir l'accès au collège par l'entrée sud et assurant de fait une meilleure répartition des flux d'élèves.

La réouverture de cet accès est d'autant plus essentielle que celui-ci débouche directement sur la zone piétonne de la rue de la Tour qui offre un espace convivial et sûr pour les élèves. Il est à relever que la rue de la Tour, en journée, ne présente pas de problème spécifique de fréquentation ou de sécurité tels qu'ils peuvent être rencontrés le soir et la nuit et qui ont conduit à la fermeture de l'accès à la cour. L'installation du portail devrait intervenir dans le courant du premier semestre de l'année 2015.

Concernant la rue St-Roch, il est à préciser qu'un chantier réunissant plusieurs services techniques de la Ville est planifié sur l'année 2015. Profitant de cette occasion, le Service des routes et de la mobilité a d'ores et déjà engagé des réflexions sur des possibilités d'aménagement permettant d'améliorer le confort et la sécurité des élèves, des habitants et des usagers du quartier aux abords du collège. Plusieurs variantes sont actuellement en cours d'évaluation. Par ailleurs, il convient de souligner que les récentes mesures de trafic effectuées sur la rue (zone 30) démontrent que les vitesses légales sont respectées dans ce secteur.

En conclusion et pour répondre aux inquiétudes du Conseil communal, la Municipalité estime que tant l'installation d'un portail automatique que les aménagements planifiés sur la rue St-Roch en 2015 permettront d'améliorer les conditions de vie et de sécurité des élèves et des habitants du quartier. La Municipalité rappelle en outre son engagement dans la stratégie et l'approche coordonnée menée au sujet de la thématique générale de la sécurité aux abords des écoles ainsi que dans le traitement courant et ponctuel des demandes spécifiques qui lui sont transmises.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Communication

Réponses de la Municipalité aux résolutions de M. Giampiero Trezzini du 31 mai 2011

Lausanne, le 17 novembre 2014

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu la réponse municipale à l'interpellation de M. Giampiero Trezzini intitulée « *L'écoquartier des Plaines-du-Loup - qui et comment ?* », votre Conseil a adopté, en sa séance du 31 mai 2011, les résolutions suivantes :

1. « Le Conseil souhaite que la Municipalité veille au respect, tout au long du processus de construction du quartier des Plaines-du-Loup et pour chaque étape définie par la planification urbanistique, de l'application de la règle des trois tiers (1/3 subventionnés ou contrôlés ; 1/3 marché libre (locatif ou PPE) ; 1/3 coopératives d'habitants) » ;
2. « Le Conseil souhaite que la commission ad hoc en charge de l'examen et des préavis des dossiers déposés en vue de l'obtention d'un lot sur le site des Plaines-du-Loup soit ouverte à une participation externe à l'administration ».

La Municipalité a tenu compte des vœux formulés par le Conseil communal dans le cadre de la rédaction de deux documents, transmis récemment au Conseil communal :

1. le rapport-préavis N° 2014/50, ci-joint en annexe, intitulé « Métamorphose - Critères et modalités d'attribution des parcelles de l'écoquartier des Plaines-du-Loup, mesures visant à soutenir le logement d'utilité publique et les coopératives d'habitants - Réponse au postulat de Monsieur Charles-Denis Perrin et consorts : « Etablissement d'un règlement pour l'attribution des droits de superficie dans le cadre du projet Métamorphose » », en attente de la fin des travaux de la commission ad hoc et
2. le rapport N° 2014/67, également joint à la présente, intitulé « Métamorphose - Dissolution du groupe consultatif et de suivi du projet de Métamorphose (GCAS) et création d'un groupe de consultation » qui doit être traité par une commission ad hoc.

Résolution n°1

Le rapport-préavis N° 2014/50 répond au vœu n° 1 en présentant, notamment, le programme de logements prévu dans le cadre de la valorisation foncière du quartier des Plaines-du-Loup. Il propose un programme équilibré, conforme à la volonté exprimée par le Conseil communal qui présente, de plus, l'avantage d'être soutenu par la très grande majorité des milieux consultés dans le cadre de la rédaction de ce préavis. Ainsi, le tableau ci-dessous présente des ordres de grandeur qui permettent de répondre aux objectifs de mixité sociale et de garantir l'équité de traitement entre les différents types d'investisseurs tout en répondant aux besoins des différentes catégories de la population lausannoise. Cette proposition de répartition permettra d'atteindre un objectif ambitieux de logements construits par les seules coopératives d'habitants (environ 25 %). Au total, la part de logements construits par des coopératives ou sociétés d'utilité publique sera de 50 % environ.

Tableau 1 : Ecoquartier des Plaines-du-Loup - Programme de logements, en fonction du type de logements et du type d'investisseur

	Logements subventionnés	Logements à loyer régulé ¹	Marché libre ou PPE	Total
Acteurs institutionnels ou privés	0 %	0 – 5 %	20 – 25 %	~ 25 %
Sociétés privées d'utilité publique	15 – 20 %	10 – 15 %	0 %	~ 25 %
Coopératives d'habitants ²	0 %	20 – 25 %	0 %	~ 25 %
Sociétés propriété de la Ville (SILL, FLCL)	10 – 15 %	5 – 10 %	0 – 5 %	~ 25 %
Total	~ 30 %	~ 40 %	~ 30 %	100 %

Résolution n°2

Le rapport N° 2014/67 permet de répondre au vœu formulé dans le cadre de la résolution n° 2. Il propose la création d'un groupe de concertation indépendant de la Municipalité et de l'administration, composé de représentants de la société civile et des groupes politiques présents au Conseil communal. Celui-ci remplace le Groupe consultatif d'accompagnement et de suivi du projet Métamorphose (GCAS) créé par le Conseil communal en 2007. Le groupe de concertation est conçu comme un lieu d'échanges et de relais : il sera ainsi consulté sur les principales étapes du projet Métamorphose et plus spécifiquement sur le processus d'attribution des lots des Plaines-du-Loup.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Annexes : ment.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Communication

Lettre de la Municipalité concernant le Préavis N° 2014/44 : plan partiel d'affectation concernant la parcelle N° 5351 sise entre l'avenue de Rhodanie et le chemin de Bellerive – addenda au PPA N° 648 du 14 décembre 1990

Lausanne, le 24 novembre 2014

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance de commission du 29 octobre 2014 relative à l'objet susmentionné, une observation sur le libellé du nouvel article 11, *Garages et places de stationnement*, alinéa 1 du PPA, a été formulée. Elle demandait s'il y avait lieu de préciser : « places de stationnement pour voitures ».

¹ Fixation du loyer de départ et contrôle par la Commune du loyer au sens de sa conformité au droit du bail durant toute la durée du droit de superficie

² Le droit ne distingue pas les « coopératives d'habitants » des « coopératives d'habitation ». Cependant, afin de répondre aux souhaits réitérés du Conseil communal de favoriser le développement des premières dans le projet Métamorphose, la Municipalité a établi une distinction en faisant figurer, dans le tableau, deux groupes distincts, clairement identifiables :

- les sociétés privées d'utilité publique (SUP), dites « classiques », constituées le plus souvent en coopérative (parfois en fondation). Pour la plupart, il s'agit de structures connues et partenaires de longue date des pouvoirs publics dans la construction de logements subventionnés notamment ;
- les coopératives d'habitants, propriété exclusive ou quasi exclusive de leurs locataires et porteuses, en règle générale, d'un projet participatif.

Article 11 ancien

Garages et places de stationnement

~~Des garages et places de stationnement pour voiture, à raison au maximum d'une place pour 200 m² de surface brute de plancher utile, pourront être aménagés à l'intérieur de la zone constructible. Les ¾ de ces places seront intégrés dans les constructions ou placés en souterrain.~~

~~La Municipalité pourra cependant en limiter les nombres, ceci en tenant compte des possibilités offertes dans les environs immédiats, à Bellerive notamment.~~

~~Des emplacements pour véhicules à deux roues seront prévus en nombre suffisant.~~

L'ensemble des places en surface fera l'objet d'un aménagement paysager, soit par son fractionnement et son arborisation.

Article 11 nouveau

Garages et places de stationnement

¹Le nombre de places de stationnement existant est garanti. Il est de 37 places intérieures et 8 places extérieures.

²Aucun nouveau garage ou place de parc ne pourra être créé.

³Le nombre de places de stationnement pour véhicules deux-roues légers sera défini conformément aux normes de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS).

Au vu de la discussion qui a eu lieu en commission, nous avons demandé une nouvelle analyse juridique afin de lever un éventuel quiproquo sur la formulation initiale. Il apparaît que dans le nouvel article proposé, les places étant clairement désignées, soit 37 places intérieures et 8 places extérieures, le libellé ne prête pas à interprétation. Il n'y a donc pas lieu, pour la Municipalité, de le modifier.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués. Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Communication

Lettre de la Municipalité concernant l'optimisation du fonctionnement du Service des assurances sociales (SAS)

Lausanne, le 1^{er} décembre 2014

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Depuis le début de la présente législature, la Municipalité et le SAS poursuivent des négociations avec le Canton et la Caisse cantonale de compensation (CCA VS) afin d'optimiser le fonctionnement de l'agence d'assurances sociales.

Pour mémoire, l'agence, en plus de ses obligations purement communales, exécute les tâches d'une caisse de compensation AVS, déléguées par la caisse cantonale pour le territoire lausannois. En sa qualité d'agence de type « A », Lausanne est indemnisée comme une caisse de compensation, à savoir par la participation aux frais d'administration de ses membres ainsi que par des subsides fédéraux et cantonaux. Une analyse des coûts a démontré que ce financement ne permettait pas de couvrir l'ensemble des frais liés à cette activité de caisse de compensation.

Afin de ne plus engager la Ville dans des dépenses ne relevant pas de ses obligations légales, la Municipalité a décidé, dans sa séance du 26 juin 2014, de renoncer à ce statut d'agence « A » et, parallèlement, de mettre en place une nouvelle organisation propre à

préservé la qualité des services proposés aux Lausannois en matière d'assurances sociales. C'est ainsi que le SAS et la CCAVS collaborent étroitement à optimiser leur organisation, en favorisant dans le chef-lieu les activités nécessitant un contact direct avec la population, et en regroupant à Clarens les secteurs purement administratifs. La Municipalité a en outre souhaité que cette évolution n'ait pas ou peu d'incidence sur les postes de travail, dont le nombre devrait rester stable, tant à Lausanne qu'à Clarens.

Moyennant ces aménagements, tant la CCAVS que le Canton se sont engagés à financer intégralement les missions confiées au SAS, qui ne sont pas de compétence communale, dès l'exercice 2015. Ces engagements seront formalisés par une convention de prestations entre la Municipalité et ses partenaires, dès que l'organisation définitive sera mise en place.

Afin d'impliquer le personnel du SAS dans ce changement organisationnel et l'évolution de ses tâches, celui-ci est étroitement associé au projet. Ainsi, il est régulièrement informé de l'état d'avancement, par le chef du SAS, M. Olivier Rémy. Les chefs d'unité sont par ailleurs intégrés dans les différents groupes de travail mis sur pied en partenariat avec la CCAVS.

En définitive, les Lausannois conserveront une structure adaptée à leurs besoins, avec des compétences élevées en matière d'assurances sociales maintenues sur site, et la Ville de Lausanne bénéficiera d'une meilleure couverture de ses charges.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Pierre-Antoine Hildbrand concernant les logements subventionnés à Lausanne et rendement

Lausanne, le 8 décembre 2014

(Signé) *Pierre-Antoine Hildbrand*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Giampiero Trezzini et consort : « Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois »

Lausanne, le 21 novembre 2014

(Signé) *Giampiero Trezzini et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Trafic automobile et agglomération lausannoise : quo vadis ? »

Lausanne, le 9 décembre 2014

(Signé) *Pierre-Antoine Hildbrand et 2 cosignataires*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Jean-Luc Laurent : « Carré ou pas ? »

Lausanne, le 25 novembre 2014

(Signé) *Jean-Luc Laurent*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Vincent Rossi : « Quelle mobilité pour Lausanne durant les travaux ? »

Lausanne, le 25 novembre 2014

(Signé) *Vincent Rossi*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Johan Pain : « Amélioration de la circulation des transports publics entre Ouchy et la Maladière

Lausanne, le 5 décembre 2014

(Signé) *Johan Pain*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Denis Corboz et consorts : « Parcelles CFF à Lausanne : une valorisation maximale ? »

Lausanne, le (pas daté)

(Signé) *Denis Corboz et 3 cosignataires*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Mesures d'éloignement : quelle application, quel bilan ? »

Lausanne, le 9 décembre 2014

(Signé) *Hadrien Buclin*

Communication – Dépôt

Interpellation urgente de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Fermeture de l'Office postal 21 Grangette »

Lausanne, le 8 décembre 2014

(Signé) *Françoise Longchamp et 4 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordé par le Bureau légal.

Communication

Anniversaire de M. Grégoire Junod, conseiller municipal

Le président : – Avant de passer aux questions orales, j'aimerais féliciter M. Grégoire Junod, parce qu'on m'a dit que c'est son anniversaire.

Applaudissements de l'Assemblée.

Questions orales

Question

M. Henri Klunge (PLR) : – Les conseillers communaux ont, depuis quelques années, la possibilité de recevoir les documents du Conseil par voie exclusivement électronique. Cependant, les viennent-ensuite qui reçoivent aussi les documents du Conseil n'ont pas cette possibilité. Dans la mesure où tous les documents sont envoyés, il n'y a aucun accès à Goéland qui est nécessaire pour suivre les documents. J'aimerais donc savoir pourquoi les viennent-ensuite n'ont pas cette possibilité.

Le président : – En principe, c'est un problème du Bureau, mais je passe la parole à M. le syndic, Daniel Brélaz.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je réponds pour la moitié ; pour le reste, cela concerne évidemment le Bureau. J'imagine qu'on est formellement inscrit dans un certain nombre de circuits quand on est conseiller communal, alors que la formule est beaucoup plus ancienne pour les viennent-ensuite ; cela date même d'avant la mise à disposition par voie électronique. Mais c'est une bonne question, et si le Bureau nous demande de changer, on fera certainement une adaptation.

Le président : – On prend la question au vol, et on la traitera lors de la prochaine séance du Bureau, le 13 janvier.

Question

M. David Payot (La Gauche) : – La fièvre des achats de Noël et sa répercussion sur les transports publics suscitent une question de ma part. Depuis plusieurs années, il a été noté par différents conseillers communaux – la dernière était M^{me} Decollogny, qui avait déposé une interpellation – que les lignes de bus sont coupées certains samedis de décembre sur la route Saint-Martin et la rue Centrale en raison de la forte affluence des automobiles et peut-être des piétons. Le souhait d'une grande partie de ce Conseil communal est que l'on essaie de trouver une solution qui permette aux bus d'avancer sans encombre, en considérant que les transports en commun sont plus opportuns que les transports privés. Qu'en sera-t-il cette année pour les lignes de bus qui passent à Saint-Martin et à la rue Centrale ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Il n'y a qu'une seule solution : supprimer le trafic automobile à Saint-Martin et en subir les conséquences sur le reste de la ville. Aujourd'hui on n'a pas de réponse à ce problème. L'étape une, c'est le tram. Aujourd'hui, il faut vivre avec le rebroussement qui permet de garantir la cadence pour les autres usagers, d'arriver au plus proche de l'objectif qu'est la place de l'Europe, et de finir à pied sur la rue Centrale. On n'a pas d'autre solution pour l'instant.

Question

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – Ma question est pour M. Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels. Il semblerait que la société Alpiq, qui a des problèmes de liquidités en raison de la baisse du prix à la vente de l'électricité, envisagerait de vendre des parts de la société Swissgrid pour récupérer des liquidités et qu'elle les proposerait à des collectivités publiques. Je voulais savoir si la Ville de Lausanne a l'intention d'acheter des actions Swissgrid. Si oui, pourquoi ? Si non, pour quelle raison ?

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, Services industriels : – C'est de notoriété publique, Alpiq a décidé de mettre en vente sa participation dans la société Swissgrid, la société nationale qui détient et qui gère le réseau de très haute tension dans le domaine de l'électricité. Alpiq, par le jeu de l'histoire et des différentes sociétés qu'elle a intégrées dans la holding, possède à peu près 37 % du capital de Swissgrid et souhaite vendre cette participation.

Je souligne que si Alpiq veut vendre ces parts, ce n'est pas parce qu'elle manque de liquidités, mais parce qu'elle est endettée, ce qui est très différent du point de vue comptable. L'acquisition de cette participation d'Alpiq, conjointement avec la participation des Forces motrices bernoises, qui est également en vente – on devrait plutôt parler d'un transfert de propriété – a beaucoup animé les collectivités publiques, particulièrement en Suisse romande.

Vous avez peut-être entendu parler du fait que M^me de Quattro, au nom de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie, a fait plusieurs séances d'information, avec comme objectif que les cantons, ou en tout cas les collectivités publiques acquièrent une participation dans Alpiq. Lorsque je dis collectivité publique, il faut l'entendre au sens large, parce qu'il peut aussi s'agir de ce qu'on appelle les investisseurs institutionnels ; les caisses de pensions des collectivités publiques ont donc également été abordées.

La Municipalité a été tenue au courant très en détail de l'évolution de ce dossier. Elle a délégué quelques représentants de la CPCL à ces séances d'information. Pour Lausanne, un éventuel engagement passerait de façon directe ou indirecte par la Caisse de pensions, ou à travers le véhicule que pourrait représenter Energie Ouest Suisse. Cette question est encore ouverte.

Question

M. Nicolas Gillard (PLR) : – *...perseverare diaboliquum*. Une question qui revient jusqu'à ce qu'elle obtienne une réponse de M. le municipal Vuilleumier. Je crois avoir compris la dernière fois que j'ai posé la question que la réunion avec les représentants de l'Espace autogéré devait avoir eu lieu il y a quelque temps. Ma question est la suivante : quels sont les engagements formels que les représentants de l'Espace ont pris vis-à-vis de la Municipalité lausannoise concernant la sécurité et le contrôle de ce qu'il faut bien considérer dans le fond – et non pas dans la forme – comme un établissement public ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – M. Tosato et moi-même avons rencontré une délégation de l'Espace autogéré il y a quelques semaines. Nous avons discuté de plusieurs aspects, dont la sécurité du bâtiment, qui nous paraissent le principal, notamment de sécurité incendie et électricité. Nous avons eu confirmation

qu'une partie des travaux avait été effectuée et que le solde serait effectué par des entreprises agréées.

L'ensemble des services de la Ville a par ailleurs eu la confirmation qu'il était possible d'organiser toutes les visites de contrôle nécessaires dans le bâtiment. Nous allons nous revoir probablement au mois de janvier ou de février pour discuter d'un certain nombre de modalités de la convention très ancienne de prêt à usage qui lie l'Espace autogéré à la Ville de Lausanne. Les choses avancent positivement, s'agissant en tout cas des contrôles de sécurité du bâtiment, qui nous paraissent être les aspects prioritaires.

Question

M. Philippe Ducommun (UDC) : – Ma question s'adresse au municipal de police. Je voulais savoir s'il était prévu de faire quelque chose au niveau des squatters du Palais de Rumine, qui squattent les escaliers depuis quelques semaines déjà pendant les séances du Grand Conseil, ainsi que l'intérieur du bâtiment. Je pense que ce sont des personnes qui ont besoin d'air frais et je voulais savoir s'il était prévu de leur trouver un autre espace que ces escaliers ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Il y a effectivement un certain nombre de personnes qui se réfugient dans le Palais de Rumine, d'ailleurs sans commettre la moindre infraction, pour des questions de température en particulier. Ce phénomène est plus fort durant l'hiver, ce ne sont pas des squatters. Je pense que c'est à cela que vous faites allusion. Non ? Si ce n'est pas le cas, on ne s'est pas compris.

Je pensais que vous faisiez allusion à des personnes qui occupent une partie du Palais de Rumine, notamment de l'ancienne cafétéria, qui n'est pas occupée à l'heure actuelle. Si c'est à cela que vous faites référence, c'est un problème qui concerne en partie la police. Elle fait d'ailleurs des rondes régulières dans le bâtiment. Cela concerne prioritairement l'Etat de Vaud, qui est l'utilisateur du bâtiment. Si c'est un autre problème auquel vous faites allusion, il faut que vous le précisiez.

M. Philippe Ducommun (UDC) : – Je déclare mes intérêts : je suis inspecteur à la police judiciaire de Lausanne. Je veux parler des requérants d'asile qui étaient au Mont-sur-Lausanne et qui sont venus manifester à plusieurs reprises au Palais de Rumine. Sauf erreur, ils doivent être d'origine érythréenne. Ils ont manifesté à plusieurs reprises leur besoin d'air frais et squattent depuis plusieurs semaines les escaliers intérieurs du Palais de Rumine, en utilisant l'excuse du wifi libre de la Bibliothèque universitaire. Ces personnes squattent délibérément les escaliers. J'ai cru comprendre que c'était du ressort de la Police de Lausanne de bien vouloir faire déplacer ces personnes qui créent quand même quelques désagréments en laissant des papiers à l'intérieur du bâtiment, surtout pendant les séances de plénum du Grand Conseil, ce qui n'est pas forcément de bon aloi.

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Je rappelle que le Palais de Rumine est un bâtiment accessible au public et que, jusqu'à nouvel ordre, le fait d'y accéder au et d'y passer un certain temps n'est pas répréhensible du point de vue légal. Il y a aussi une bibliothèque cantonale. Pour le surplus, je vous invite à vous adresser à votre hiérarchie, puisque vous faites allusion à vos intérêts. Pour le reste, encore une fois, je ne vois pas très bien en quoi la Municipalité de Lausanne devrait intervenir concernant des personnes qui sont dans le Palais de Rumine, ce qui paraît, encore une fois, être la liberté de chacun.

Communication

Ordre du jour

Le président : – Nous avons deux soirées chargées. Nous allons nous organiser de la manière suivante : tout d'abord, nous traiterons les points R39, R38, R40, R41, R37, R28, R35, R36, donc tous les sujets sur les finances. Après, nous passerons aux initiatives ; puis nous prendrons les règlements, le R16 et le R33, en espérant que nous pourrions conclure tout cela d'ici demain soir. Je vous serais reconnaissant de rester tout au long de la soirée, puisque nous avons besoin d'avoir le quorum et que toutes les tendances soient bien représentées.

Commune de Lausanne – Budget de fonctionnement de l'exercice 2015

Plan des investissements pour les années 2015 à 2018

Rémunération des membres de la Municipalité

Préavis N° 2014/63 du 16 octobre 2014

Finances et patrimoine vert

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet le projet de budget de 2015 ainsi que le plan des investissements pour les années 2015 à 2018.

Pour en faciliter l'analyse, la matière traitée a été divisée comme il suit :

1. **Résumé**
2. **Considérations générales**
3. **Modifications structurelles**
4. **Budget de fonctionnement de 2015**
5. **Plan des investissements pour les années 2015 à 2018**
6. **Evolution présumée de la situation financière en 2015**
7. **Rémunération des membres de la Municipalité**
8. **Conclusions**

1. RESUME

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique du budget de 2015 :

Compte administratif

(Compte de fonctionnement et investissements du patrimoine administratif)

COMPTES 2013	BUDGET 2014 (sans crédits suppl.)		BUDGET 2015		ECARTS
			Fr.	Fr.	
		COMPTÉ DE FONCTIONNEMENT			
			CHARGES	REVENUS	
1'913'901'621.89	1'882'035'500	Total des charges	1'894'015'000		11'979'500
1'917'557'847.57	1'850'626'200	Total des revenus		1'874'221'100	23'594'900
-3'656'225.68	31'409'300	Excédent de charges (+) ou de revenus (-)		19'793'900	-11'615'400
		COMPTÉ DES INVESTISSEMENTS			
			DEPENSES	RECETTES	
174'421'391.63	159'669'600	Total des dépenses	182'540'000		22'870'400
17'631'490.96	26'729'000	Total des recettes		38'468'000	11'739'000
156'789'900.67	132'940'600	Investissements nets		144'072'000	11'131'400
		FINANCEMENT			
-156'789'900.67	-132'940'600	Investissements nets	144'072'000		11'131'400
139'069'851.49	116'264'700	* Amortissements		124'239'200	7'974'500
49'309'264.78	-8'209'300	* Mouvement sur les provisions, fonds de réserve et de péréquation	22'737'400		14'528'100
3'656'225.68	-31'409'300	* Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	19'793'900		-11'615'400
	-56'294'500	Insuffisance d'autofinancement		62'364'100	6'069'600
35'245'441.28		Excédent d'autofinancement			
192'035'341.95	76'646'100	* Autofinancement du compte de fonctionnement		81'707'900	5'061'800

2. CONSIDERATIONS GENERALES

Dans un contexte économique difficile et volatil, la Municipalité de Lausanne propose un projet de budget 2015 présentant un excédent de charges de 19.8 millions de francs, en diminution de 11.6 millions par rapport au budget précédent. Le budget est caractérisé par un effort continu de maîtrise des charges. Il permet de financer les thématiques prioritaires de la Municipalité, avec des recettes qui connaissent une augmentation légèrement supérieure aux charges. Les investissements restent à un niveau élevé avec 144 millions. La Municipalité exprime par ailleurs ses préoccupations face aux évolutions futures des budgets communaux, notamment en relation avec l'imposition des personnes morales. Elle appelle de ses vœux l'ouverture de négociations avec l'Etat pour définir les modalités de compensation des pertes qu'elle pourrait subir de ce fait. C'est dans ce contexte qu'il s'agit de poursuivre les efforts d'assainissement financier entrepris qui portent peu à peu leurs fruits.

Le compte de fonctionnement du budget 2015 de la Ville de Lausanne fait apparaître un excédent de charges de 19.8 millions en diminution de 11.6 millions par rapport au budget 2014. Cette amélioration du résultat escompté est principalement due à une politique de maîtrise des dépenses. Les charges communales courantes connaissent une évolution contenue sur la période 2014-2015, même en intégrant les efforts particuliers consentis par

la Ville sur les secteurs prioritaires que constituent la sécurité et l'accueil de l'enfance. En effet, la Municipalité souhaite attribuer une somme supplémentaire de 3.2 millions au secteur de la sécurité publique, avec des postes supplémentaires pour la police (11 EPT) et la prévention alcool et vie nocturne par la création des équipes SIP "sécurité, intervention, prévention" (6 EPT), et à celui de l'accueil de l'enfance, avec 27 postes supplémentaires. En y ajoutant 8 postes à financement externes, en particulier des remboursements cantonaux, ce sont au total 52 postes qui seront créés dans ces domaines particuliers, alors que les effectifs communaux dans les autres secteurs restent stables (+ 4 postes). Au total, depuis le début de la législature, Lausanne aura consacré 12.3 millions de francs annuels pérennes pour renforcer son action en faveur de la sécurité et de l'enfance. S'agissant de la sécurité, le budget 2015 intègre 15 nouveaux policiers, 4 nouveaux ASP pour le corps de police et 32 aspirants à l'école de police. Depuis le début de la législature, 68 EPT supplémentaires affectés aux tâches de police ont été créés.

Les charges communales sont aussi influencées par l'accroissement de la facture sociale (+1.9 million) et par une détérioration des revenus liées aux participations de la Ville, en particulier du domaine de l'énergie (-10 millions). Les amortissements augmentent quant à eux de 8 millions en raison du haut degré d'investissement. La situation s'améliore avec un accroissement prévu des recettes fiscales de 30 millions (+5.9%) et une réduction des charges d'intérêt de 3 millions de francs par rapport au budget 2014.

L'évolution satisfaisante entre les budgets 2014 et 2015 ne masque pas le fait que les finances de Lausanne sont confrontées à certains risques au niveau des charges (augmentation des taux d'intérêts, progression des amortissements ou reprise de l'inflation) comme à celui des recettes (stagnation des revenus au niveau des personnes physiques dans un contexte économique volatil, diminution des recettes fiscales des entreprises en lien avec la réforme de la fiscalité fédérale et cantonale, risques liés aux participations et aux marges des réseaux). S'agissant des recettes des personnes morales, Lausanne prend acte des mesures proposées par le Conseil d'Etat : réduction du taux d'imposition des bénéficiaires à 16% entre 2018 et 2020. Il en résultera des effets financiers de l'ordre de 390 millions pour l'Etat et les communes vaudoises, dont 107 pourraient être compensés par la Confédération. S'y ajoutent 20 millions d'effets liés à la réduction de la valeur locative du logement principal, et d'autres mesures liées aux allocations familiales, à l'accueil de jour de l'enfance et à la santé. Au total, après déduction des participations cantonales, fédérales et des entreprises, ce sont 154 millions de francs supplémentaires qui pourraient être mis à la charge des communes, alors même que leur situation financière est plus fragile que celle de l'Etat et qu'elles ne disposent pas de la même marge de manœuvre que lui pour compenser les pertes liées notamment à la fiscalité des personnes morales.

La Municipalité de Lausanne estime essentiel l'engagement d'un dialogue et de négociations avec l'Etat afin que les communes conservent les moyens nécessaires pour relever les défis auxquels elles sont confrontées dans un contexte de croissance et de transformation du Canton (transports, sécurité, logement notamment). La prise en compte des situations spécifiques des communes, des incitations raisonnables à développer des emplois et non la seule vocation résidentielle et des compensations proportionnelles des pertes effectives des communes constituent les principales revendications de Lausanne dans ce cadre.

Les investissements 2015 se montant à 144.1 millions de francs, en augmentation de 11.2 millions par rapport au budget 2014, avec pour objets principaux les réseaux, les aménagements de la Sallaz, les mesures d'agglomération, notamment dans le domaine de la mobilité douce, et des établissements scolaires à rénover et adapter. Compte tenu d'une marge d'autofinancement en amélioration (81.7 millions), avec un degré d'autofinancement de 56.7%, l'endettement communal net devrait augmenter de 62 millions en 2015 pour atteindre 2.232 milliards. Si l'autofinancement s'améliore, la marge de manœuvre de la Municipalité reste tenue compte tenu des nombreux projets d'investissement auxquels

Lausanne est confrontée dans un avenir proche (Métamorphose et Axes forts en particulier).

Le budget reflète la volonté politique de la Municipalité visant à maîtriser la progression des charges dans un environnement économique et social très délicat. Cette situation n'empêche pas la mise en œuvre des priorités de la législature et le développement ciblé de certaines prestations afin de mieux répondre aux besoins des habitants. Les travaux d'amélioration financière entrepris afin de recouvrer une marge de manœuvre suffisante doivent être poursuivis car la situation financière de la Ville reste fragile, bien qu'un pas supplémentaire vers l'équilibre a cependant été franchi.

3. MODIFICATIONS STRUCTURELLES

A la direction Administration générale et culture, les unités 1100 "Secrétariat municipal", 1101 "Administration et comptabilité" et 1102 "Greffe municipal" sont regroupées sous la nouvelle entité 1103 "Secrétariat municipal". Un nouveau service du Protocole et des relations extérieures a été créé (1710). Par ailleurs, l'Unité plan de mobilité (1203) quitte le Service du personnel (1200) pour intégrer le Service du développement de la Ville et de la communication (1300).

A la direction Enfance, jeunesse et cohésion sociale, le Service de santé et prévention (542, anciennement 5400) regroupe deux nouvelles unités, l'Office de santé (5420) et l'Office dentaire (5421). Ainsi, le Service dentaire (5500) disparaît.

4. BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE 2015

Voici en résumé la comparaison des budgets de fonctionnement de 2015 et de 2014, classés par nature de charges et de revenus :

Résultat par catégorie	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2013	2014	2015	Budget 2014 - 2015	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
3 Charges	1'913'901'621.89	1'882'035'500	1'894'015'000	11'979'500	0.64
30 Charges de personnel	554'635'172.80	564'220'000	574'840'200	10'620'200	1.88
31 Biens, services et marchandises	507'552'878.12	536'802'200	531'160'400	-5'641'800	-1.05
32 Intérêts passifs	67'671'650.89	71'600'000	68'550'000	-3'050'000	-4.26
33 Amortissements	166'305'075.08	130'177'700	141'797'700	11'620'000	8.93
35 Dédommagements à des collectivités publiques	293'152'984.82	291'412'700	297'274'500	5'861'800	2.01
36 Subventions accordées	90'956'432.83	91'620'900	90'983'600	-637'300	-0.70
38 Attributions aux réserves	57'214'683.11	9'640'800	8'561'600	-1'079'200	-11.19
39 Imputations internes	176'412'744.24	186'561'200	180'847'000	-5'714'200	-3.06
4 Revenus	1'917'557'847.57	1'850'626'200	1'874'221'100	23'594'900	1.27
40 Impôts	544'323'447.21	508'535'000	538'550'000	30'015'000	5.90
41 Patentes, concessions	2'705'373.65	6'423'500	5'623'500	-800'000	-12.45
42 Revenus des biens	132'467'750.53	98'780'100	96'667'900	-2'112'200	-2.14
43 Taxes, ventes et prestations facturées	782'776'543.90	759'974'000	738'922'300	-21'051'700	-2.77
44 Part à des recettes sans affectation	6'352'366.05	6'000'000	6'000'000	0	0.00
45 Dédommagements de collectivités publiques	262'819'481.55	264'749'400	273'785'700	9'036'300	3.41
46 Subventions acquises	1'794'722.11	1'752'900	2'525'700	772'800	44.09
48 Prélèvements sur les réserves	7'905'418.33	17'850'100	31'299'000	13'448'900	75.34
49 Imputations internes	176'412'744.24	186'561'200	180'847'000	-5'714'200	-3.06
RESULTAT					
Excédent de charges (+) ou de revenus (-)	-3'656'225.68	31'409'300	19'793'900	-11'615'400	-36.98

NB : ce tableau contient les imputations internes (39 et 49), soit les facturations entre les services de l'administration, qui ont un impact neutre sur le résultat final.

L'évolution des charges et revenus par direction s'établit comme suit :

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2013	2014	2015	Budget 2014 - 2015	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Charges	1'913'901'621.89	1'882'035'500	1'894'015'000	11'979'500	0.64
Administration générale et culture	433'409'835.32	413'493'500	411'221'700	-2'271'800	-0.55
Sports, intégration et protection de la population	97'686'434.70	103'380'600	107'075'300	3'694'700	3.57
Logement et sécurité publique	173'618'624.67	183'126'400	189'680'300	6'553'900	3.58
Travaux	231'573'142.81	227'818'300	226'148'700	-1'669'600	-0.73
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	256'566'669.32	266'173'800	272'984'100	6'810'300	2.56
Finances et patrimoine vert	150'551'136.79	132'687'000	143'131'700	10'444'700	7.87
Services industriels	570'495'778.28	555'355'900	543'773'200	-11'582'700	-2.09
Revenus	1'917'557'847.57	1'850'626'200	1'874'221'100	23'594'900	1.27
Administration générale et culture	177'995'558.13	176'289'500	181'930'000	5'640'500	3.20
Sports, intégration et protection de la population	52'343'952.11	52'350'800	52'875'000	524'200	1.00
Logement et sécurité publique	117'604'331.39	125'253'700	131'303'100	6'049'400	4.83
Travaux	171'634'886.56	180'216'100	180'724'500	508'400	0.28
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	102'780'918.25	104'136'300	108'994'000	4'857'700	4.66
Finances et patrimoine vert	661'399'731.63	596'232'300	620'606'200	24'373'900	4.09
Services industriels	633'798'469.50	616'147'500	597'788'300	-18'359'200	-2.98
RESULTAT					
Excédent de charges (+) ou de revenus (-)	-3'656'225.68	31'409'300	19'793'900	-11'615'400	-36.98

En complément aux données ci-avant, vous trouverez en annexe les tableaux suivants :

- A) Compte de fonctionnement par nature (détaillé)
- B) Evolution du compte de fonctionnement de 1980 à 2015.

3 CHARGES

30 Charges de personnel

+10.6 mios ou +1.9%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2013	2014	2015	Budget 2014 - 2015	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Administration générale et culture	46'222'092.42	47'945'600	48'737'800	792'200	1.7
Sports, intégration et protection de la population	63'463'533.06	65'878'800	66'412'300	533'500	0.8
Logement et sécurité publique	100'716'127.71	106'680'800	109'742'200	3'061'400	2.9
Travaux	98'351'274.95	104'469'100	104'371'200	-97'900	-0.1
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	131'975'055.18	137'575'900	141'949'700	4'373'800	3.2
Finances et patrimoine vert	45'620'271.91	46'406'100	47'405'700	999'600	2.2
Services industriels	68'286'817.57	72'263'700	73'221'300	957'600	1.3
Sous-total	554'635'172.80	581'220'000	591'840'200	10'620'200	1.8
Correctif de la masse salariale	0.00	-17'000'000	-17'000'000	0	0.0
Total	554'635'172.80	564'220'000	574'840'200	10'620'200	1.9

Les chiffres du budget de 2015 ci-dessus tiennent compte notamment des éléments suivants :

- ⇒ Augmentation nette d'effectifs de 56 EPT dont 44 qui recouvrent les thématiques prioritaires et 8 qui sont financés à l'externe.
- ⇒ Anticipation sur les économies de salaires : 17 millions de francs.

A la direction Logement et sécurité publique, le Corps de police voit l'arrivée de 11 EPT supplémentaires (solde de la deuxième volée 2015-2016) pour le renforcement du Service (7 policiers et 4 policiers ASP (assistants sécurité publique) afin de limiter l'engagement de policiers à la centrale d'alarme). Au total, ce sont 68 EPT qui auront été déployés sur le terrain, depuis le début de la législature. Au Secrétariat général, à l'Observatoire de la sécurité, 6 EPT sont créés dans le cadre du préavis "Vie nocturne" et de la création de l'unité SIP (Sécurité intervention prévention).

A Enfance, jeunesse et cohésion sociale, l'augmentation de places dans le milieu pré et parascolaire entraîne l'engagement de 27 EPT supplémentaires au Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE). La mise en œuvre du préavis N° 2013/30 "Construction de logements modulaires pour les usagers du SSL" entraîne l'engagement de 3 EPT supplémentaires financés par le Canton. L'ORP dont l'effectif varie en fonction du taux de chômage prévoit également l'engagement de 3 EPT. Il est à relever encore, au Service des écoles primaires et secondaires, une augmentation de 2.2 EPT (17 surveillants-es pour les devoirs scolaires) et 1.5 EPT pour l'assainissement énergétique des bâtiments scolaires.

A la direction Finances et patrimoine vert, l'augmentation est due à un transfert de 3 EPT du Service social au SALV (Service achat et logistique ville) pour la gestion du garde-meubles et à l'engagement de 4 EPT suite à la réorganisation des vignobles par internalisation de la main-d'œuvre externe.

Les Services industriels renforcent leurs effectifs de 3 EPT pour lutter contre les fuites de gaz et de 4 EPT dans le cadre la mise en œuvre du préavis N° 2013/60 "Plan lumière".

31 Biens, services et marchandises

-5.6 mios ou -1.1%

	Comptes 2013	Budget 2014	Budget 2015	Ecart (+/-) Budget 2014 - 2015	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	14'507'969.92	16'121'100	18'829'900	2'708'800	16.8
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans SEL, Gaz & CAD)	25'386'695.06	26'673'400	27'041'400	368'000	1.4
Marchandises	20'055'827.49	19'294'800	19'730'000	435'200	2.3
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	31'707'985.71	35'440'000	40'213'300	4'773'300	13.5
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	40'689'931.64	42'553'600	44'284'700	1'731'100	4.1
Honoraires et prestations de services	102'021'100.11	119'254'300	115'725'700	-3'528'600	-3.0
Autres dépenses en biens, services et marchandises	39'547'731.76	41'224'000	57'421'400	16'197'400	39.3
Sous-total	273'917'241.69	300'561'200	323'246'400	22'685'200	7.5
Achats d'énergie par les SI (SEL, Gaz & CAD)	233'635'636.43	236'241'000	207'914'000	-28'327'000	-12.0
Total	507'552'878.12	536'802'200	531'160'400	-5'641'800	-1.1

Aux Services industriels, la baisse de 28.3 millions des achats d'énergie résulte des différents mouvements suivants : -10.2 millions au Service du gaz et du chauffage à distance et -18.1 millions au Service de l'électricité.

Sous le poste "Autre dépenses en biens, services et marchandises", l'importante augmentation s'explique, aux Services industriels, pour le Service de l'électricité par une augmentation du timbre d'acheminement (THT) et par une hausse consécutive au changement de la comptabilisation de la TVA sur les prestations gratuites. Cette augmentation s'explique également au Service du gaz et du chauffage à distance par un transfert d'une partie des charges de Gaznat du poste "Achat d'énergie" et par un prélèvement dans le fonds de réserve et de renouvellement du chauffage à distance pour le financement du préavis N° 2014/11 concernant la construction d'une nouvelle chaudière à Pierre-de-Plan (3.5 millions).

On peut encore mettre en exergue les écarts suivants (en millions de francs) :

311	SiL – Achats d'objets mobiliers et d'install. – Transfert des développements informatiques anciennement sous la rubrique 318	+1.613
311	Service des assurances sociales – Migration sur le site de la Caisse cantonale AVS	+0.600
314	Assainissement – Augmentation des travaux d'entretien des collecteurs – PGEE	+1.000
314	SLG – Entretien des biens immobiliers	+0.938
315	SiL – Entretien d'objets mobiliers et d'install. – En partie refacturé	+2.603
316	SLG – Transfert des postes de quartier – Saint-Martin 31 – Centralisation du SOI	+0.856
316	SSL – Accroissement du parc de logements de transition	+0.901
318	SPeL – Non facturation par la CPCL des frais de gestion des dossiers du personnel	-1.728
318	SPADOM – Domaines viticoles internalisation de la main-d'oeuvre	-0.586
318	Assainissement – Diminution du volume des déchets à traiter	-0.858

32 Intérêts passifs

-3.1 mios ou -4.3%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2013	2014	2015	Budget 2014 - 2015	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Intérêts des dettes	67'656'712.74	71'500'000	68'500'000	-3'000'000	-4.2
Autres intérêts passifs	14'938.15	100'000	50'000	-50'000	-50.0
Total	67'671'650.89	71'600'000	68'550'000	-3'050'000	-4.3

La diminution par rapport au budget 2014 s'explique principalement par les conditions des marchés des capitaux qui devraient permettre de continuer à profiter de taux historiquement bas.

33 Amortissements

+11.6 mios ou +8.9%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2013	2014	2015	Budget 2014 - 2015	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Remises, défalcons et moins-values d'impôts	10'284'519.17	7'300'000	11'000'000	3'700'000	50.7
Autres pertes, défalcons et moins-values	16'950'704.42	6'613'000	6'558'500	-54'500	-0.8
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	97'307'781.67	79'084'400	82'340'400	3'256'000	4.1
Amortissements du patrimoine administratif des SI	41'762'069.82	37'180'300	41'898'800	4'718'500	12.7
Total	166'305'075.08	130'177'700	141'797'700	11'620'000	8.9

Les pertes et défalcons d'impôts ont été adaptées à la hausse sur la base des comptes des années précédentes.

S'agissant des amortissements du patrimoine administratif, la hausse enregistrée à la Bourse communale est liée aux importants investissements consentis ces dernières années. Parmi les mouvements importants, on peut relever les premiers amortissements relatifs au crédit "Evolution et extension des infrastructures informatiques et du réseau RECOLTE 2013-2017" (+1.8 million) et à divers objets liés au projet Métamorphose (+1.3 million).

Quant à la hausse prévue aux SiL, elle est due à l'arrivée à terme de plusieurs chantiers importants réalisés sur les réseaux du gaz et du chauffage à distance, notamment pour le raccordement de la chaufferie de la STEP, et aux amortissements des crédits du Service multimédia dans le cadre de la Société LFO SA (Lausanne Fibre Optique) (+2.8 millions).

35 Dédommagements à des collectivités publiques +5.9 mios ou +2.0%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2013	2014	2015	Budget 2014 - 2015	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Contribution au fonds de péréquation intercommunal	111'348'512.00	109'800'000	114'100'000	4'300'000	3.9
Facture sociale	103'811'862.00	103'100'000	105'000'000	1'900'000	1.8
Participation à des entreprises de transports	51'060'970.75	54'300'000	53'500'000	-800'000	-1.5
Participation à l'association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD)	13'919'396.85	10'750'000	11'200'000	450'000	4.2
Réforme policière	8'296'633.00	8'600'000	8'400'000	-200'000	-2.3
Frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat	2'424'732.85	2'300'000	2'500'000	200'000	8.7
Participation aux frais de la centrale d'alarme de l'ECA (SSI)	140'000.00	140'000	140'000	0	0.0
Part communale aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du Canton	1'002'540.50	1'007'500	1'007'500	0	0.0
Contribution à la fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)	652'575.00	663'900	674'600	10'700	1.6
Autres dédommagements	495'761.87	751'300	752'400	1'100	0.1
Total	293'152'984.82	291'412'700	297'274'500	5'861'800	2.0

L'augmentation de la contribution au fonds de péréquation intercommunal est plus que compensée par une augmentation de 5.9 millions du retour dudit fonds (voir chapitre 45).

Fondée sur les prévisions de l'Etat, la hausse de la facture sociale s'établit à 1.9 million de francs.

L'accroissement de la participation à l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) est due principalement à l'augmentation estimée de la population et de la cotisation par habitant qui passe de fr. 80.40 à fr. 84.50.

36 Subventions accordées -0.6 mio ou -0.7%

Le détail de cet écart, par direction, s'établit comme il suit :

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2013	2014	2015	Budget 2014 - 2015	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Administration générale et culture	56'076'415.94	55'397'800	45'001'700	-10'396'100	-18.8
Sports, intégration et protection de la population	7'115'699.15	7'871'600	8'001'600	130'000	1.7
Logement et sécurité publique	2'122'289.75	2'448'800	2'558'100	109'300	4.5
Travaux	1'720'000.00	1'720'000	1'320'000	-400'000	-23.3
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	23'892'027.99	24'152'700	24'072'200	-80'500	-0.3
Finances et patrimoine vert	30'000.00	30'000	10'030'000	10'000'000	33333.3
Total	90'956'432.83	91'620'900	90'983'600	-637'300	-0.7

La subvention pour la compensation partielle de l'augmentation du coût de la vie en ville (10 millions) est transférée de la direction Administration générale et culture à la direction Finances et patrimoine vert, et le montant est adapté en fonction des ayants droit effectifs (-0.6 million). La direction Logement et sécurité publique voit la création du Fonds lausannois d'intégration, subsidié à 60% par la Confédération (+0.1 million). A la direction Travaux, la diminution est due à une adaptation de la subvention destinée à couvrir le déficit du P+R de Vennes (-0.4 million). A la direction Enfance, jeunesse et cohésion sociale, plusieurs subventions auparavant versées par la Ville ont été reprises par le Canton.

Voici encore d'autres variations significatives intervenues entre le budget de 2015 et celui de 2014 (en millions de francs) :

⇒	<i>Conservatoire de Lausanne – Ecole de musique</i>	+0.276
⇒	<i>Label Suisse (manifestation organisée tous les deux ans)</i>	-0.240
⇒	<i>Caravane des quartiers (manifestation organisée tous les deux ans)</i>	-0.200

38 Attributions aux réserves -1.1 mio ou -11.2%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2013	2014	2015	Budget 2014 - 2015	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Fonds de régularisation des loyers	57'585.50	62'500	67'500	5'000	8.0
Fonds spécial pour risques de tournées en faveur du théâtre de Vidy	100'000.00	100'000	0	-100'000	-100.0
Fonds de réserve pour la gestion des déchets	6'010'046.81	0	0	0	-
Fonds de eauservice	3'688'723.50	3'960'800	2'548'800	-1'412'000	-35.6
Fonds des SiL	37'858'327.30	5'517'500	5'945'300	427'800	7.8
Provision pour les Datacenters (SOI)	1'500'000.00	0	0	0	-
Provision pour l'entretien durable des bâtiments scolaires	8'000'000.00	0	0	0	-
Total	57'214'683.11	9'640'800	8'561'600	-1'079'200	-11.2

Au Service de la culture, la dernière tranche pour la reconstitution du Fonds pour risque de tournées en faveur du Théâtre de Vidy a été versée en 2014. A **eauservice**, la diminution est due à une attribution moindre aux fonds de réserve, compte tenu des résultats budgétés. Aux Services industriels, l'augmentation résulte, au Service de l'électricité, d'une attribution supplémentaire au fonds de péréquation de l'excédent de revenus de l'éclairage public (+1.3 million), hausse partiellement compensée par une diminution de l'attribution réglementaire annuelle d'une partie du bénéfice de l'activité "distribution gaz" (-0.7 million).

39

49 Imputations internes

-5.7 mios ou -3.1%

Ce chapitre n'amène pas de commentaire.

4 REVENUS**40 Impôts****+30.0 mios ou +5.9%**

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2013	2014	2015	Budget 2014 - 2015	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Impôts sur le revenu et la fortune	357'115'847.01	336'000'000	362'000'000	26'000'000	7.7
Impôts sur le bénéfice et le capital	120'947'932.90	109'000'000	113'000'000	4'000'000	3.7
Impôts fonciers	36'002'217.80	37'200'000	37'200'000	0	0.0
Droits de mutations	8'222'593.65	8'500'000	8'500'000	0	0.0
Impôts sur les successions et les donations	16'284'462.55	12'000'000	12'000'000	0	0.0
Impôts sur la propriété et sur la dépense	5'750'393.30	5'835'000	5'850'000	15'000	0.3
Total	544'323'447.21	508'535'000	538'550'000	30'015'000	5.9

L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques a été budgétisé en augmentation de 26 millions de francs (+7.7%) par rapport au budget 2014, et de 4.9 millions de francs (+1.4%) par rapport aux comptes 2013. L'impôt à la source, régulièrement sous-estimé ces dernières années, a notamment été revu à la hausse par rapport au budget 2014. Globalement, les recettes liées à l'impôt augmentent de 5.9% (VD : 5%).

Sur la base des résultats enregistrés ces dernières années, et du fait de la bonne tenue de l'économie sur l'arc lémanique, l'estimation des recettes fiscales provenant des personnes morales a été arrêtée à 113 millions de francs. Rappelons que la première diminution de l'impôt sur le bénéfice dans le cadre de l'augmentation des allocations familiales et de la compensation octroyée aux entreprises par le Canton interviendra en 2014 (diminution du taux de 9.5% à 9.0% impliquant une perte estimée de 5 à 6 millions de francs); la deuxième baisse interviendra quant à elle en 2016 (diminution du taux de 9.0% à 8.5% impliquant une nouvelle perte de l'ordre de 5 à 6 millions de francs).

41 Patentes, concessions**-0.8 mio ou -12.5%**

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2013	2014	2015	Budget 2014 - 2015	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Patentes, concessions	2'705'373.65	6'423'500	5'623'500	-800'000	-12.5

La diminution provient d'une évaluation à la baisse des recettes générées par la taxe d'équipements communautaires (-0.7 million) et à une diminution des émoluments d'autorisation liés aux permis de construire (-0.1 million).

42 Revenus des biens**-2.1 mios ou -2.1%**

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2013	2014	2015	Budget 2014 - 2015	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Intérêts, prêts et participations	54'685'921.60	25'972'300	21'033'900	-4'938'400	-19.0
Revenu des immeubles du patrimoine financier	30'967'893.53	31'621'400	33'193'600	1'572'200	5.0
Revenu des biens du patrimoine administratif	36'553'287.09	37'635'300	39'217'100	1'581'800	4.2
Autres revenus	10'260'648.31	3'551'100	3'223'300	-327'800	-9.2
Total	132'467'750.53	98'780'100	96'667'900	-2'112'200	-2.1

La baisse du revenu des participations provient d'une diminution estimée du dividende EOS de 9.7 millions, baisse partiellement compensée par une modification de la répartition des recettes en provenance de Gaznat avec un accroissement de la part ressortant au dividende.

L'augmentation du revenu des immeubles du patrimoine financier résulte principalement de l'augmentation des redevances des terrains en droits de superficie (+1.1 million). L'augmentation des revenus du patrimoine administratif provient principalement, au Service des routes et de la mobilité, des recettes liées au stationnement et à la redevance liée à l'affichage sur la voirie publique.

43 Taxes, ventes et prestations facturées -21.1 mios ou -2.8%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2013	2014	2015	Budget 2014 - 2015	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Taxes, redevances et prestations de services	265'065'786.01	285'912'900	281'599'100	-4'313'800	-1.5
Ventes diverses (hors SEL, GAZ & CAD)	60'119'028	63'679'100	63'273'800	-405'300	-0.6
Frais facturés à des tiers, remboursements	15'246'951.86	11'758'700	12'219'000	460'300	3.9
Amendes	23'693'549.65	25'870'000	28'550'000	2'680'000	10.4
Autres contributions	62'004'417.94	23'112'300	23'845'800	733'500	3.2
Sous-total	426'129'733.89	410'333'000	409'487'700	-845'300	-0.2
Ventes d'énergie des SI (SEL, GAZ & CAD)	356'646'810.01	349'641'000	329'434'600	-20'206'400	-5.8
Total	782'776'543.90	759'974'000	738'922'300	-21'051'700	-2.8

A la direction Logement et sécurité publique, au Corps de police, les amendes ont été adaptées suite aux infractions constatées depuis la mise en œuvre des mesures de sécurité et de tranquillisation du trafic.

Aux Services industriels, la diminution des ventes d'énergie résulte d'une baisse des ventes de 20.4 millions au Service de l'électricité (voir également le chapitre des charges 31).

La diminution observée sous le poste "Taxes, redevances et prestations de services" (rubrique 434) résulte de la conjonction de plusieurs éléments, dont principalement :

- *Service des assurances sociales – Transfert des montants reçus du Canton dans le cadre de la gestion des PC et PC familles sous le chapitre 45* -1.315
- *Assainissement – Gestion des déchets urbains – Adaptation de la taxe de base en regard des charges effectives* -1.573
- *SSL – Hausse des prestations facturées liées à l'augm. des logements de transitions* +1.138
- *SAJE – Lieux d'accueil de jour municipaux – hausse des tarifs et hausse des recettes liées à l'augmentation de la capacité d'accueil* +1.162
- *SiL – Gaz&CAD – Raccordements au gaz "clés en mains"* +1.300
- *SiL – SEL – Diminution des recettes du timbre d'acheminement* -5.500
- *SiL – SEL – Taxe éclairage public* +2.000

44 Part à des recettes sans affectation +0.0 mio ou +0.0%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2013	2014	2015	Budget 2014 - 2015	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Impôts sur les gains immobiliers	6'352'366.05	6'000'000	6'000'000	0	0.0

Ce chapitre n'amène pas de commentaire particulier.

45 Dédommagements de collectivités publiques**+9.0 mios ou +3.4%**

	Comptes	Budget	Budget	Ecarts (+/-)	
	2013	2014	2015	Budget 2014 -	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Fonds de péréquation intercommunal	174'516'100.00	172'700'000	178'600'000	5'900'000	3.4
Facturation à l'Académie de police de Savatan	842'479.84	1'162'000	1'128'000	-34'000	-2.9
Participations diverses aux frais du secteur "protection et sauvetage"	8'619'408.35	8'776'100	8'457'100	-319'000	-3.6
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	2'037'619.52	2'590'500	2'342'900	-247'600	-9.6
Participation cantonale à l'aide au logement	727'954.50	900'000	900'000	0	0.0
Participation cantonale à la gestion des PC, PC familles et allocations familiales	0.00	0	2'323'300	2'323'300	-
Participations diverses aux charges du Service social	26'675'495.00	28'210'200	28'477'100	266'900	0.9
Participation de la Confédération aux frais de l'ORP	10'896'986.43	11'037'100	11'529'600	492'500	4.5
Participations diverses aux frais des emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6'753'198.10	6'900'000	7'028'400	128'400	1.9
Contribution selon la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)	7'964'841.00	7'391'000	7'691'000	300'000	4.1
Autres participations des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale	17'117'098.51	17'894'300	18'330'200	435'900	2.4
Participation des communes aux charges de la station d'épuration	4'304'382.25	5'062'400	4'842'100	-220'300	-4.4
Autres dédommagements	2'363'918.05	2'125'800	2'136'000	10'200	0.5
Total	262'819'481.55	264'749'400	273'785'700	9'036'300	3.4

Le retour du fonds de péréquation intercommunal (y compris les dépenses thématiques) est en augmentation de 5.9 millions sur la base des prévisions de l'Etat. Compte tenu de la hausse de 4.3 millions de la contribution au dit fonds (chapitre 35), c'est donc 1.6 million qui améliore le budget.

Sous le poste "Participation cantonale à la gestion des PC, PC familles et allocations familiales", l'augmentation est liée l'extension des prestations fournies par le Service des assurances sociales, ainsi qu'au versement, sous ce chapitre, de la contrepartie financière pour les prestations fournies dans le cadre de l'octroi des PC familles figurant auparavant sous le chapitre 43.

46 Subventions acquises**+0.8 mio ou +44.1%**

	Comptes	Budget	Budget	Ecarts (+/-)	
	2013	2014	2015	Budget 2014 - 2015	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Sports, intégration et protection de la populatio	358'870.90	360'000	1'083'700	723'700	201.0
Travaux	44'141.15	72'000	90'000	18'000	25.0
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	930'920.00	911'900	943'000	31'100	3.4
Finances et patrimoine vert	456'040.05	409'000	409'000	0	0.0
Services industriels	4'750.01	0	0	0	-
Total	1'794'722.11	1'752'900	2'525'700	772'800	44.1

Au Service administratif et de l'intégration, l'augmentation est due au versement de subventions du Canton et de la Confédération pour financer le Programme d'intégration cantonal et de lutte contre le racisme (+0.8 million).

48 Prélèvements sur les réserves**+13.4 mios ou +75.3%**

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2013	2014	2015	Budget 2014 - 2015	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Fonds de renouvellement "compostière"	23'300.00	0	0	0	-
Fonds de péréquation de la STEP	948'559.74	1'799'200	1'596'100	-203'100	-11.3
Fonds de réserve pour la gestion des déchets	0.00	0	1'000'800	1'000'800	-
Fonds de réserve PDLASV	744'392.00	32'000	0	-32'000	-100.0
Provision pour l'entretien durable des bâtiments scolaires	0.00	0	250'000	250'000	-
Provision générale pour risques TVA	245'900.00	0	0	0	-
Fonds des SiL	5'943'266.59	16'018'900	28'452'100	12'433'200	77.6
Total	7'905'418.33	17'850'100	31'299'000	13'448'900	75.3

A la direction des Travaux, au Service d'assainissement, un excédent de charges budgété entraîne un prélèvement de 1 million sur le fonds de réserve pour la gestion des déchets urbains. Par contre, la baisse des charges nettes de la STEP entraîne un recours moindre au fonds de péréquation.

A la direction Enfance, jeunesse et cohésion sociale, le prélèvement dans la provision pour l'entretien durable des bâtiments scolaire est lié à l'ouverture de trois nouvelles directions d'établissements primaires.

Aux Services industriels, les principales variations intervenues entre le budget de 2015 et celui de 2014 sont les suivantes (en millions de francs) :

- ⇒ *SEL – Fonds de péréquation du timbre d'acheminement de l'électricité* +6.9
- ⇒ *SIMA – Fonds de péréquation du Service multimedia* +3.5

5. PLAN DES INVESTISSEMENTS POUR LES ANNEES 2015 A 2018

Ce plan est constitué par les deux chapitres suivants :

- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements de 2015 à 2018, portant sur les crédits déjà votés.
- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements pour 2015 à 2018, portant sur les crédits générant des dépenses d'ici fin 2018, lesquels sont classés par service puis par date de sortie du préavis.

Voici la récapitulation des dépenses présumées d'investissements brutes du patrimoine administratif pour l'exercice 2015 (sans les autorisations d'achats) :

(en millions de francs)	Dépenses présumées		
	Sur crédits votés au 31.08.2014	Sur crédits à voter	Total
Administration générale et culture	4.9	5.2	10.1
Sports, intégration et protection de la population	4.2	1.9	6.1
Logement et sécurité publique	9.3	4.2	13.5
Travaux	32.4	5.3	37.7
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	5.4	10.4	15.8
Finances et patrimoine vert	4.5	6.8	11.3
Services industriels	36.1	1.8	37.9
Objets multidirections	0.0	28.2	28.2
Objets Métamorphose	7.4	5.6	13.0
Total général	104.2	69.4	173.6

Les principales dépenses prévues pour 2015 sont les suivantes :

(en millions de francs)

Ensemble des crédits-cadres (voirie, collecteurs, parcs, eaux, gaz, électricité)	35.9
Programme d'entretien et importants travaux de rénovation de divers bâtiments du PA et du PF	3.8
Rénovation du réservoir du Calvaire	4.2
Rénovation du cinéma Capitole	3.6
Aménagement de la place de La Sallaz	3.3
Avenue de Chailly – Renouvellement des réseaux souterrains et réaménagement	2.8
Déplacement de la route de Romanel – Carrefour de la Blécherette	4.0
Construction d'une chaudière à eau surchauffée à l'usine de Pierre-de-Plan	4.0
Renouvellement du réseau de distribution d'électricité (1 ^{ère} et 2 ^{ème} phases)	4.0
Renouvellement du réseau de distribution d'électricité (3 ^{ème} phase)	10.7
Axes forts – TRAM – Galicien / Europe + Vigie-Gonin	3.0

Précisons encore que les recettes d'investissements pour 2015 sont évaluées à 38.5 millions de francs et que les dépenses nettes d'investissements du patrimoine administratif s'élèvent à 144.1 millions de francs compte tenu des demandes d'autorisations d'achats qui ascendent à 9 millions de francs.

6. EVOLUTION PRESUMEE DE LA SITUATION FINANCIERE EN 2015

Pour estimer cette évolution, il convient d'abord de déterminer le volume d'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement (ressources), puis de définir l'utilisation en se fondant sur le plan des investissements ainsi que les demandes d'achats de matériels et de logiciels informatiques, de véhicules, de machines et de matériel. Enfin, l'opposition des deux données (ressources et utilisation) indique dans quelle mesure la Commune est apte à financer par ses propres moyens les investissements programmés.

Détermination de l'autofinancement		
	Doit	Avoir
	(En millions de francs)	
Excédent des charges de fonctionnement	19.8	
Amortissements		124.2
Attributions aux réserves		8.6
Prélèvements sur les réserves	31.3	
	<u>51.1</u>	<u>132.8</u>
Autofinancement	81.7	
	<u>132.8</u>	<u>132.8</u>
Investissements nets du patrimoine administratif (utilisation)		
	Doit	Avoir
	(En millions de francs)	
Dépenses brutes d'investissements	173.6	
Autorisations d'achats	9.0	
Subventions et recettes sur investissements		38.5
	<u>182.6</u>	<u>38.5</u>
Investissements nets		144.1
	<u>182.6</u>	<u>182.6</u>
Financement		
	Mios de francs	%
Investissements nets	144.1	100.0
./. Autofinancement	81.7	56.7
Insuffisance d'autofinancement ou emprunts nouveaux	<u>62.4</u>	<u>43.3</u>

L'évolution de l'endettement net peut être estimée comme suit, avec la situation de la dette bancaire brute pour information :

	Endettement net	Dette bancaire brute
	(En millions de francs)	
Situation au 31.12.2013	2'114	2'584
Insuffisance d'autofinancement		
- budget 2014	56	56
- budget 2015	62	62
Situation théorique au 31.12.2015	<u>2'232</u>	<u>2'702</u>

Rappelons que le plafond d'endettement net pour la présente législature est fixé à 2.4 milliards de francs.

7. REMUNERATION DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITE

La loi sur les communes, à son article 29, dispose de ce qui suit :

« Sur proposition de la municipalité, le conseil communal fixe les indemnités du syndic et des membres de la municipalité.

Sur proposition du bureau, il fixe celles des membres du conseil, du président et du secrétaire du conseil et, cas échéant, de l'huissier.

Cette décision est prise, en principe, une fois au moins par législature. ».

A teneur de loi, une décision formelle doit être prise, l'octroi d'un crédit budgétaire autorisant le paiement des montants en cause n'est pas suffisant. Pour la Municipalité, la dernière décision remonte au 8 décembre 2010, soit à la précédente législature. Une nouvelle décision doit donc être prise. La Municipalité ne propose aucune modification dans la rémunération de ses membres

Les traitements annuels bruts fixés en décembre 2010 s'élevaient à 265'180 francs pour le syndic et 247'205 francs pour les conseillers municipaux. Ils ont depuis lors été indexés au coût de la vie dans les mêmes proportions et selon les mêmes modalités que pour le personnel communal, pour s'établir à ce jour à 265'976 francs pour le syndic et à 247'947 francs pour les autres membres de la Municipalité. Cette dernière vous propose le statu quo, étant entendu que ces traitements bénéficieront des mêmes indexations que celles qui pourraient être accordées au personnel communal.

8. CONCLUSIONS

En vertu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne

vu le préavis N° 2014/63 de la Municipalité, du 16 octobre 2014 ;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2015 comme il suit :

Charges	fr.	1'894'015'000
Revenus		1'874'221'100
Excédent des charges	fr.	19'793'900

2. de prendre acte du plan des investissements pour les années 2015 à 2018;
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2015;
4. de fixer comme suit le traitement annuel brut des membres de la Municipalité :

Syndic : fr. 265'976.-
 Conseillers municipaux : fr. 247'947.-.

Au nom de la Municipalité :

Le vice-syndic : *Jean-Yves Pidoux*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

- Annexes :
- A. Compte de fonctionnement par nature
 - B. Evolution du compte de fonctionnement (sans les imputations internes) de 1980 à 2015

Brochure du projet de budget de l'exercice 2015

Plan des investissements pour les années 2015 à 2018

ANNEXE A

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2013	Budget 2014	Nature	Budget 2015		Ecart au budget précédent	
			Fr.		Fr.	%
1'913'901'621.89	1'882'035'500	3 CHARGES	1'894'015'000		11'979'500	0.6
554'635'172.80	564'220'000	30 CHARGES DE PERSONNEL	574'840'200		10'620'200	1.9
556'005.00	664'400	300 Rétribution des autorités	802'600		138'200	20.8
442'611'072.62	461'656'700	301 Traitements	469'917'800		8'261'100	1.8
45'518.40	39'000	302 Traitements du personnel enseignant	23'300		-15'700	-40.3
379'001'27.35	39'799'100	303 Cotisations aux assurances sociales	40'515'300		716'200	1.8
60'441'218.87	64'564'800	304 Cotisations à la caisse de pensions	65'705'900		1'141'100	1.8
6'899'298.11	7348'900	305 Assurance-accidents	7'300'200		-48'700	-0.7
1'854'132.70	1'842'300	307 Prestations à des retraités	1'822'100		-20'200	-1.1
0.00	-1'700'000	308 Economie de personnel	-1'700'000		0	0.0
4'327'799.75	5'304'800	309 Autres charges de personnel	5'753'000		448'200	8.4
507'552'878.12	536'802'200	31 BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	531'160'400		-5'641'800	-1.1
3'538'741.84	3'891'000	310 Imprimés et fournitures de bureau	3'903'400		12'400	0.3
10'969'228.08	12'230'100	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	14'926'500		2'696'400	22.0
25'902'331.49	26'291'400	312 Eau, énergie et chauffage	23'495'500		-2'795'900	-10.6
2'005'827.49	19'294'800	313 Marchandises	19'730'000		435'200	2.3
17'834'439.04	20'629'200	314 Entretien des biens immobiliers	22'917'400		2'288'200	11.1
13'873'546.67	14'810'800	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	17'295'900		2'485'100	16.8
40'689'931.64	42'553'600	316 Loyers et redevances d'utilisation	44'284'700		1'731'100	4.1
3'016'783.56	3'461'000	317 Déplacements, débours, dédommagements	3'519'700		58'700	1.7
102'021'100.11	119'254'300	318 Autres prestations de tiers	115'725'700		-3'528'600	-3.0
36'530'948.20	37'763'000	319 Impôts, taxes et frais divers	53'901'700		16'138'700	42.7
67'671'650.89	71'600'000	32 INTERETS DIVERS	68'550'000		-3'050'000	-4.3
67'656'712.74	71'500'000	322 Intérêts des dettes	68'500'000		-3'000'000	-4.2
14'938.15	100'000	329 Autres intérêts passifs	50'000		-50'000	-50.0

ANNEXE A

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2013	Budget 2014	Nature	Budget 2015		Ecart au budget précédent	
			Fr.	Fr.	Fr.	%
166'305'075.08	130'177'700	33 AMORTISSEMENTS	141'797'700	11'620'000	8.9	
27235'223.59	13913'000	330 Pertes, défalcactions, moins-values	17558'500	3'645'500	26.2	
139069'851.49	116264'700	331 Amortissements du patrimoine administratif	124'239'200	7974'500	6.9	
293'152'984.82	291'412'700	35 DEDOMMAGEMENTS A DES COLLECTIVITES PUBLIQUES	297'274'500	5'861'800	2.0	
292754'816.92	290957'800	351 Participation à des charges cantonales	296818'500	5'860'700	2.0	
398'167.90	454'900	352 Participation à des charges de communes	456'000	1'100	0.2	
90'956'432.83	91'620'900	36 SUBVENTIONS ACCORDEES	90'983'600	-637'300	-0.7	
76281'964.65	76429'900	365 Subventions à des institutions	76402'600	-27'300	0.0	
14674'468.18	15191'000	366 Aides individuelles	14'581'000	-610'000	-4.0	
57'214'683.11	9'640'800	38 ATTRIBUTIONS AUX RESERVES	8'561'600	-1'079'200	-11.2	
57214'683.11	9'640'800	380 Attributions aux réserves	8'561'600	-1'079'200	-11.2	
176'412'744.24	186'561'200	39 IMPUTATIONS INTERNES	180'847'000	-5'714'200	-3.1	
176412'744.24	186561'200	390 Imputations internes	180847'000	-5'714'200	-3.1	

ANNEXE A

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2013	Budget 2014	Nature	Budget 2015		Ecart au budget précédent	
			Fr.	Fr.	Fr.	%
1'917'557'847.57	1'850'626'200	4 REVENUS	1'874'221'100	23'594'900	1.3	
544'323'447.21	508'535'000	40 IMPOTS	538'550'000	30'015'000	5.9	
357115'847.01	336000'000	400 Impôts sur le revenu et la fortune	362000'000	26000'000	7.7	
120947'932.90	109000'000	401 Impôts sur le bénéfice et le capital	113000'000	4000'000	3.7	
36002'217.80	37200'000	402 Impôts fonciers	37200'000	0	0.0	
8'222'593.65	8'500'000	404 Droits de mutation	8'500'000	0	0.0	
16284'462.55	12000'000	405 Impôts sur les successions et donations	12000'000	0	0.0	
5750'393.30	5835'000	406 Impôts sur la propriété et sur la dépense	5'850'000	15'000	0.3	
2'705'373.65	6'423'500	41 PATENTES, CONCESSIONS	5'623'500	-800'000	-12.5	
2705'373.65	6423'500	410 Patentes, concessions	5'623'500	-800'000	-12.5	
132'467'750.53	98'780'100	42 REVENUS DES BIENS	96'667'900	-2'112'200	-2.1	
3264'642.13	2'500'000	421 Intérêts moratoires et divers	2'500'000	0	0.0	
73'351.02	50'300	422 Revenus des capitaux du patrimoine financier	50'300	0	0.0	
30967'893.53	31'621'400	423 Revenus des immeubles du patrimoine financier	33'193'600	1'572'200	5.0	
10260'648.31	3'551'100	424 Plus-values, produits exceptionnels	3'223'300	-327'800	-9.2	
51347'928.45	23'422'000	425 Revenus des prêts et participations du patrimoine administratif	18'483'600	-4'938'400	-21.1	
36553'287.09	37'635'300	427 Revenus des biens du patrimoine administratif	39'217'100	1'581'800	4.2	
782'776'543.90	759'974'000	43 TAXES, VENTES ET PRESTATIONS FACTUREES	738'922'300	-21'051'700	-2.8	
5981'373.05	5'625'300	431 Emoluments administratifs	5'635'000	9'700	0.2	
265065'786.01	285912'900	434 Redevances et prestations facturées	281'599'100	-4313'800	-1.5	
416765'838.44	413'320'100	435 Ventes	392'708'400	-20611'700	-5.0	
15246'951.86	11'758'700	436 Dédommagements de tiers	12'219'000	460'300	3.9	
23'693'549.65	25'870'000	437 Amendes	28'550'000	2'680'000	10.4	
10693'620.86	11'296'000	438 Prestations facturées aux crédits d'investissements	12'359'700	1'063'700	9.4	
45329'424.03	6'191'000	439 Autres recettes	5'851'100	-339'900	-5.5	

ANNEXE A

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2013	Budget 2014		Nature	Budget 2015		Ecart au budget précédent	
	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	%
6'352'366.05	6'000'000		44	PART A DES RECETTES SANS AFFECTATION	6'000'000	0	0.0
6'352'366.05	6'000'000		441	Part à des recettes cantonales	6'000'000	0	0.0
262'819'481.55	264'749'400		45	DEDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITES PUBLIQUES	273'785'700	9'036'300	3.4
13'543'841.43	13'440'500		450	Participation de la Confédération aux charges	13'701'800	261'300	1.9
242'876'508.72	244'338'700		451	Participation du Canton aux charges	252'438'900	8'100'200	3.3
6'399'131.40	6'970'200		452	Participation de communes aux charges	7'645'000	674'800	9.7
1'794'722.11	1'752'900		46	SUBVENTIONS ACQUISES	2'525'700	772'800	44.1
100'898.00	121'000		460	Subventions de la Confédération	31'000	-90'000	-74.4
1'693'824.11	1'631'900		461	Subventions du Canton	2'494'700	862'800	52.9
0.00	0		469	Autres subventions	0	0	-
7'905'418.33	17'850'100		48	PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES	31'299'000	13'448'900	75.3
7'905'418.33	17'850'100		480	Prélèvements sur les réserves	31'299'000	13'448'900	75.3
176'412'744.24	186'561'200		49	IMPUTATIONS INTERNES	180'847'000	-5'714'200	-3.1
176'412'744.24	186'561'200		490	Imputations internes	180'847'000	-5'714'200	-3.1
-3'656'225.68	31'409'300			EXCEDENT DE CHARGES (+) OU DE REVENUS (-)	19'793'900	-11'615'400	-37.0

ANNEXE B

EVOLUTION DES CHARGES ET DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT (sans les imputations internes)

En millions de francs	Comptes 1 9 8 0	Comptes 1 9 9 0	Comptes 2 0 0 0	Comptes 2 0 1 0	Comptes 2 0 1 2	Comptes 2 0 1 3	Budget 2 0 1 4	Budget 2 0 1 5
CHARGES	482.8	862.4	1'131.7	1'569.5	1'808.8	1'737.5	1'695.4	1'713.2
Charges de personnel	173.7	291.0	385.5	527.5	550.1	554.6	564.2	574.8
Biens, services et marchandises	131.4	259.0	327.4	509.1	677.5	507.6	536.8	531.2
Intérêts passifs	37.0	44.6	92.3	72.8	66.1	67.7	71.6	68.5
Amortissements	71.1	112.0	109.7	121.9	138.6	166.3	130.2	141.8
Dédommagements à des collectivités publiques	37.4	76.1	136.6	220.4	279.3	293.1	291.4	297.3
Subventions accordées	26.3	70.0	65.4	77.9	80.8	91.0	91.6	91.0
Attributions aux réserves	5.9	9.7	14.8	39.9	16.4	57.2	9.6	8.6
REVENUS	485.5	830.1	1'089.7	1'582.9	1'729.0	1'741.2	1'664.0	1'693.4
Impôts	226.4	360.9	426.9	499.5	517.8	544.3	508.5	538.6
Patentes, concessions	2.0	2.8	3.2	2.2	2.6	2.7	6.4	5.6
Revenus des biens	31.6	39.5	58.5	116.1	119.3	132.5	98.8	96.7
Contributions diverses	198.3	322.8	511.4	759.9	710.4	782.8	760.0	738.9
Part à des recettes sans affectation	4.0	9.6	3.4	5.4	7.0	6.4	6.0	6.0
Dédommagements de collectivités publiques	16.1	32.0	44.4	197.6	260.2	262.8	264.7	273.8
Subventions acquises	6.9	1.5	4.2	1.9	2.1	1.8	1.8	2.5
Prélèvements aux réserves	0.2	61.0	37.7	0.3	109.6	7.9	17.8	31.3
EXCEDENT DE CHARGES	-2.7	32.3	42.0	-13.4	79.8	-3.7	31.4	19.8
AUTOFINANCEMENT DEGAGE PAR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT	95.9	23.9	37.0	160.1	-56.6	192.0	76.6	81.7

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic

Rapport polycopié de M. Georges-André Clerc (UDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur

Cet objet a été traité par la commission des finances les 7, 12 et 20 novembre 2014, à la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville.

Rapporteur : M. Georges-André Clerc, Président

Membres de la commission : Mmes Sylvianne Bergman ; Anne-Françoise Decollogny ; Françoise Longchamp, MM. Claude Bonnard ; Jean-François Cachin ; Valentin Christe ; Philippe Clivaz ; Benoît Gaillard ; Pierre-Antoine Hildbrand ; André Mach ; Philippe Mivelaz ; Pierre-Yves Oppikofer ; David Payot ; Giampiero Trezzini

Municipalité : Mme Florence Germond, Directrice des finances et du patrimoine vert

Administration : Messieurs David Barbi, Chef du Service financier ; Emmanuel Bourquin ; François Vaney

Monsieur le Président, chères et chers collègues

La Commission des finances a traité le préavis 2014/63, « Budget de fonctionnement de l'exercice 2015 » présenté par la Municipalité dans ses séances des 7, 12, et 14 novembre 2014.

Les Commissaires ont pu, lors des visites dans leur Direction respective, questionner les différents responsables pour obtenir les informations complémentaires utiles à la décision de la Commission des finances. Direction par Direction, nous avons pris connaissance des rapports rédigés par les Commissaires et les avons discutés.

Les finances de la Ville de Lausanne sont confrontées à certains risques au niveau :

des charges :

- une reprise de l'inflation et l'augmentation des taux d'intérêts ;
- la progression des amortissements ;

des recettes :

- la stagnation des revenus des personnes physiques ;
- une diminution des revenus des participations financières des SIL ;
- une diminution des recettes fiscales des entreprises en lien avec la réforme fiscale fédérale et cantonale.

Les investissements nets 2015 se montent à 144.1 millions de francs.

La marge d'autofinancement de 81.7 millions CHF est en amélioration, avec un degré d'autofinancement de 56.7 %.

L'endettement net ne devrait augmenter que de 62 millions CHF en 2015 pour atteindre 2.232 milliards CHF.

La situation financière de la Ville de Lausanne reste fragile malgré sa volonté de progresser vers l'équilibre. La Ville doit impérativement améliorer sa situation financière afin de recouvrer une marge de manœuvre satisfaisante.

Comparaison des budgets et des EPT 2014 et 2015 de la Ville de Lausanne

	Budget 2014	Budget 2015	Différence	% B15-B14
Charges	1'882'035'500	1'894'015'000	11'979'500	0.64 %
Revenus	1'850'626'200	1'874'221'100	23'594'900	1.27 %
Excédents de charges	31'409'300	19'793'900	-11'615'400	-36.98 %

ETP 2014	Charges	ETP 2015	Charges	Différence ETP	Différence
4545.20	564'220'000	4600.90	574'840'200	55.70	10'620'200

Analyse Direction par Direction**Administration Générale et Culture (AGC)**

La sous-commission, composée de Mme Anne-Françoise Decollogny et M. Valentin Christe, a obtenu des chefs de service de la Direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

	Budget 2014	Budget 2015	Différence	%	Budget Ville	
Charges	413'493'500	411'221'700	-2'271'800	-0.55 %	21.71 %	
Revenus	176'289'500	181'930'000	5'640'500	3.20 %	9.71 %	
Excédents de charges	237'204'000	229'291'700	-7'912'300	-3.34 %		
ETP 2014	Charges	ETP 2015	Charges	Différence ETP	Différence	Charges Ville
271.29	47'945'600	271.29	48'737'800	0.00	792'200	8.48%

Amendement :

1104.351 : hausse de 370'000 francs pour la répercussion de la hausse des recettes des horodateurs sur une subvention aux transports publics

Au vote, la Cofin a refusé d'accepter l'amendement par :

Oui 2

Non 5

Abstention 5

Conclusion de la sous-commission : (AGC)

Les changements dans le budget sont dus à deux facteurs :

- création du Service du protocole et des relations extérieures.
- le plan de mobilité a été intégré au Service du développement de la Ville et de la communication (DEVCOM). Le plan de mobilité doit s'autofinancer.

Au vote, la Cofin propose d'accepter le budget par :

Oui 10

Non 0

Abstention 3

Elle vous recommande d'en faire de même.

Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population (SIPP)

La sous-commission, composée de Mme Françoise Longchamp et M. Benoit Gaillard, a obtenu des chefs de service de la Direction, des réponses et explications satisfaisantes à

toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

	Budget 2014	Budget 2015	Différence	%	Budget Ville
Charges	103'380'600	107'075'300	3'694'700	3.58 %	5.65 %
Revenus	52'350'800	52'875'000	524'200	1.00 %	2.82 %
Excédents de charges	51'029'800	54'200'300	3'170'500	6.21 %	

ETP 2014	Charges	ETP 2015	Charges	Différence ETP	Différence	Charges Ville
487.81	65'878'800	481.21	66'412'300	-6.60	533'500	11.55 %

Conclusion de la sous-commission :

Le budget 2015 témoigne d'une relative stabilité dans les activités de la Direction. Les moyens alloués permettent à n'en pas douter aux différents services de remplir adéquatement leurs missions.

Au vote, la Cofin propose d'accepter le budget par :

Oui	10
Non	0
Abstention	4

Elle vous recommande d'en faire de même.

Logements et Sécurité Publique (LSP)

La sous-commission, composée de M. Jean-François Cachin et M. Giampiero Trezzini, a obtenu des chefs de service de la Direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Charges	183'126'400	189'680'300	6'553'900	3.58 %	10.01 %
Revenus	125'253'700	131'303'100	6'049'400	4.83 %	7.01 %
Excédents de charges	57'872'700	58'377'200	504'500	0.87 %	

ETP 2014	Charges	ETP 2015	Charges	Différence ETP	Différence	Charges Ville
818.16	106'680'800	834.63	109'742'200	16.47	3'061'400	19.09 %

Conclusion de la sous-commission :

L'effet positif des mesures PSAF prises en 2014 montre une compression des charges entre 2013 et 2014. La Ville doit maintenir sa pression pour réduire la dette et maintenir la qualité des prestations.

Au vote, la Cofin propose d'accepter le budget par :

Oui	11
Non	0
Abstention	3

Elle vous recommande d'en faire de même.

Travaux (TRX)

La sous-commission, composée de M. Claude Bonnard et M. André Mach, a obtenu des chefs de service de la Direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

	Budget 2014	Budget 2015	Différence	%	Budget Ville
Charges	227'818'300	226'148'700	-1'669'600	-0.73 %	11.94 %
Revenus	180'216'100	180'724'500	508'400	0.28 %	9.64 %
Excédents de charges	47'602'200	45'424'200	-2'178'000	-4.58 %	

ETP 2014	Charges de personnel	ETP 2015	Charges de personnel	Différence ETP	Différence charges	Charges Ville
850.59	104'469'100	847.3	104'371'200	-3.29	-97'900	18.16 %

Amendement :

4201.427 : **-370'000** francs pour la diminution des recettes de stationnement provenant de l'extension des heures payantes jusqu'à 20h.

Au vote, la Cofin a refusé d'accepter l'amendement par :

Oui	0
Non	8
Abstention	4

Conclusion de la sous-commission :

Sans les crédits supplémentaires, les charges diminuent de 1'669'600.-.

Les revenus augmentent de 508'400.

Au vote, la Cofin propose d'accepter le budget par :

Oui	11
Non	0
Abstention	3

Elle vous recommande d'en faire de même.

Enfance, Jeunesse et Cohésion Sociale (EJCS)

La sous-commission, composée de M. Philippe Clivaz et M. David Payot, a obtenu des chefs de service de la Direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

	Budget 2014	Budget 2015	Différence	%	Budget Ville
Charges	266'173'800	272'984'100	6'810'300	2.56 %	14.41 %
Revenus	104'136'300	108'994'000	4'857'700	4.66 %	5.82 %
Excédents de charges	162'037'500	163'990'100	1'952'600	1.21 %	

ETP 2014	Charges	ETP 2015	Charges	Différence ETP	Différence	Charges Ville
1175.12	137'575'900	1214.11	141'949'700	38.99	4'373'800	24.69 %

Amendements :

5211 : hausse nette des charges de **933'200** francs pour l'augmentation de l'effectif des inspecteurs-trices du Service du Travail de 6 à 12 :

5211.301 :	+ 728'700
5211.303 :	+ 62'800
5211.304 :	+ 107'900
5211.309 :	+ 21'200
5211.310 :	+ 3'200
5211.311 :	+ 2'000
5211.313 :	+ 400
5211.315 :	+ 500
5211.317 :	+ 5'700
5211.319 :	+ 800

Total général : + **933'200**

=====

Au vote, la Cofin a refusé d'accepter l'amendement par :

Oui	2
Non	10
Abstention	0

5410 : hausse nette des charges de **437'800** francs pour l'augmentation de l'effectif des logopédistes et psychomotriciens-nes de 3 EPT :

5410.301 :	+ 345'800
5410.303 :	+ 30'000
5410.304 :	+ 48'300
5410.305 :	+ 3'200
5410.309 :	+ 2'300
5410.310 :	+ 900
5410.311 :	+ 1'800
5410.317 :	+ 1'400
5410.318 :	+ 4'100

Total général : + **437'800**

=====

Au vote, la Cofin a refusé d'accepter l'amendement par :

Oui	2
Non	10
Abstention	0

5610.365 : hausse de **35'000** francs pour l'adaptation de la subvention à la FASL

Au vote, la Cofin a refusé d'accepter l'amendement par :

Oui	2
Non	7
Abstention	3

5800 : hausse nette de **105'000** francs pour une diminution du prix des repas dans les réfectoires scolaires de 8 à 6 francs :

5800.318 : + 69'000
5800.434 : - 36'000 (diminution de revenus)

Total général : + 105'000
 =====

Au vote, la Cofin a refusé d'accepter l'amendement par :

Oui 2
Non 10
Abstention 0

Conclusion de la sous-commission : (EJCS)

Suite à une réorganisation, il est difficile de comparer les budgets 2014 et 2015.

L'augmentation des charges fait suite à l'engagement de 39 EPT.

Au vote, la Cofin propose d'accepter le budget par :

Oui 8
Non 0
Abstention 6

Elle vous recommande d'en faire de même.

Finances et Patrimoine Vert (FIPAV)

La sous-commission, composée de Mme Sylvianne Bergmann et M. Pierre-Yves Oppikofer, a obtenu des chefs de service de la Direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

	Budget 2014	Budget 2015	Différence	%	Budget Ville
Charges	132'687'000	143'131'700	10'444'700	7.87 %	7.56 %
Revenus	596'232'300	620'606'200	24'373'900	4.09 %	33.11 %
Excédents de revenus	463'545'300	477'474'500	13'929'200	3.00 %	

ETP 2014	Charges	ETP 2015	Charges	Différence ETP	Différence	Charges Ville
401.38	46'406'100	408.83	47'405'700	7.45	999'600	8.25 %

Conclusion de la sous-commission :

La modification des charges à la hausse est principalement due à la subvention de 10 millions de francs liée à l'introduction d'une subvention de 80 frs par habitant transférée de la Direction AGC. L'augmentation prévue de 26 millions de recette provient de la perception sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

Au vote, la Cofin propose d'accepter le budget par :

Oui 11
Non 0
Abstention 3

Elle vous recommande d'en faire de même.

Services industriels Lausanne (SIL)

La sous-commission, composée de M. Philippe Mivelaz et M. Pierre-Antoine Hildbrand, a obtenu des chefs de service de la Direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

	Budget 2014	Budget 2015	Différence	%	Budget Ville
Charges	555'355'900	543'773'200	-11'582'700	-2.09 %	28.71 %
Revenus	616'147'500	597'788'300	-18'359'200	-2.98 %	31.90 %
Excédents de revenus	60'791'600	54'015'100	-6'776'500	-11.15 %	

ETP 2014	Charges	ETP 2015	Charges	Différence ETP	Différence	Charges Ville
540.85	72'263'70	543.55	73'221'300	2.70	957'600	12.74%

Conclusion de la sous-commission :

La baisse des revenus provient de deux facteurs :

- le prix de l'électricité a considérablement baissé en raison de la surproduction en Europe.
- le coût de l'entretien du réseau du gaz a augmenté.

Au vote, la Cofin propose d'accepter le budget par :

Oui	12
Non	0
Abstention	2

Elle vous recommande d'en faire de même.

Conclusions finales

La Commission des finances propose au Conseil communal d'adopter les points suivants :

- d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2015 comme il suit :

Charges	Frs. 1'894'015'000.-
Revenus	Frs. 1'874'221'100.-

Excédents de charges	Frs. 19'793'900.-

- | | |
|------------|---|
| Oui | 8 |
| Non | 0 |
| Abstention | 4 |
- de prendre acte du plan des investissements pour les années 2015 à 2018.

Oui	10
Non	0
Abstention	2
 - de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2015

Oui	9
Non	0
Abstention	3

4) de fixer comme suit le traitement annuel brut des membres de la Municipalité :

Syndic : Frs. 265'976.-

Conseillers municipaux : Frs. 247'947.-

Oui 8

Non 0

Abstention 4

Amendement de Mr. Hildbrand

de fixer comme suit le traitement annuel brut des membres de la Municipalité jusqu'à fin 2015 :

Oui 4

Non 8

Abstention 2

Discussion

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), rapporteur remplaçant : – Je n'ai rien à ajouter au rapport de la commission qui a été préparé par mon collègue, M. Georges-André Clerc.

Le président : – Nous allons nous organiser de la manière suivante. Tout d'abord, nous aurons une discussion générale permettant aux groupes de s'exprimer. Puis je passerai en revue les différents services, en prenant les comptes qui ont des numéros à quatre chiffres, donc les groupes de comptes, et si la parole n'est pas demandée ce groupe de comptes sera considéré comme accepté.

Ala fin de chaque direction, nous voterons le budget de la direction. Si vous avez des amendements à déposer, je vous serais reconnaissant d'indiquer le numéro exact du compte concerné par votre amendement, afin que tout le monde puisse s'y retrouver.

La discussion générale est ouverte

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – L'adoption du budget communal est toujours un évènement important, malgré l'effet de répétition d'un exercice à l'autre. Une collectivité publique comme la nôtre est un gros paquebot qui ne se pilote pas comme une planche à voile. L'inertie inhérente à cet exercice conduit à dire à peu près les mêmes choses d'une année à l'autre. Je ne vous dirai donc pas que ce budget garde un cap, qu'il défend des services à la population, avec 27 postes supplémentaires dans l'accueil de l'enfance, et des postes également dans le domaine de la sécurité, notamment avec un aspect de prévention ; nous aurons bientôt à discuter ici de la création d'équipes de sécurité-intervention-prévention.

Je ne vous dirai pas le niveau d'investissements importants – 144 millions – et la somme de travail que cela représente pour les collaborateurs de la Ville dans tous les services, les projets, les idées, les compétences techniques et le dévouement au service public que cela représente. Je ne répéterai pas, cette année encore, le souci d'une maîtrise des charges qui, petit à petit, développe ses effets et permet au paquebot que j'évoquais de garder sa bonne trajectoire. En vous disant ce que je ne voulais pas dire, je vous ai quand même dit ce que je voulais dire pour l'essentiel. Un budget, c'est également l'occasion de se projeter sur le plus long terme et, pourquoi pas, situer notre action politique sur un plan historique.

Il a déjà été évoqué ici, à propos de l'arrêté d'imposition, des incertitudes planant sur les revenus fiscaux des entreprises. Je n'y reviendrai pas. Un autre point de préoccupation concerne les Services industriels. Nous voyons fondre les revenus des Services industriels année après année. Ainsi, d'un excédent de 76 millions aux comptes 2011, 68,8 millions en

2012, 63,3 millions en 2013, on prévoit un bénéfice d'un peu plus de 50,5 millions en 2015, ceci sans compter les diminutions des dividendes des participations liées à l'activité des Services industriels perçus par le Service financier, par exemple EOS Holding.

Petit retour en arrière historique. Comme je l'évoquais, Lausanne est la première ville européenne à s'éclairer à l'électricité. En 1881, trois ingénieurs, Léon Raoux, Anthelme Boucher et Jules Cauderay, procèdent à des essais ; je cite les noms, car je sais que certains sont très jaloux de leurs droits d'auteurs. Peut-être que, dans cent ans, on citera M. Trezzini pour l'écoquartier. L'année suivante, en 1882, la Société suisse d'électricité est fondée. On construit deux usines, une pour l'Hôpital cantonal à Pierre-de-Plan, et une autre pour desservir le centre-ville. Entre 1896 et 1901, la Ville de Lausanne acquiert les différentes sociétés distributrices d'eau, de gaz et d'électricité. Les Services industriels de Lausanne sont ainsi fondés. A l'instar de ce qui se passe dans le domaine des chemins de fer avec la création des CFF au niveau national, c'est le rachat par les collectivités publiques qui permet de développer et de pérenniser les infrastructures nées dans l'effervescence entrepreneuriale de la deuxième moitié du XIX^e siècle.

En 1898, la Ville acquiert également le consortium des forces motrices du Rhône, à l'origine du Bois-Noir, à Saint-Maurice, et plus tard à Lavey. En 1919, Energie Ouest Suisse (EOS) est créé pour la réalisation d'une ligne reliant Lausanne et Genève ; c'est l'électricité produite à Pierre-de-Plan et par la Société Romande Energie qui éclairera Genève. La Société Romande Energie est elle-même une émanation de communes vaudoises autour de Vevey, Montreux et Villeneuve. Au tournant du XX^e siècle, on construit des infrastructures, on crée des services publics, on bâtit une région. En 2002, le peuple suisse refuse à 52,6 % la Loi sur le marché de l'électricité. Les propriétaires des Services industriels, les Lausannois, la refusent à 76,6 %, les Vaudois à 68,65 %, et ceci un siècle après la création des Services industriels.

Aujourd'hui je me demande ce que les pionniers des Services industriels penseraient du litige qui oppose la Ville de Lausanne à la Commission fédérale de l'électricité (l'ELCOM) sur le prix de revente interne de l'électricité produite à Lavey, et de cette libéralisation qu'on nous promet bientôt totale, et qui se fait au mépris de la volonté populaire. Au-delà de ces litiges, la libéralisation totale du marché de l'électricité est une menace majeure pour nos services industriels et nos infrastructures électriques en général. Il y a des raisons d'espérer néanmoins : un référendum sera probablement lancé contre cette libéralisation et sera probablement gagné. Suisses et Suissesses qui m'écoutez, vous pouvez faire vibrer votre corps patriotique et vos sentiments anti-européens sans arrière-pensée. On vous a expliqué que la libre circulation des personnes était une menace pour notre pays et vous avez voté contre la prospérité du pays et l'intégration à l'Europe de la recherche. Vous êtes tentés de voter contre les juges de Strasbourg, qui défendent vos libertés fondamentales. Libre à vous. Avec un référendum sur la Loi sur la production en électricité, vous aurez un vrai bras de levier par rapport à la politique de l'Union européenne. Christophe Blocher, l'homme qui a vendu Alusuisse à un grand groupe canadien, ne déclarait-il pas suite au vote du 9 février « bien sûr, Bruxelles nous menace, mais, après, vous verrez, c'est le pragmatisme qui va primer » ? Bruxelles ne peut pas se permettre de se couper de la Suisse, notamment dans le marché de l'électricité. La véritable résistance face à Bruxelles, ce n'est pas d'offrir notre marché de l'électricité en monnaie d'échange, mais d'en garder la maîtrise par des collectivités publiques.

La seconde raison d'espérer, c'est que la Ville de Lausanne continue d'investir dans la transition énergétique vers le renouvelable : Lavey+, Eolya, la géothermie, la biomasse. La question est d'actualité et fait débat ces jours aux Chambres fédérales. Mais, à notre niveau, nous nous trouvons face à passablement d'incertitudes dans le domaine des Services industriels. Outre la menace autour de la libéralisation de l'électricité, c'est la structure même de la production électrique et énergétique qui est en mutation avec la transition vers l'énergie renouvelable, avec une production plus décentralisée et diversifiée. Le groupe socialiste reste convaincu que la maîtrise par les collectivités

publiques du domaine de l'énergie est la clé du succès. On le manifestera ce soir par l'adoption du budget 2015 et, probablement, plus tard, par la récolte de signatures.

M. Valentin Christe (UDC) : – C'est avec un enthousiasme mesuré que le groupe UDC accueille ce budget, que l'on pourrait qualifier de décevant. Décevant s'agissant de l'équilibre puisque, encore une fois, et comme les années précédentes, ce budget est déficitaire. Comme ceux qui l'ont précédé ces dernières années, il est déséquilibré, malgré l'augmentation récurrente des recettes fiscales. En effet, la Municipalité prévoit pour 2015 une nouvelle hausse de l'ordre de 30 millions de francs. Cela portera le total des impôts encaissés par la Ville à environ 540 millions de francs. Les contribuables apprécieront d'être les seuls à devoir se serrer la ceinture.

Décevant s'agissant de la maîtrise des charges puisque celles-ci sont en effet en progression de 2,2 % pour culminer à 1 894 000 000 francs. On peut à ce propos difficilement parler de maîtrise des charges. Lausanne continue de vivre au-dessus de ses moyens, et le groupe UDC continue de le déplorer. Mais il ne tient qu'à ce Conseil que les choses changent. Décevant toujours s'agissant des charges, en particulier des charges de personnel. Ce budget voit en effet les charges de personnel augmenter de 1,9 %, c'est-à-dire de plus de 10 millions de francs, pour un total de 574 millions ; 56 nouveaux postes ont été créés dans l'Administration communale, ce qui porte le total à 4600 équivalents plein temps. La fonction publique lausannoise est plus pléthorique que jamais.

Un point positif doit toutefois être relevé : l'augmentation des effectifs policiers, avec l'engagement d'agents supplémentaires. C'est une mesure que l'UDC réclame de longue date et qu'elle salue. Cela étant, nous considérons que la Municipalité, lorsqu'elle définit des priorités, doit réduire la voilure dans les secteurs qui ne sont plus jugés prioritaires.

Décevant toujours s'agissant de la prospective : la Municipalité n'a toujours pas de visibilité à moyen et long termes sur l'évolution de la situation financière, ni en ce qui concerne la stratégie, ni sur le plan financier. On continue de naviguer à vue avec le paquebot dont parlait M. Mivelaz. Je parlerai plutôt de super-pétrolier en l'occurrence, puisqu'on parle d'un paquebot ou d'un navire de près de 2 milliards de francs de budget. Aucune entreprise de taille comparable ne fonctionne de la sorte.

Décevant s'agissant de l'avenir. Ce budget 2015 est l'occasion de reparler de la dette de la Commune. La Municipalité prévoit pour 2015 des investissements à hauteur de 144 millions de francs, soit 11 millions de plus qu'en 2014. Compte tenu de l'insuffisance de l'autofinancement, on nous annonce une dette à 2 232 000 000 francs à la fin de l'année prochaine. Et les intérêts de cette dette se montent à 68,5 millions de francs, autant d'argent dépensé en pure perte. Et je relève avec une certaine amertume que l'incontinence budgétaire actuelle sera à la charge des générations futures. Ne dit-on pourtant pas que gouverner, c'est prévoir ?

Décevant enfin s'agissant de la cohérence, puisque ces derniers mois la Municipalité n'a eu de cesse de souligner les incertitudes qui pèsent sur l'avenir de la situation financière lausannoise. Elle a notamment appelé à la prudence s'agissant de la réforme sur l'imposition des entreprises, elle a souligné ses inquiétudes concernant les participations de la Ville, particulièrement dans le domaine de l'énergie, et c'est donc avec une certaine consternation que nous observons que cette prudence n'a de toute évidence pas présidé à l'élaboration de ce budget. En conclusion, vous l'aurez compris, le groupe UDC n'acceptera pas de budget déficitaire et vous invite à en faire de même.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Au nom du groupe PLR, à mon tour de vous entretenir rapidement et brièvement du budget 2015 de la Ville de Lausanne. Nous avons entendu, avec intérêt, les considérations du groupe socialiste exprimées par la voix de son président, par ailleurs membre de la Commission des finances, M. Mivelaz. Il a fait de longs développements sur les Services industriels ; nous ne les partageons évidemment pas entièrement, mais nous sommes aussi attentifs à cet aspect très important de la vie financière de la Ville.

S'agissant du refus exprimé de ce budget 2015 par l'UDC, nous comprenons évidemment un certain nombre d'arguments, toutefois nous sommes dans une position qui nous empêche de refuser le financement de postes que nous avons sollicités ou soutenus. Il tient à ce Conseil d'avoir une certaine cohérence entre ce qu'il vote, parce qu'il considère que c'est une priorité, et les conséquences financières au niveau du budget qui ne peuvent évidemment pas être rayées d'un trait de plume. Cela nous semble une cohérence minimale que l'on peut et que l'on doit attendre des élus par rapport aux différentes positions qui ont pu être adoptées par le passé.

Le Grand Conseil a pu traiter le budget cantonal à grande vitesse, cela en raison notamment d'un budget cantonal bénéficiaire. Ce n'est malheureusement pas le cas de Lausanne. Néanmoins, il ne fait aucun doute que le budget sera également rapidement adopté ce soir. Je vais essayer d'enlever un peu de suspense à la soirée. Nous savons d'ores et déjà le résultat : ce budget sera adopté ; la question est de savoir à combien de voix il le sera, et comment. La question est plutôt de se porter à l'avenir pour savoir ce que l'on attend véritablement de la conduite financière de la Commune.

Il faut dire les choses : il est très compliqué pour la Commission des finances ou pour le Conseil communal, et je le dis avec beaucoup de modestie, d'envisager des réductions drastiques. Il est beaucoup plus facile d'ajouter quelques dépenses que d'en retrancher. Et puis, la vision fine est évidemment au sein de l'Administration et à la tête de la Ville, à la Municipalité. Si on voulait avoir un impact déterminant sur le bénéfice ou le déficit de la Ville, ce serait difficile à effectuer ici, ce soir, ou à une autre occasion. Dans ces conditions, le groupe PLR renonce à présenter un certain nombre d'amendements directs qui contreviendraient aux obligations que la Ville doit de toute façon assumer en raison de lois cantonales ou de règlements adoptés par ce même Conseil, et qu'on ne peut pas simplement suspendre au moyen du budget. Nous avons déjà essayé l'exercice à d'autres reprises et on a vu à quel point tout cela ne mène malheureusement à rien.

Nous devons aussi admettre que ce budget, pour déficitaire qu'il soit, et il est déficitaire de 19,8 millions, va néanmoins dans la bonne direction ; nous ne le nions pas, les comptes de l'année passée étaient bénéficiaires. Nous partons de l'idée que les comptes 2014 seront aussi bénéficiaires, c'est pourquoi nous regrettons d'autant plus qu'on n'ait pas profité du budget 2015 pour présenter un budget équilibré. Dans ces conditions, le groupe PLR va adopter un comportement opportuniste face à l'un ou l'autre amendement qui pourrait être déposé. Pour le reste, il s'abstiendra sur l'ensemble des directions et du budget, non pas parce qu'il considère que c'est la meilleure politique – nous ne nous abstenons pas de gaieté de cœur, nous préférons avoir des positions tranchées – mais parce que, pour 2016, nous attendons de la Municipalité, et nous l'annonçons avec suffisamment d'avance, un budget équilibré. Si tel ne devait pas être le cas, nous déposerons autant d'amendements que nécessaire pour revenir au budget sur lequel nous nous sommes abstenus, c'est-à-dire le budget 2015. Vous pouvez réserver la soirée du mercredi et du jeudi de décembre de l'année prochaine pour le budget. Nous espérons que la Municipalité présentera un budget équilibré, ce qui nous évitera une longue et pénible, ou plusieurs longues et pénibles soirées.

Pour le reste, nous considérons que si nous laissons la Municipalité faire ses choix librement en 2015, nous devrions arriver en 2016 à un budget équilibré, d'autant plus que nous nous réjouissons de prendre connaissance des comptes 2014, qui pourraient être équilibrés.

Concernant les préoccupations liées aux Services industriels, notre volonté est claire, et je crois que tout le Canton ou toutes les principales forces politiques tirent à la même corde pour régler de façon satisfaisante et équilibrée la question de la réforme de l'imposition des entreprises entre le Canton, les communes et les entreprises, avec la pression fiscale globale et les engagements internationaux de la Suisse. Des compensations seront demandées aux entreprises et les financements accordés directement ou indirectement aux

communes. Dans ces conditions, le groupe PLR s'abstiendra sur le budget 2015, et attend un budget 2016 équilibré. Il agira dans ce sens de façon responsable, tout en sachant que c'est la Municipalité et les chefs de service qui auront en main les outils pour arriver à un budget équilibré.

S'agissant d'un autre point qui devrait être traité ce soir, qui a lieu en raison de l'application de la Loi sur les communes, la rémunération des membres de la Municipalité, jusqu'à présent, nous avons voté assez régulièrement et sans grands débats, sans grande opposition de notre part aussi, la rémunération des membres de la Municipalité. Toutefois, la Loi sur les communes impose qu'au moins une fois par législature, le Conseil communal se saisisse directement de cet objet. La Municipalité a choisi de le faire ce soir. Nous ne contestons pas les montants articulés. Toutefois nous considérons que le traitement de la Municipalité, ainsi que le traitement des membres du Conseil communal, quoique évidemment moindre, devraient être voté une fois par législature, comme le prévoit la Loi sur les communes, mais pour l'ensemble de la législature suivante. Il est ainsi plus simple de suivre une certaine modération, de ne pas se prononcer sur des affaires qui concernent directement l'ensemble des personnes intéressées.

Nous ne contestons pas, dans la mesure où l'employeur est capable de le faire, l'indexation des salaires pour les employés de la Ville, à laquelle ils ont droit, selon le règlement. La question est un peu différente pour le montant des revenus corrects que la Municipalité obtient de la Ville et pour laquelle l'indexation, c'est-à-dire la prise en compte de l'impact du coût de la vie et de son évolution, est peut-être moins importante que pour les revenus les plus faibles. Dans ces conditions, nous rejeterons cette conclusion. Nous proposons de voter l'année prochaine, après la myriade d'amendements sur les différentes lignes budgétaires, si besoin était, le traitement pour la prochaine législature, tant pour le Conseil communal que pour la Municipalité, ce qui ne changera à vrai dire rien.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts) : – Le budget 2015 n'est ni franchement mauvais, ni vraiment bon avec un excédent de charges de 19,8 millions. Nous constatons toutefois qu'il s'approche de l'équilibre. Les charges continuent de croître de 2,2 %, Si elles sont contenues, elles ne sont pas encore maîtrisées. L'engagement de policiers supplémentaires, car nécessaire, et celui probable de personnel de prévention chargé de pacifier les nuits lausannoises sont une des causes de l'augmentation de la masse salariale. L'autre raison est la création de 27 postes supplémentaires dans le domaine de la petite enfance. Il faut souligner qu'il règne un large consensus au sein du Conseil communal, tous partis confondus, pour une amélioration de la sécurité et des actions en faveur de l'enfance. La Ville investit avec l'accord du Conseil, qui accepte les nombreux préavis présentés, souvent avec enthousiasme et, logiquement, ces investissements ont des effets sur les amortissements qui augmentent de 8 millions au budget.

La bonne nouvelle, si l'on ose s'exprimer ainsi, c'est la diminution de la charge d'intérêts de 3 millions par rapport au budget 2014, qui est de 68,5 millions grâce au taux d'intérêts historiquement bas : plus on s'endette, moins on paye d'intérêts. Chacun est conscient des risques de retournement de la politique monétaire. Au niveau des amortissements toujours, il faut malheureusement déplorer l'augmentation de 3,7 millions pour des pertes liées à des impôts non payés. Cela interpelle, la question étant de connaître la raison, et si nous sommes en présence de personnes en difficulté. La facture sociale, qui plombe les budgets communaux, devrait diminuer à l'avenir avec la prise en charge accrue du Canton, et cela dès 2016 déjà.

Grâce à la bonne santé de l'économie vaudoise, les revenus escomptés, tant des personnes physiques que morales, sont en augmentation de 30 millions. Des incertitudes planent pour l'année à venir, mais la croissance devrait être au rendez-vous, toutefois moins importante selon les prévisions des acteurs économiques. Les investissements nets se montent à 144 millions, avec pour objet notamment des mesures dans le domaine de la mobilité douce concernant la sécurité des piétons. Le montant des investissements devrait être

encore supérieur à l'avenir, soit 158 millions en 2016, 203 millions en 2017 et 194 millions pour 2018 ; ils concernent des projets liés pour la plupart à Métamorphose et aux Axes forts.

Les Verts se sont toujours inquiétés du montant de la dette et de son assainissement. Compte tenu des investissements à venir, de la réforme de la fiscalité des entreprises, qui affectera les revenus, et de la situation économique toujours incertaine, il est illusoire de demander actuellement une réduction de la dette ; tout au plus, nous demandons sa stabilisation. Nous pouvons répéter ce qui a déjà été dit dans les budgets précédents, soit que la Municipalité se concentre sur ses missions et continue le désenchevêtrement des tâches avec le Canton susceptible de générer des recettes et de diminuer les charges. A ce propos, il convient de saluer ici le travail de la Municipalité, qui a mis fin à une exception nationale, à savoir deux caisses de compensation, avec l'exception d'une caisse de compensation lausannoise érigée au même niveau que celle de Clarens, alors que chaque canton est censé n'avoir qu'une caisse de compensation. Le nouveau statut de l'agence lausannoise aura l'avantage de générer de nouvelles recettes, puisque le Service des assurances sociales continuera de travailler pour la Caisse de compensation cantonale avec un mandat de prestations.

Une autre exception nationale est le statut de la police judiciaire ; on espère voir un jour la reprise par le Canton de cette compétence, ou que la Ville soit indemnisée pour effectuer le travail incombant au Canton. Il en résulterait une économie de 15 millions, selon les chiffres avancés par la Municipalité. Nous avons évoqué l'ampleur des investissements à venir et leur poids sur les charges. Soulignons toutefois que le gain d'habitants et d'emplois suite à la création des écoquartiers aux Plaines-du-Loup et à Vidy sont une source de revenus futurs par une augmentation des impôts et les gains des droits de superficie, qui profiteront, dans quelques années, aux finances lausannoises. Un réseau modernisé et performant de transports publics sera aussi transmis aux générations futures. Les Verts privilégient une vision à long terme et sont conscients que ce paquebot, terme utilisé judicieusement par M. Mivelaz, est long à manœuvrer vers un assainissement des finances. Si ce budget n'est pas absolument conforme aux attentes des Verts, ils l'approuveront avec une abstention.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), rapporteur remplaçant : – Je change de casquette : j'interviens en tant que représentant du groupe La Gauche. Pour nous, le budget 2015 est dans la continuité des budgets 2013 et 2014, non pas dans le sens qu'il prévoit de nouvelles mesures structurelles d'améliorations financières, mais dans le sens de la continuation de ce que l'on qualifierait de politique d'austérité rampante. Certes, aucune mesure spectaculaire n'est prévue, c'est plutôt le maintien du statu quo.

Or nous ne pouvons pas nous satisfaire du statu quo ; comme nous l'avons signalé au cours des années précédentes, le budget communal doit répondre aux besoins en matière de service public et de prestations sociales de tous les habitants de la Ville de Lausanne, mais en particulier de la majorité de ces habitants, qui sont des personnes et des familles à revenu modeste, voire même très modeste, si l'on sait qu'un habitant sur deux a un revenu entre 58 000 et 59 000 francs, selon les statistiques du SCRIS sur le salaire médian en Ville de Lausanne. De plus, la croissance démographique des quinze dernières années et les prévisions sur la poursuite de cette croissance imposent à la Ville de prendre toute une série de mesures pour accueillir ces nouveaux habitants. Dans ce but, au cours des dernières années, la priorité a été mise à juste titre sur les investissements dans le logement, l'urbanisme, les transports publics, la mobilité douce, la production d'énergie électrique, l'épuration des eaux, les bâtiments scolaires, etc., ce qui est globalement correct. En même temps, la marge d'autofinancement a été améliorée, comme le montre le budget 2015.

Toutefois, il serait erroné que l'effort effectué du côté des investissements se fasse de manière trop forte au détriment du budget de fonctionnement, c'est-à-dire du

développement des services publics – je dirais des services publics de la vie de tous les jours – utiles à la population, mais plus particulièrement à cette majorité dont je vous ai parlé, dont l'accès à des services publics est absolument indispensable au quotidien. Sur ce point, le budget présenté persévère dans un choix qui a été fait au moment de l'adoption des mesures PSAF, à savoir le blocage de l'embauche de personnel supplémentaire dans les services de la Ville, même lorsque les besoins sont avérés, avec deux exceptions, le secteur de la sécurité publique et celui de la petite enfance.

La poursuite de cette politique pose problème ; en effet la croissance d'autres besoins, à part ceux de la sécurité publique et de la petite enfance, ne sont pas pris en compte. Cela se traduit par une augmentation de la charge de travail dans plusieurs secteurs de l'Administration communale, qui ne peut être comblée en cas d'urgence que par l'embauche de personnel auxiliaire, limitée dans le temps, renouvelable, mais avec des conditions salariales inférieures à celles des employés engagés de manière régulière, ou de contrats de droit privé de durée déterminée ou, parfois, ces manques ne sont pas comblés du tout, ce qui entraîne une surcharge de travail dans les secteurs concernés. C'est pourquoi le groupe La Gauche présentera des amendements au budget afin d'augmenter le nombre de postes pour l'Inspection du travail ainsi que pour les activités parascolaires, logopédistes, psychologues, psychomotriciens.

Le premier amendement vise à améliorer l'application de la Loi sur le travail et la protection de la santé des travailleurs. Le second vise à améliorer la prise en charge des enfants ayant besoin de soutien particulier au sein des écoles lausannoises. Ces amendements seront développés par mes collègues au moment de la discussion sur les directions concernées. Un autre amendement vise à augmenter, parallèlement à l'augmentation prévisible, des recettes supplémentaires dues à la prolongation des horaires de paiement des horodateurs, la subvention aux transports publics pour un montant comparable à la rentrée supplémentaire. Plus de détails vous seront présentés tout à l'heure. Le quatrième amendement demande que la subvention à la Fondation d'animation socioculturelle (FASL) corresponde exactement au montant des augmentations salariales prévues par la Convention collective de travail dont la Ville est signataire à travers sa participation au conseil de fondation de la FASL. La convention collective est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Le cinquième amendement, et nous y tenons beaucoup, vise à diminuer le prix des repas dans les réfectoires scolaires de 8 à 6 francs.

Côté recettes, nous ne pouvons que déplorer le rejet récent de la motion Payot, qui proposait de relever d'un point l'impôt communal, corrélativement à la baisse d'un point de l'impôt cantonal, ce qui aurait permis d'engranger 4,7 millions environ de recettes supplémentaires par année, car, je cite le rapport-préavis : « la Municipalité a estimé le moment peu opportun pour augmenter la charge fiscale des personnes morales ».

Dans ce climat d'austérité rampante, il faut ménager les personnes morales, c'est-à-dire les entreprises : le Conseil d'Etat et la majorité du Grand Conseil préfèrent distribuer l'argent aux entreprises et aux gros revenus – on peut mentionner la baisse d'un point d'impôt sur le bénéfice des entreprises, prévue d'ici 2016, et la suppression progressive de l'impôt sur le capital – parce qu'ils envisagent, cela a déjà été souligné, mais je reviens brièvement là-dessus, la très forte baisse fiscale de l'imposition des bénéfices des entreprises, qui serait ramené de 23 % environ à 13,8 %. Si cette mesure représente un risque majeur, qui est souligné à juste titre par la Municipalité, la baisse des recettes pour la Ville s'élèverait à environ 60 millions de francs par année. A noter que, concernant la baisse des recettes dues à la diminution de l'impôt sur les bénéfices et le capital, une première partie a déjà été décidée : elle s'élève, pour l'année 2014, à 6 millions. La moitié du déficit budgété pour l'année 2015 est de 11 millions, et de 10 à 12 millions dès 2016. La diminution de 1 %, de 2014 à 2016, de l'impôt sur le bénéfice engendre de manière durable et pérenne un manque à gagner pour la Ville de Lausanne, qui est estimé entre 10 et 12 millions dès 2016. Sans ce cadeau fiscal aux entreprises, qui est décidé par le Canton, et avec l'acceptation de la

motion de Payot, qui est de compétence communale, le budget 2015 aurait été parfaitement équilibré, toute chose étant égale par ailleurs.

Un autre risque qui pèse sur les finances lausannoises est lié à la libéralisation du marché de l'électricité, dont a parlé notre collègue Mivelaz. Je suis parfaitement d'accord avec ses remarques, et je ne reviendrai pas là-dessus.

Si le groupe La Gauche comprend que la Municipalité souligne le risque que représente la réforme fiscale dont je viens de parler, nous trouvons par contre que sa prudence au niveau du budget de fonctionnement ne devrait pas aller jusqu'à ne pas répondre pleinement aux besoins des habitants. Sur ce point, nous ne pouvons pas la suivre, dès lors que la politique préconisée par la Municipalité ressemble à une forme de résignation face à une future et hypothétique adversité budgétaire. Nous affirmons ceci parce que nous sommes convaincus, contrairement à ce que pensent nos collègues de l'UDC ou du Parti Libéral Radical, que la situation financière de la Ville est saine. Nous pouvons donner comme preuve, entre autres, le point de vue de l'agence Standard and Poor's, qui veille scrupuleusement aux intérêts des milieux financiers et qui note la situation financière de la Ville de Lausanne ; le recours à cette agence de notation a d'ailleurs été critiqué par le Parti socialiste à juste titre, mais, pour l'instant, c'est elle qui donne des notes à la Ville de Lausanne. On peut mettre en question la pertinence sur plusieurs points, mais j'aimerais vous citer ce que disait cette agence le 13 décembre 2013, donc il y a une année, en donnant la note A+ à la Ville de Lausanne : « Grâce au maintien de bonis de fonctionnement assez élevés, la Ville de Lausanne devrait présenter des besoins de financement très modérés à moins de 1,5 % des revenus totaux en moyenne entre 2013 et 2015, identiques à ceux anticipés dans notre scénario central de juin 2013. Nos projections se fondent sur un effort d'investissement annuel net de 140 millions [qui est d'ailleurs à peu près celui du budget 2015] en moyenne entre 2013 et 2015, proche de la moyenne de 140 millions entre 2010 et 2012 (hors recapitalisation de la CPCL). »

On le voit, l'endettement de la Ville, si décrié à droite, n'a rien d'extraordinaire pour les représentants de la finance américaine. Ce qui serait très problématique pour une collectivité publique, c'est l'effet boule de neige de la dette, mais on en est loin, très loin. C'est la situation dans laquelle la dette, dans une collectivité publique, augmente mécaniquement du fait que le taux d'intérêt payé sur la dette est plus élevé que le taux de croissance des ressources qui servent à la rembourser. Par exemple, lorsque la croissance économique s'effondre. L'effet boule de neige oblige à dégager chaque année un excédent du solde budgétaire primaire uniquement pour servir au paiement des intérêts et pour renouveler la dette en quelque sorte ; c'est l'effet boule de neige. Mais la situation financière de la Ville de Lausanne est très loin de cette situation très mauvaise. Les emprunts servent à financer des équipements utiles et nécessaires à la Ville, et pas du tout à financer des dettes antérieures.

Alors, je dirai à nos collègues de l'UDC que, si la Ville de Lausanne renonçait à l'endettement et pratiquait une politique de zéro endettement, on ne pourrait pas financer les transports publics, on ne pourrait pas financer l'urbanisme, la mobilité douce, la construction de nouvelles infrastructures, de nouvelles maisons, on ne pourrait pas financer une rénovation de la station d'épuration des eaux, et j'en passe. On léguerait à nos enfants et petits-enfants une ville complètement sous-développée, appauvrie, et les gens qui viendront après nous seraient alors contraints de recourir à des emprunts dix fois plus élevés que ceux d'aujourd'hui, ou alors tout simplement renoncer à leur développement. La ville de Lausanne passerait donc du stade de ville développée à une ville qui serait incapable de répondre aux besoins élémentaires de sa population.

Compte tenu de ce qui précède, le groupe La Gauche peut suivre en grande partie la Municipalité dans son analyse globale de la situation financière. Il l'approuve donc dans les efforts qu'elle fait pour créer de nouvelles places de travail et notamment dans le domaine de la petite enfance – plus 27 postes, ce n'est pas rien – mais il ne peut pas

suivre la Municipalité lorsqu'il est question de faire des économies sur certaines prestations à la population, notamment au détriment du personnel communal. S'agissant du vote du budget, le groupe La Gauche n'a pas une position unanime. Certains membres du groupe refuseront le budget proposé, d'autres l'approuveront ou s'abstiendront, en fonction du sort que la majorité de ce Conseil réservera aux amendements proposés.

Le président : – Avant de passer la parole à la Municipalité, je salue la présence de M. Barbi, chef du Service des finances, et de M. Bourquin, son adjoint, ainsi que de M^{me} Bourgeois, qui est la secrétaire générale de la Direction finances et patrimoine vert.

M. David Payot (La Gauche) : – L'intervention de M. Oppikofer a été plus détaillée que ce que je pensais, ce qui me permettra d'abrégier un peu mon propos. La Gauche propose donc cinq amendements pour ce budget, qui ressemblent fort à ceux qui ont été présentés à la Commission des finances, avec plutôt des diminutions que des augmentations. Il nous paraît important de souligner que l'exercice budgétaire n'est pas un simple exercice d'équilibrisme comptable, que le budget est un acte politique qui doit tenir compte des besoins de la population et chercher à y répondre dans les limites des compétences communales. La Municipalité, et la majorité du Conseil communal ne s'y sont d'ailleurs pas trompés. Ils augmentent depuis le début de la législature les thèmes qu'ils jugent prioritaires : la police et l'accueil de jour des enfants. Il nous paraît que, malgré le discours sur l'équilibrisme, une bonne partie des conseillers sont conscients de l'importance de consacrer des moyens suffisants aux thématiques qu'ils jugent importantes.

Nous pouvons aussi remarquer que, dans nos recherches, nous avons trouvé une entité qui ne respecte pas la démarche de la Municipalité de présenter des budgets aussi stables que possible année après année. Quelle entité a augmenté de 8 % ses dépenses en 2014 par rapport aux comptes 2013 et a augmenté encore les dépenses de son budget de 4 % en 2015 ? Quelle entité ne propose aucune recette en compensation de ses dépenses et ceci depuis un nombre incalculable d'années ? Cette entité, c'est le Conseil communal. C'est la seule partie du budget qui est sous notre responsabilité qui continue de cette manière. Cela vaut la peine d'en être conscient et cela nous rappelle que ce n'est pas la diminution des dépenses à tout prix qui est notre souci ; c'est surtout la bonne utilisation des deniers publics pour assurer un service public de qualité et utile à chacun. Bon débat.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Je souhaite répondre à une assertion du long discours de notre collègue, M. Oppikofer. Dans les propos de notre collègue Valentin Christe, au nom de l'UDC, il n'a jamais été question d'un objectif zéro endettement pour la Ville de Lausanne. Nous avons simplement exprimé un souci, car si l'on ramène la dette à un nombre de francs par habitant, il y a un certain nombre de communes dans ce Canton qui n'ont pas de dette. Mais ce sont généralement des petites communes et on peut difficilement comparer, mais le 70 % à 80 % des communes de ce Canton ont des dettes par habitant entre 4000 et 8000 francs. Lorsqu'on s'approche des 9000 à 9500 francs par habitant, on est dans les communes les plus endettées. Pour mémoire, je rappelle simplement que la capitale du Canton a 19 000 francs de dette par habitant ; il y a de quoi exprimer un certain souci.

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – J'aimerais aussi brièvement répondre aux interventions de mes préopinants de droite sur quelques aspects. M. Hildbrand a déploré un budget déficitaire depuis maintenant plusieurs années. J'abonde dans le sens de mon collègue Oppikofer, à savoir que si ce Conseil avait accepté une hausse du point d'impôt pour récupérer le point cantonal, il n'y aurait pas de déficit.

Ce déficit a aussi été causé par une série de reports de charges qui ont été effectués ces dernières années de la part du Canton et de la Confédération, qui ont été à chaque fois décidés par des majorités de droite, au sein desquelles le PLR joue un rôle de leadership. Je serais personnellement tenté d'attribuer le déficit de cette ville non pas à la politique budgétaire de la Municipalité, mais au PLR et à l'UDC, qui ont provoqué de très larges reports de charges ces dernières années. Je cite le communiqué de presse du budget 2013

de la Municipalité, qui rappelle une chose très importante : « Si 8 points d'impôts étaient nécessaires en 2006 afin de financer la part lausannoise liée à la facture sociale, près de 19 points seront nécessaires en 2013. En proportion, la Ville consacrerait 24 % de sa substance fiscale au financement de cette thématique en 2013, alors qu'environ 10 % étaient nécessaires en 2006. Cette forte augmentation est principalement induite par la révision des lois fédérales reportant d'importantes charges sur le Canton et les communes : baisse des remboursements suite à la 5^e révision AI, effet de la 4^e révision de la LACI et du durcissement des conditions d'accès aux prestations de chômage ».

Des dizaines de millions ont été reportés annuellement sur la Commune suite à des décisions prises par la majorité PLR et UDC aux Chambres fédérales. Contrairement à tous les discours qui sont développés par la droite, je pense qu'elle est contente de ce déficit qu'elle a elle-même provoqué, puisque cela lui permet de justifier une politique de rigueur budgétaire ; c'est ce qu'on appelle la politique des caisses vides : la droite provoque des déficits par toute une série de reports de charges pour pouvoir justifier des économies sur le service public, sur le personnel, etc. Quand j'entends M. Christe et M. Hildbrand se plaindre des déficits de la Ville, il y a, pour moi, une dimension largement hypocrite qu'il s'agit de dénoncer.

Je voudrais brièvement revenir sur cette question de la croissance des effectifs, qui a été aussi dénoncée par une partie de la droite. Comme l'a bien expliqué mon collègue Oppikofer, il est très important de relativiser la croissance de ces postes, puisqu'ils sont inférieurs à la croissance démographique. Par exemple, en 2015, 52 postes ont été créés et financés par la Ville sur 4600 équivalents plein temps, ce qui fait une croissance des postes de environ 1,1 % et dans le même temps, ces dernières années, on a une croissance démographique à Lausanne de 1,5 % au minimum, puisqu'en 2011, on était à 134 000 habitants et, en novembre 2014, selon les derniers chiffres, on est à 140 000 habitants. En réalité, l'Administration communale est en recul par rapport à la croissance démographique, donc, comme l'a bien expliqué mon collègue Oppikofer, on a un recul des services publics dans notre ville, en tout cas en termes relatifs.

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Les propos de notre collègue Buclin me font réagir. Notre chef de groupe, Pierre-Antoine Hildbrand, réagira également. Quelle impudence qui confine presque à la touche humoristique, dans les propos de M. Buclin, quand il dit qu'au fond, les déficits sont provoqués par la droite, par la politique au niveau cantonal et fédéral, et quand il dit que cela nous arrange d'avoir ces déficits. C'est vrai que c'est un exercice de contorsion intellectuel assez intéressant, monsieur Buclin. Je vous rappelle que si le Canton va aujourd'hui mieux, c'est grâce à une politique menée de main ferme par des magistrats PLR, notamment notre grand argentier, qui a dû fixer des priorités. C'est justement ce que nous regrettons parfois au sein de la majorité de gauche ces dernières années, qui n'a pas su fixer des priorités. On va sans doute dans une meilleure direction, mais le travail reste à faire. Quand on voit l'endettement de la Ville, qui reste absolument faramineux, cela me semble un peu facile qu'on nous dise que c'est la faute de la politique de droite. C'est un peu la même manière qu'on nous dit qu'on est dépendant des lois fédérales et cantonales.

Certes, mon collègue Hildbrand l'a dit clairement, on ne dit pas que la Commune n'a pas des responsabilités auxquelles elle doit faire face, notamment au niveau d'obligations cantonales. Les communes peuvent aussi avoir des exigences à faire valoir vis-à-vis du Canton, notamment dans la prochaine révision fiscale. Mais il n'en demeure pas moins que des priorités doivent être fixées ; c'est un travail à faire. On a un endettement qui nécessite des réponses fortes et cela fait des années que le PLR se bat pour dire qu'il faut faire attention à cet endettement et qu'il faut garder une certaine marge de manœuvre pour pouvoir faire des choix quand cela est nécessaire. Mais nous sommes cohérents, nous disons depuis de nombreuses années qu'il y a en tout cas deux sujets sur lesquels nous sommes prêts à investir, parce qu'il faut songer au bien de notre population : l'accueil de la petite enfance et la police.

Pour le reste, nous demandons des priorités pour avoir – et c'est le sens du message du PLR – un budget positif l'année prochaine. La situation est actuellement bonne pour tout le Canton et on a de la chance au cœur d'une Europe qui vit des tas de problèmes. Il faut savoir réagir et proposer quelque chose de positif. Sinon, je pense qu'on continuera d'enfler les chiffres rouges au cours des prochaines années, parce que je crains que la situation économique ne soit pas meilleure à l'avenir.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Je ne vais pas trop m'offusquer. Néanmoins, il est nécessaire de savoir ce qui relève des faits et ce qui relève des opinions. Je n'ai aucun problème à être traité de stupide ; je préfère néanmoins ne pas être traité d'hypocrite.

Quant à l'économie que décrit M. Buclin, je constate, et la Municipalité le dit également, que les recettes proviennent en grande partie de l'augmentation des impôts payés par les personnes et par les entreprises, et des taxes payées par l'ensemble des Lausannois ou des personnes qui viennent à Lausanne. Dans ces conditions, il me semble difficile d'imputer au PLR une politique fédérale et cantonale, qui, certes, contient parfois un certain nombre – et de façon incontestable – de reports de charges, mais qui ne sont pas un mécanisme duquel nous profiterions pour enfoncer la Ville dans les dettes, pour nous enrichir ensuite de son endettement. Ce n'est pas ainsi que nous défendons la politique pour le bien-être de l'ensemble des Lausannois.

Nous nous battons pour l'économie, pour la formation, pour l'emploi, et ce sont ces éléments qui permettront aux finances de la Ville de se rétablir. Je trouve regrettable la façon dont on présente le débat. Encore une fois, restons au niveau des faits, sans s'envoyer des épithètes qui relèvent d'opinions malheureusement tristement exprimées.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Il est amusant de voir que les opinions divergent passablement ; en tout cas, on a différents prismes pour observer ce budget.

Ce soir, c'est le moment de voter le budget, comme nous le faisons chaque année. C'est un moment important dans la vie de ce Conseil communal, ainsi que pour la Municipalité. C'est un moment essentiel pour notre population, puisque c'est par le vote de ce budget que l'on assure les prestations à la population. Le budget de la collectivité publique lausannoise est très important : près de 2 milliards de charges, ce qui fait de la Ville de Lausanne une des collectivités publiques les plus importantes de ce pays en termes budgétaires, deuxième ville après Zurich, si on excepte Bâle-Ville, qui se situe environ au 15^e rang des cantons suisses. Ce sont donc de lourdes responsabilités qui pèsent sur nos épaules : nous gérons une des collectivités les plus importantes du pays. Ce sont aussi presque 2 milliards de recettes fiscales – un peu moins, puisqu'on présente un déficit. Le débat sur le budget est donc l'occasion de saluer la contribution citoyenne de tous les habitants de cette ville, qui assurent le financement des prestations par le biais de leurs contributions fiscales. C'est un geste que la Municipalité tient à saluer.

Les recettes de la Ville de Lausanne jouissent d'une situation exceptionnelle en Suisse, et la Municipalité salue cette situation. Ce sont aussi des recettes issues d'une activité entrepreneuriale de la Ville de Lausanne, dont les Services industriels. Elles ne servent pas à payer d'énormes et mirobolants salaires aux dirigeants, mais à financer des prestations publiques. C'est une politique soutenue activement par la Municipalité depuis toujours.

M. Chollet relevait l'importance de la dette de la Ville de Lausanne – environ 20 000 francs par habitant – une somme largement supérieure à celle qu'affichent toutes les communes de ce canton. Il faut reconnaître qu'elle est importante. Elle est, certes, très importante, mais, par honnêteté intellectuelle, il faut rappeler que cette dette comprend des actifs très importants. On peut grossièrement estimer que la moitié de la dette correspond à des actifs investis dans le réseau industriel. On pourrait donc facilement en déduire la moitié, mais c'est un grand débat.

Concernant la situation financière de la Ville, tout est rose pour certains, et tout est catastrophique pour d'autres, et la Ville est prête à mettre la clé sous le paillason demain. La réalité est plus nuancée. Comme je l'ai dit, on ne peut pas faire fi de la problématique de la dette. Aujourd'hui, ce sont 70 millions de charges d'intérêts que l'on paye chaque année aux banques ; c'est plus que le budget de la culture, et c'est plus que le budget des crèches et garderies. On ne peut donc pas faire abstraction de cette problématique. Il est vrai que l'entier de nos recettes ne sert pas à financer les charges d'intérêts que l'on paie aux banques, mais la somme affectée au service de la dette n'est pas négligeable. C'est un élément auquel la Municipalité doit faire attention.

Pour revenir aux éléments que relevait M. Oppikofer par rapport à la notation de Standard and Poor's, ce dernier sélectionne certains passages du communiqué de presse, alors que l'on pourrait en relever d'autres. Une note A+, tendance stable, n'est pas une bonne note pour une collectivité suisse, car elle figure parmi les moins bonnes notes attribuées par Standard and Poor's aux collectivités publiques suisses. On ne peut donc pas dire que Standard and Poor's juge excellente la santé financière de la Ville, quand bien même elle ne la juge pas catastrophique en regard d'autres notations attribuées à d'autres pays de par le monde.

Revenir à la situation financière, c'est aussi regarder vers l'avenir. La Municipalité a relevé dans le cadre de la conférence de presse les risques y afférents : ils sont clairement identifiés en ce qui concerne les recettes pour ces prochaines années, soit les recettes en matière de fiscalité. La réforme de l'imposition des entreprises sera la thématique phare de ces prochaines années en termes de finances publiques en Suisse, car elle va toucher toutes les collectivités : Confédération, cantons et communes.

Aujourd'hui, la Municipalité appelle de ses vœux une solution qui présente un effort équitable en termes de sacrifices. Chaque collectivité publique devra vraisemblablement faire des efforts en la matière, mais ces derniers doivent être équitables et chacun doit participer proportionnellement aux pertes. Le Conseil d'Etat est aussi attentif à la valorisation de l'effort que font les communes qui accueillent des entreprises puisque la fiscalité va être largement diminuée pour les personnes morales. Le Canton réfléchit aux retours en termes d'emplois créés. Nous ne pouvons pas mener cette réflexion au plan communal, car les cercles des personnes physiques et morales ne correspondent pas. Nous devons donc absolument disposer d'un élément incitatif qui nous permettra de continuer à accueillir des entreprises sur notre territoire, sinon plus aucune commune ne voudra le faire, et il est juste qu'il y ait une rétribution, un juste retour sur investissement par l'impôt commun du Canton aux communes qui accueilleront des entreprises.

Les marges des Services industriels constituent clairement une autre incertitude. M. Christe relevait que la Municipalité n'avait fait aucun efforts et que seule une augmentation des recettes fiscales nous permettra d'améliorer la situation financière. Nous avons subi des pertes importantes sur nos participations dans le domaine de l'électricité, ainsi que sur nos marges directes. Ces pertes correspondent plus ou moins à l'augmentation de la recette fiscale, de l'ordre de 50 millions ; donc les efforts qui ont été réalisés et qui ont permis de passer de 40 millions de déficits en 2013 à 20 millions aujourd'hui, découlent principalement de l'action et de la politique mises en place par la Municipalité, et non purement et simplement de l'augmentation des recettes fiscales. Je constate donc qu'un effort important a été fait par la Municipalité et par votre Conseil qui a voté les derniers budgets.

Un effort important a donc été réalisé et a permis de contenir la croissance des charges à 2,2 %. J'ai entendu certains conseillers dire qu'ils ne considèrent pas les charges comme maîtrisées. Je me suis permis de jeter un coup d'œil au communiqué de presse de l'Etat de Vaud, qui parle d'une croissance des charges de 2,8 %, en soulignant qu'il s'agit là du taux le plus bas de ces dernières années. Donc l'Etat de Vaud, à 2,8 %, se félicite de cette maîtrise des charges.

Pour souligner les efforts faits et évoqués par certains d'entre vous, il convient de parler du programme d'améliorations structurelles. Il s'agit de 40 millions d'économies qui ont été planifiées et qui seront vraisemblablement réalisées. Sans cet effort, la Municipalité devrait vous présenter aujourd'hui un budget déficitaire de l'ordre de 60 millions. Mais c'est un travail attentif, tout en finesse. Comme il a été aussi relevé, c'est un travail qui répond aux besoins de la population et qui ménage les thèmes que vous avez jugés comme prioritaires, tout comme la Municipalité, à savoir la petite enfance et la sécurité. Je souligne ici l'engagement important de nos autorités politiques : depuis le début de la législature, 68 postes ont été créés ou seront créés dans le domaine de la sécurité ; cela représente une augmentation des charges de l'ordre de 8 millions pour assurer la sécurité dans notre ville et pacifier les nuits lausannoises, dont une vingtaine qui figurent au budget 2015. Enfin, depuis le début de la législature, la Municipalité a consenti un effort important dans le domaine de la petite enfance en y consacrant 4 millions ; ce sont 120 nouvelles places en garderie supplémentaires qui sont prévues au budget 2015.

Monsieur Christe, vous releviez la création d'une cinquantaine de postes supplémentaires, ce qui peut paraître énorme. Ces 50 postes sont, pour l'immense majorité, affectés aux deux thématiques présentes ci-dessus : 44 postes pour les policiers et la petite enfance ; quant au solde, il s'agit de 8 postes entièrement financés par le Canton. La création de postes est quasiment gelée, excepté les quelques postes créés afin de renforcer l'effectif de la police de la construction en vue de garantir l'octroi des permis de construire. Comme déjà relevé, sur environ 4500 postes équivalents plein temps, il n'y a quasiment pas d'augmentation de postes, excepté pour les domaines prioritaires présentés ci-dessus.

Le budget 2015, c'est aussi le résultat d'importants efforts d'économie en termes d'investissements. M. Oppikofer vient de relever l'importance de transmettre des infrastructures de qualité aux générations futures, et cela correspond bien au souhait de la Municipalité, qui y consacre des montants importants : 144 millions. Cette dernière a pour objectif de laisser aux générations futures des infrastructures en bon état, tout en prêtant une attention toute particulière au niveau de la dette, en le laissant un niveau raisonnable. C'est bien cet équilibre, entre les prestations et les infrastructures, que l'on offre à la génération actuelle et aux générations futures, dans le respect du niveau de la dette, et que nous souhaitons mettre en avant dans le cadre de ce budget 2015. La Municipalité vous invite à soutenir le budget 2015.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – En guise de note de bas de page à ce qu'a dit la directrice des finances, et puisque M. Mivelaz a fait l'honneur à la Direction des Services industriels de centrer une part de son intervention sur le sujet, je voudrais vous montrer qu'on est effectivement dans une situation où nous ne maîtrisons certes pas tous les paramètres de l'économie énergétique en Suisse et en Europe, mais que nous avons bel et bien une planification et une stratégie qui nous permet d'affronter la situation, même si celle-ci est, pour l'instant, tout à fait contraire.

Si on veut faire l'histoire des Services industriels, et pour ajouter des références à celles de M. Mivelaz, il y a un livre tout à fait excellent, très instructif qui a été rédigé à l'occasion du centenaire des Services industriels par M. Dirlewanger. Il y a également le livre de M^{me} Géraldine Pflieger,³ qui est plutôt centré sur la problématique de l'eau, mais qui montre bien les rapports entre les collectivités publiques et les grands investissements dans les infrastructures d'intérêt public, qui sont liées à des services industriels, au sens littéral du terme. Si on fait l'histoire plus récente des Services industriels, on se rend compte que, lorsqu'un certain municipal, aujourd'hui syndic, est arrivé à la Direction des Services industriels, la marge bénéficiaire était de 20 millions à peu près. Il y a eu une augmentation considérable pendant son temps d'exercice à la Direction des Services industriels, qui a peut-être culminé en 2008, mais pour des raisons externes, liées à la fusion entre EOS et

³ G. Pflieger, *L'eau des villes. Aux sources des empires municipaux*. Lausanne : PPUR/Le savoir suisse, 2009

Atel. Globalement, avec l'histoire très mouvementée de la législation énergétique, avec les épisodes mentionnés par M. Mivelaz, puis avec ceux liés à l'entrée en vigueur de la Loi sur l'approvisionnement en électricité, ainsi que les épisodes que nous allons affronter très bientôt, la situation structurelle a fondamentalement changé.

Malgré cela, nous avons régulièrement garanti pour la Ville, depuis 2006, entre 50 et 80 millions de marge bénéficiaire pour la Ville. Cela dépendait évidemment des années. On peut dire qu'il y a une tendance à la décreue de ce montant, liée à toutes sortes d'évènements, comme le prix de l'énergie, l'existence de la régulation, la première étape de la libéralisation, mais, grosso modo, les Services industriels assument leur tâche.

Pour ce qui est de leur structure, je vous renvoie à un préavis qui a été rédigé et soumis à ce Conseil communal en 2001, qui s'appelait « SI futur », et qui était rédigé dans la perspective de la première tentative d'ouverture des marchés, qui a échoué devant le peuple, comme l'a dit M. Mivelaz. Si vous reprenez ce préavis de 2001, vous verrez que des réflexions structurelles et des options stratégiques, qui doivent être reprises aujourd'hui, étaient déjà formulées puisque, et il faut le souligner, les Services industriels de Lausanne représentent une particularité : c'est une entité qui n'est pas une personne morale, contrairement aux sociétés anonymes, et contrairement à certaines régies publiques, comme les Services industriels de Genève. Ils sont complètement intégrés dans une collectivité publique. Néanmoins les Services industriels ont des activités commerciales non seulement sur la Commune de Lausanne, mais aussi à l'extérieur, ce qui pose des questions juridiques intéressantes sur lesquelles nous allons certainement revenir.

Vous avez reçu un préavis sur la stratégie énergétique, particulièrement dans le domaine électrique, que vous allez étudier en commission très bientôt. Vous verrez que les Services industriels font tout ce qu'ils peuvent, dans la mesure des moyens qu'ils maîtrisent, pour assurer à la Ville non seulement une relative abondance de bénéfices, mais, surtout, une régularité et une constance de ces bénéfices. Pour ce qui est des dividendes, nous maîtrisons beaucoup moins le montant des sociétés dont nous sommes actionnaires.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Veuillez m'excuser de revenir sur les propos des deux conseillers municipaux. S'agissant des Services industriels et des monopoles naturels, nous n'allons pas entrer dans un vaste débat économique. Il faut évidemment saluer la réussite des Services industriels lausannois en comparaison avec d'autres services industriels, qui ont eu des destins beaucoup plus agités ces derniers mois. On peut se réjouir du fonctionnement lausannois en la matière sans trop nous moquer des voisins du lac Léman. Pour le reste, il faut constater que cette réussite des Services industriels lausannois est aussi payée en partie par les Lausannois, via le prix de l'électricité qui n'est pas la moins chère de Suisse romande ; loin s'en faut.

S'agissant du budget, je me réjouis d'apprendre que le budget du Grand Lausanne est de 2 milliards, j'étais resté pour ma part à 1,87 milliard de revenus. Mais il y a évidemment des éléments qui nous échappent ici, au Conseil communal, et sur lesquels nous n'avons pas forcément de prise. Pour le reste il convient tout de même de rappeler, dans le cadre du débat sur la réforme de l'imposition des entreprises, que, certes, on peut dire que cela deviendra inintéressant pour une commune d'accueillir des entreprises, mais encore faut-il avoir une vision plus large. Il faut bien que les entreprises restent, si possible même si elles paieront globalement plus. Un certain nombre risque néanmoins de partir, et les entreprises locales paieront moins. Mais toutes ces entreprises, les grandes, les internationales et les locales, ont des employés qui paient leurs impôts tout à fait de façon normale et régulière.

Tant qu'à faire des remarques sur le fait qu'il soit inintéressant ou peu intéressant du point de vue du rendement fiscal d'accueillir des entreprises, que dire alors d'autres politiques qui visent à accueillir – et c'est normal – et à créer des conditions pour des personnes qui ne paieront pas d'impôt, mais qui coûteront. Si l'on suit le même raisonnement, évidemment, on ne peut rien faire. Il serait vraiment dommage de se priver de recettes qu'apportent les entreprises et les personnes qui y travaillent, qui paieront des impôts. Je

voulais revenir là-dessus, parce qu'il me semble que c'est important dans ce débat sur la fiscalité des entreprises, qui n'est pas l'objet du débat de ce soir.

M. Guy Gaudard (PLR) : – J'ai cru comprendre dans les réflexions du municipal Pidoux qu'il y avait certaines options stratégiques au sein des Services industriels. Il a notamment parlé de sociétés anonymes. En 2018, il y aura une libéralisation totale du marché de l'électricité, c'est-à-dire que chaque consommateur pourra choisir son distributeur. Est-ce qu'il y a une intention de la Ville de créer une société anonyme, qui resterait en mains majoritaires de la Ville de Lausanne, mais qui serait gérée indépendamment de l'Administration par un groupe d'investisseurs privés, par exemple ? On voit qu'il y a maintenant une forte pression des distributeurs périphériques sur le marché de l'électricité. Au niveau commercial, cela permettrait peut-être aux Services industriels d'être beaucoup plus performants qu'ils ne le sont actuellement.

Le président : – Merci d'en rester au budget.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Vous avez raison, monsieur le président ; alors je répondrai très rapidement. C'est une discussion qui avait déjà eu lieu, sauf erreur, à l'initiative du Parti radical. Indépendamment des questions budgétaires, ce sont des questions structurelles qui doivent être mises en relation avec l'actualité. L'échéance de 2018 est, pour l'instant, mise en consultation. Comme l'a dit M. Mivelaz, elle est loin d'être certaine pour des questions référendaires, et probablement aussi pour des questions de synchronisation des calendriers fédéraux, qui, pour l'instant, ne sont pas optimalement agencés les uns avec les autres. Je peux vous assurer que les réflexions sur les rentabilités respectives des sociétés anonymes dans le domaine électrique et des Services industriels de Lausanne ne conduisent pas nécessairement à la conclusion que les Services industriels sont moins bien gérés que les sociétés anonymes.

La discussion générale est close.

Il est passé à l'examen du budget, direction par direction.

ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE

M. Guy Gaudard (PLR) : – Excusez-moi, je n'ai pas tout à fait suivi. Ma question concerne le poste 1102.301. On parle du personnel du Greffe municipal. Certains collaborateurs ont bénéficié du jour jubilaire qu'ils n'ont pu prendre, et ils ont été payés afin de le compenser. J'aimerais avoir des précisions par rapport à cette étrange pratique, que j'ai découverte, il y a peu de temps. J'aurais souhaité savoir s'il y a moyen de connaître le nombre d'employés qui bénéficiaient de ce type de jour jubilaire, et quelle somme cela représente annuellement.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Jusqu'à il y a une dizaine d'années, la règle était que après vingt, trente ou quarante ans de service, on pouvait choisir entre une prime et quelques jours de vacances supplémentaires. Depuis, on a changé les règles et il n'y a plus eu de prime possible, mais seulement des jours de vacances supplémentaires. Or avec certains départs à la retraite, il y a des proportions de jours – si j'ose dire – qui ne sont parfois pas pris par les employés et, dans un décompte final, il y a lieu de leur payer quelque chose. Mais cela reste des sommes très modestes. Je ne peux pas vous donner la statistique, mais c'est peut-être quelques dizaines de cas par année pour quelques centaines de francs.

M. David Payot (La Gauche) : – Mon intervention concerne le point 1104.351 pour proposer le premier amendement de La Gauche, qui demande la hausse de 500 000 francs de cette rubrique. Je prie mon collègue de passer le document à notre secrétaire qui pourra ainsi le diffuser.

Les dernières séances du Conseil communal ont été l'occasion de constater des divergences sur des sujets concernant le trafic en Ville de Lausanne, qui ont quelque peu craquelé l'alliance rose-rouge-verte. Je pense à l'interpellation sur la prolongation des horaires d'horodateurs de 19 h à 20 h ; je pense aux suites à donner à l'étude pour un péage

urbain pour financer la gratuité des transports publics. Sans vouloir revenir sur ces sujets qui ont été traités et votés, La Gauche fait une proposition qui se veut constructive. Il s'agirait de répercuter les recettes supplémentaires dues à la hausse des horodateurs sur le financement des transports publics.

Il y a un certain nombre de difficultés à mettre en œuvre un tel choix : changer une ligne de bus, ce n'est pas aussi facile que de changer une ligne budgétaire. Il y a tout un matériel et une logistique qu'on ne peut pas changer d'un jour à l'autre, et puis, il y a toute la mécanique intercommunale, avec des tarifs sous le contrôle de la communauté tarifaire vaudoise, avec des décisions qui dépendent du conseil d'administration des transports publics lausannois. Le Conseil communal ne peut donc pas décider unilatéralement.

Cet amendement propose un montant de 500 000 francs, qui permettrait à la Municipalité de proposer des améliorations des transports publics qui lui paraîtraient les plus opportunes et les mieux réalisables. Si mes informations sont justes, la prolongation de la ligne 6, qui avait été un sujet d'engagement des habitants, est a priori acquise. Néanmoins, il y a des habitants qui demandent la prolongation de la ligne 2. Il y a aussi une demande qui avait été faite il y a plusieurs années, qui n'a jamais eu de suite, soit d'avoir une gratuité pour une journée de la mobilité. Il pourrait aussi y avoir, pourquoi pas, des améliorations horaires entre 19 h et 20 h, ou après que les horodateurs ont cessé de fonctionner.

Notre intention, avec cet amendement, c'est de manifester une volonté politique de la part du Conseil communal, avec l'idée que les parkings ne constituent pas une vache-à-lait, comme pourrait s'en plaindre une partie de la droite, qu'ils ne financent pas le ménage communal en général, mais que les redevances et les taxes touchant le trafic bénéficient au trafic, en l'occurrence aux transports publics, qui nous paraissent naturellement une manière plus favorable de circuler en ville, plutôt que les transports privés. Ils bénéficient à un grand nombre d'utilisateurs de notre centre-ville, qu'ils soient lausannois ou non. Je vous remercie de donner bonne suite à cet amendement.

Amendement

Répercussion de la hausse des recettes des horodateurs sur la subvention aux transports publics.

1104.351 : hausse de 500 000 francs

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Si je ne me trompe pas, et aussi loin que remontent mes souvenirs, notre Municipalité, et suivie en cela régulièrement par ce Conseil, a toujours manifesté une extrême prudence par rapport aux recettes affectées. Il me semble qu'il y a quelques exceptions, notamment des ventes d'immeubles, qui vont au Fonds d'acquisition d'immeubles. Mais si l'on commence à avoir le principe des petites enveloppes, que tel argent qui rentre est affecté à telle dépense, cela ne pourra que rendre davantage opaque la gestion globale de cette Commune, et ce ne serait pas sain au niveau de ladite gestion. C'est la raison pour laquelle il ne nous apparaît pas opportun de commencer aujourd'hui avec une recette affectée.

M. Daniel Brélaz, syndic : – La notion de recette affectée n'existe pas dans le cas particulier. On constate qu'un peu plus d'argent va arriver d'un côté, puisque les mesures en question sont en vigueur à partir de novembre, et aussi qu'il y a des coûts en matière de transports publics, qui ont monté régulièrement et qui vont continuer à monter avec les amortissements de la flotte de bus, qui est complètement renouvelée.

L'engagement de pas mal de nouveaux moyens en faveur des t1, les futurs m2, m3, le tram, et j'en passe, ce sera pour rassurer tout le monde ou pour inquiéter tout le monde, ont un effet final bien supérieur à 500 000 francs. Il faut le clarifier pour qu'il n'y ait aucun doute sur le fait que s'il n'y a aucune liaison, on en fait beaucoup plus en faveur des transports publics qu'on n'encaissera d'argent grâce aux horodateurs, sans qu'il y ait de liaison entre l'un et l'autre.

De plus, la Municipalité a la volonté d'agir dans le domaine des transports publics, comme elle l'a montré, avec le Conseil, dans le cas de la ligne 6, et à de nombreuses reprises. On a actuellement un très fort développement des réseaux de transports publics dans l'Ouest lausannois, avec de nombreuses nouvelles lignes. En même temps, pour améliorer la performance des transports publics, il y a eu pas mal d'achats de nouveaux bus, avec la nécessité d'avoir des cautionnements supplémentaires de l'Etat pour les tl, pour garantir un certain renouvellement, puisque cela permet aux tl d'avoir des taux abaissés d'emprunt. Cela n'est de toute manière pas contesté, mais l'essentiel des moyens de renouvellement de bus, à part le remplacement des bus obsolètes, est consacré à ces nouvelles lignes, en particulier celles de l'Ouest lausannois, soit la prolongation qu'on vient d'avoir sur Renens de la ligne 25.

On a également la volonté d'engager pas mal de personnel supplémentaire. Il faut juste le temps de le former, spécialement les conducteurs, dont le nombre augmente chaque année. Dans cette optique, compte tenu du fait qu'il faut acheter de nouveaux bus et qu'il faut former des conducteurs, les tl nous ont annoncé que la ligne 6 ne pourrait être mise en service qu'à mi-2016. La décision de principe est prise à tous les niveaux, le conseil d'administration compris, donc elle est irréversible, mais il faut du temps pour la mettre en exécution. Si vous demandiez de mettre l'argent de la ligne 6 au prochain budget, on ne pourrait pas, ou on pourrait le mettre, mais on ne pourrait pas le dépenser, puisque ce sera mi-2016.

Toutes les mesures énoncées, sauf éventuellement la création de gratuités horaires de l'ensemble du réseau payé par les seuls Lausannois, parce que c'est bien comme cela les gratuités horaires, c'est pour tout le monde et pas seulement pour certains, et ce n'est pas seulement le réseau lausannois, c'est le réseau tl. On avait déjà attiré votre attention sur cela lors du débat précédent. On n'arrivera pas à créer une nouvelle ligne dans les délais.

Par contre, je peux vous annoncer une bonne nouvelle : sans qu'il y ait aucune liaison, la Municipalité va traiter cette semaine, ou la semaine prochaine, un certain nombre de réponses à des pétitions, motions et autres. Dans cette optique, la Municipalité a été observer, par mon intermédiaire, les vraies intentions des pétitionnaires de la Bourdonnette lors d'une réunion de quartier récente. Il apparaît que la volonté n'est pas d'avoir la ligne 2 complète, mais d'avoir une bonne desserte entre la Bourdonnette et Ouchy. Et il apparaît également qu'il y a deux types de solutions possibles : une en faisant des couloirs de bus autonomes, ce qui impliquerait pas mal de travaux, et ce n'est certainement pas avant cinq à dix ans qu'une telle solution pourrait être mise en place, avec des coûts qui ne sont pas négligeables. Et puis, l'autre solution, qui semble convenir, d'après l'entretien qu'on a eu pour le quartier, et qui rendrait en plus service au futur siège du CIO lorsqu'il sera agrandi, puisque c'est un communiqué du jour, au camping de Vidy, au Jeunotel, aux habitants de la Bourdonnette, consisterait à faire une navette entre Bourdonnette et Ouchy, avec des horaires non garantis quand il y a les bouchons ; on ne peut pas faire de miracle. Cette navette aura vraisemblablement un coût pour la Commune légèrement supérieur – on ne l'a pas encore chiffré. La décision de base est prise, on va demander aux tl de chiffrer ceci pour pouvoir l'introduire le plus vite possible. Mais le plus vite possible, s'il y a des miracles, c'est décembre 2015, ou plutôt décembre 2016. Donc, là aussi, si on a l'argent au budget, cela ne va malheureusement rien changer aux comptes.

Donc, pour rassurer La Gauche, oui, on veut faire cela, mais malheureusement on n'arrivera pas à dépenser l'argent l'année prochaine ; quoi que vous votiez le budget qu'on dépensera sera le même. Alors, si ce Conseil veut montrer une intention politique et nous dire qu'on nous encourage en mettant ces 500 000 francs, et en sachant que le chiffre 1104.351 ne contient pas que la facture des tl, il contient les transports régionaux, y compris la participation de la Ville à Lausanne-Payerne, qui représente une très grosse proportion des coûts du LEB, les tl, le transport régional, mais aussi la facture sociale de l'Etat, et l'ALSMAD ; il y a beaucoup de choses là-dedans. Cette facture n'a jamais été juste ; donc ce qui est au budget ne l'est pas non plus. Cela varie entre plus 15 millions

dans le décompte final – le pire cas – et moins 12 millions dans l'autre, de remboursement à la Commune. C'est donc une des lignes les moins solides du budget, en ce sens qu'elle fluctue énormément en fonction de ce qui s'est réellement passé dans toutes les communes du Canton, puisqu'il y a les coûts de la péréquation financière et les coûts de la facture sociale effective. C'est une rubrique un peu fourre-tout, si j'ose dire. Si vous rajoutez 500 000 francs, ce sera ni plus faux, ni moins faux qu'avant, mais, de toute manière, on ne les dépensera pas.

Ce que je peux vous annoncer, par contre, c'est que l'intention de la Municipalité de dépenser, si nécessaire, plus de 500 000 francs le plus vite possible, maintenant qu'on a enfin des choses précises pour une navette entre Ouchy et la Bourdonnette, est là ; c'est dans ce sens qu'on va répondre dans un préavis, dont vous allez être saisis début janvier. Alors si vous voulez voter une intention pour montrer à quel point vous y tenez, pourquoi pas. Si vous pensez que tout ce que je vous ai dit ne sert à rien parce que, de toute façon, on ne dépensera pas cet argent, pourquoi pas. De toute manière, la Municipalité s'engage dans la direction voulue par l'amendement, mais elle ne pourra pas y arriver pour 2015.

M. Johan Pain (La Gauche) : – En complément à ce que vient de dire M. le syndic par rapport à la Bourdonnette, j'ai aussi participé aux débats. C'est vrai qu'il y a une demande pour une navette mais c'était mitigé. Dans l'optique des habitants, il faut le rétablissement de la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette. Le geste assez fort par rapport au budget c'est cette somme, qui peut être considérée comme symbolique au niveau financier, mais c'est un plus dans ce sens, pour aider les populations lausannoises de certains quartiers à bénéficier de ces rentrées au niveau des parkings payants.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

L'amendement David Payot est refusé par 46 voix contre 36 oui, sans abstention.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), rapporteur-remplaçant : – La Commission des finances propose d'accepter le budget de l'Administration générale et finances par 10 oui, 0 non et 3 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le budget d'Administration générale et Culture est adopté à une majorité des voix, avec une quinzaine d'avis contraires et une vingtaine d'abstentions.

SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), rapporteur-remplaçant : – La Commission des finances propose d'accepter le budget de la Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population par 10 oui, 0 non et 4 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le budget de Sports, intégration et protection de la population est adopté à une majorité des voix, avec une dizaine d'avis contraires et une vingtaine d'abstentions.

LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE

M^{me} Janine Resplendino (La Gauche) : – J'espère que je suis au bon compte ; cela va vite, il s'agit du compte 3101.451 Corps de police - Participation du Canton aux charges. Si l'on constate une diminution des rétributions de l'académie de Savatan, elle est compensée par la facturation des frais d'entretien et de maintenance des locaux et caméras de surveillance de la zone carcérale au Service pénitentiaire cantonal ; on retrouve ce montant dans les comptes 3001.314 et 315.

Nous souhaitons connaître le montant précis versé par le Service pénitentiaire. A cet égard, nous rappelons l'interpellation d'Hadrien Buclin du 23 septembre 2014, qui demande des

explications à la Municipalité sur la question des conditions de détention à l'Hôtel de Police, et qui reproduit quelques considérants du jugement du Tribunal fédéral dans une récente affaire. Je cite : « Outre que les conditions de détention en cause sont déjà contraires à la Réglementation cantonale applicable, elles sont clairement incompatibles avec le niveau inévitable de souffrance inhérent à toute privation de liberté. Ce mode de détention, cellule sans fenêtre, lumière vingt-quatre heures sur vingt-quatre, place la personne détenue, même pour une période limitée d'une dizaine de jours, dans un état de détresse et d'humiliation sensiblement supérieur à ce que requiert la privation de liberté. Cela constitue sans conteste un traitement dégradant. »

La réponse à l'interpellation Buclin a été rédigée le 27 novembre 2014. Elle vise à rassurer sur ce que j'ai de la peine à appeler une amélioration des conditions de détention, et à déclarer la situation exceptionnelle et provisoire. Pourtant, la participation du SPEN à certains frais paraît surprenante, pour ne pas dire choquante. La Municipalité s'accommode d'aménagements payés par le Service pénitentiaire pour poursuivre des actions qui ont clairement été jugées inacceptables par le Tribunal fédéral.

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Le montant engagé par le SPEN est de 227 000 francs dans le cadre du budget 2015. S'agissant de la zone carcérale, même si je ne veux pas engager le débat maintenant, puisque vous l'avez en partie fait au moment de la discussion de la réponse à l'interpellation de M. Buclin, Je précise que nous travaillons dans ce domaine sous l'autorité du SPEN. La zone de rétention est en principe une zone de garde-à-vue. Ce sont des cellules à l'origine adaptées pour accueillir des détenus durant quarante-huit heures. Il se trouve que, vous le savez, ce temps est régulièrement dépassé depuis en tout cas deux ans, et cette situation est devenue régulière. On souhaite qu'elle demeure provisoire, au sens où ces locaux n'ont pas vocation à être définitivement des cellules de détention.

Néanmoins, on a veillé, et on veille lors des visites de la Commission cantonale des visiteurs de prison, à faire toutes les améliorations qui nous sont demandées et qui sont requises. On le fait d'entente et avec le financement du Service pénitentiaire. C'est normal qu'il en soit ainsi, puisque c'est de sa responsabilité que relève la politique d'incarcération du Canton. Ce qui signifie qu'aussi bien le personnel mis à disposition à l'Hôtel de Police pour la surveillance des détenus au-delà de quarante-huit heures est à la charge du SPEN, que les aménagements de cellules, notamment le fait qu'on puisse maintenant éteindre la lumière ; on a aussi installé une salle de soins, qui n'existait pas. Aussi bien les charges de fonctionnement que les dépenses d'investissements sont financées par le Canton.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), rapporteur-remplaçant : – La Commission des finances propose d'accepter le budget de la direction Logement et sécurité publique par 11 oui, 0 non et 3 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le budget de Logement et Sécurité publique est adopté par une majorité des voix, avec une dizaine d'avis contraires et une vingtaine d'abstentions.

TRAVAUX

M. Charles-Denis Perrin (PLR) : – Le groupe PLR, lors de l'examen du budget, a eu, l'espace d'un débat, la tentation de proposer une augmentation du budget du Service de l'urbanisme. Force est de constater que les délais pour obtenir un permis de construire sont aujourd'hui énormes. Ils avoisinent les huit mois à peu près, même pour des objets simples, ce qui est compréhensible, parce que les projets et les extensions sont de plus en plus complexes.

Néanmoins, il nous semble que ce délai est incompatible avec la pénurie de logements, et avec une évolution rapide des dossiers, qui sont nécessaires dans certains cas. Plutôt que de

proposer une augmentation de personnel, nous avons pris la décision de proposer un postulat, au début de l'année prochaine, qui visera à revoir un certain nombre d'éléments, à donner des outils informatiques supplémentaires à cette direction, pour qu'on puisse accélérer ces processus.

A titre de comparaison, dans les communes avoisinantes, les délais sont plutôt de un à deux mois, voire trois mois pour des objets un peu plus compliqués. Huit mois ne nous paraissent pas supportables pour le monde économique, d'autant plus qu'on est en période de pénurie. Compte tenu de notre perception de la politique financière de la Ville, nous renonçons à proposer aujourd'hui une augmentation de ce budget.

M. Johann Dupuis (La Gauche) : – Je suis absolument désolé, parce que j'ai été pris de vitesse. J'avais une question sur la section 4201. Il s'agit du chiffre 365 dans les subventions : celle de 1 300 000 francs qui est budgétée pour le Parking-Relais lausannois SA pour la couverture de déficit. Ma question est très simple : qu'est-ce qui explique qu'il soit encore nécessaire de garantir le déficit de cette société ? Est-ce que cette société devra continuellement être subventionnée par la Ville ?

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Un préavis explique tout cela. Je vous propose de vous donner le numéro du préavis qui montre comment cela fonctionne. Ce qui est sûr, c'est que ce parking marche bien, je dirais même trop bien. Mais il faut rappeler qu'il faut amortir l'objet, et le montant est important, et puis il faut garantir aussi les charges de fonctionnement, qui sont particulières, c'est-à-dire qu'on offre un parking, mais on offre également, quand on prend son ticket, un abonnement de bus.

Les résultats pour l'année 2014 sont meilleurs que ceux de l'année 2013, et cela va dans ce sens. A terme, on devra mettre en action ce qui avait été discuté lors de l'octroi du crédit pour la construction de cet ouvrage, c'est-à-dire qu'on réservera en priorité l'accessibilité à ce parking aux personnes qui viennent du nord de Lausanne, même si, aujourd'hui, il y en a peu qui viennent de l'est. Néanmoins, au vu de ce succès, on ira dans ce sens.

Une autre chose est réjouissante, c'est qu'aujourd'hui les communes, en grande partie, prennent en charge des P+R sur leur territoire, participent à la politique des transports coordonnée avec le Canton, et puis, le Canton est aussi un appui et incite ce type d'ouvrage. Mais la charge sur ce parking est exclusivement lausannoise, puisqu'on était l'un des seuls, voire le seul P+R couvert de notre région. On adapte régulièrement les tarifs en fonction de l'évolution des coûts de transports, mais aussi par rapport à nos charges. On peut dire que, par rapport à nos deux déficits de charges, on est tout à fait dans la ligne de tir qu'on avait annoncée en son temps. On a même des résultats meilleurs que ceux qui avaient été annoncés préalablement, compte tenu du taux d'occupation.

M. Hadrien Buclin (la Gauche) : – Petite question sur la suppression de deux EPT de grutier conducteur. Je suppose que c'est en lien avec l'introduction de la taxe poubelle et la baisse des déchets incinérables. Mais j'aimerais une explication là-dessus, et aussi ce qu'il est advenu des salariés dont le poste a été supprimé.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – C'est lié à la diminution des déchets traités sur le site de Tridel. Le poste nocturne a disparu. La rotation qui existait la nuit a disparu. On n'a pas supprimé de poste à Tridel. Par contre, la prime de rotation a été supprimée et une négociation a été entamée avec le personnel qui était touché. On a fait une mesure d'accompagnement pour que la suppression de cet apport d'argent n'ait pas un impact brut sur la vie et le quotidien de ces personnes.

M. Johann Dupuis (La Gauche) : – J'ai une question sur les revenus de la taxe au sac, donc le point 4605.434. Le préavis 2012/24 estimait les coûts d'élimination des déchets à 22 millions à peu près, si je ne fais erreur. Il avait tablé, au budget 2014, sur le fait que la taxe au sac devait ramener 26 millions, soit environ 4 millions de plus. On s'était rendu compte, lors des comptes 2013, que la taxe avait rapporté plus que nécessaire, c'est-à-dire 2,3 millions de plus, ce qui avait permis une attribution en réserve du service 4605

d'environ 6 millions. Cette année, on nous annonce que la taxe devrait rapporter 24 millions suite à une adaptation de la taxe de base. S'il y avait un surplus du produit de la taxe, est-ce qu'on en ferait un cadeau aux ménages, c'est-à-dire à ceux qui sont taxés sur la base du sac, ou est-ce qu'on envisagerait d'augmenter la rétribution de 80 francs à chaque habitant de la Ville de Lausanne ?

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Toute cette régulation est clairement exprimée dans le préavis, mais on a, à chaque fois, une année de retard. Il faut attendre le bilan des pesées pour avoir la charge des communes et la redistribution de cet argent à la collectivité, au sens large du terme. Donc, on adapte nos budgets en fonction des comptes de l'année précédente, mais on ne vole personne, et on n'a pas le droit de faire de bénéfiques, je le rappelle, sur ces comptes.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), rapporteur-remplaçant : – La Commission des finances vous propose d'accepter le budget de la Direction des travaux par 11 oui, 0 non et 3 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le budget de Travaux est adopté à une majorité des voix, avec 8 avis contraires et une vingtaine d'abstentions.

ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – J'annonce le dépôt d'un amendement, au nom du groupe La Gauche, au point 5211.301 et suivants, pour un montant de 466 000 francs. Cet amendement fait suite à mon interpellation, qui visait à connaître les effectifs de l'Inspection du travail et à déterminer s'ils étaient suffisants au regard des besoins.

La réponse à cette interpellation a donné des informations assez intéressantes, notamment que les conditions de travail en ville se sont péjorées fortement ces dernières années, dans un contexte de libre circulation des personnes ; il y a une pression exercée sur les salariés : pression à la productivité, sur les horaires, etc. La réponse à l'interpellation soulignait notamment que le nombre de défauts importants constatés dans les entreprises contrôlées était de 12 % en 2009, et qu'il est passé à 35 %. Ce sont les défauts importants constatés dans les entreprises en 2013. Et, à l'inverse, les entreprises où il n'y avait rien de problématique à signaler sont passées de 56 % à 27 % pour la même période. Ces chiffres montrent de façon assez inquiétante la péjoration des conditions de travail à Lausanne.

A cela s'ajoute le fait que, entre 2005 et 2012, selon les statistiques qui viennent de sortir, le nombre d'emplois à Lausanne a augmenté de 12 200 unités. On a donc une croissance significative du nombre d'emplois et, parallèlement, une péjoration nette des conditions de travail. Ceci justifie, aux yeux du groupe La Gauche, une augmentation des effectifs des inspectrices et inspecteurs du Service du travail de façon à ce qu'on ait davantage de contrôles effectués. Cette augmentation serait de 3 EPT ; le service passerait de 6 inspecteurs et inspectrices à 9, ce qui permettrait d'atteindre les recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT) à propos des inspections du travail dans les pays industrialisés. Ces recommandations préconisent qu'il y ait un inspecteur ou inspectrice pour 10 000 emplois. Avec 9 inspecteurs ou inspectrices, on arriverait justement à ce ratio, sachant qu'il y a 90 000 emplois à Lausanne. Je vous invite à soutenir cet amendement, qui permettrait un meilleur contrôle des conditions de travail dans cette ville, ce qui est une dimension importante dans la lutte contre la péjoration des conditions de travail, liée à toute une série de facteurs.

Amendement

Augmentation de l'effectif des inspecteurs-trices du Service du Travail de 6 à 9

5211.301 : +	364 350
5211.303 : +	31 400
5211.304 : +	53 950
5211.309 : +	10 600
5211.310 : +	1 600
5211.311 : +	1 000
5211.313 : +	200
5211.315 : +	250
5211.317 : +	2 850
5211.319 : +	400

Total général : + 466 600

M^{me} Thérèse de Meuron (PLR) : – Par cet amendement, M. Buclin ne fait que prolonger son interpellation d'il y a quelques semaines. On a eu largement le temps d'en débattre. Je regrette aussi que M. Tosato ne soit pas présent, puisqu'on avait eu l'occasion de débattre de ce problème. On était arrivé à la conclusion que l'Inspection communale du travail de Lausanne était suffisamment dotée en personnel.

Il faut rappeler que l'Inspection communale du travail a une délégation de compétences partielle. Elle n'a une délégation de compétences qu'en ce qui concerne la Loi sur le travail, le droit du travail et notamment les mesures de santé et de sécurité au travail ; elle n'a pas d'autres compétences. Je regrette de ne pas avoir sous les yeux les chiffres donnés par M. Buclin. De mémoire, l'OIT parle d'un EPT pour 10 000 emplois. Or, le mardi où vous avez présenté votre interpellation, j'avais fait un calcul pour souligner que l'effectif de l'Inspection communale était suffisant. Le rapport d'un EPT pour 10 000 emplois est valable pour autant que l'on ne s'occupe pas seulement du droit du travail et des mesures de santé et de sécurité au travail.

Encore une fois, je regrette que M. Tosato ne soit pas présent. Peut-être qu'un de ses collègues pourra mieux répondre. Selon les calculs qui avaient été faits, on était arrivé à la conclusion que l'Inspection communale du travail était suffisamment dotée. J'avais conclu d'ailleurs qu'elle pourrait peut-être être rapatriée au Canton. Comme cela, nous n'aurions pas ce débat ici, au Conseil communal.

Le président : – J'avais annoncé au début que M^{me} Germond répondra aux questions qui s'adressent à M. Tosato.

M. David Payot (La Gauche) : – Peut-être que cet amendement est aussi l'occasion d'une réplique, avec quelques distances, à l'intervention de M. Hildbrand, qui soulignait la bonne foi de la droite, qui souhaite baisser la fiscalité afin d'augmenter les revenus des collectivités publiques, démarche qui peut être contestée par La Gauche, en considérant que ce n'est pas en baissant la fiscalité que l'on provoquera cette croissance tant attendue et que l'on arrivera à une prospérité qui pourra retomber sur les collectivités publiques.

A notre avis, ce sont plutôt les inégalités qui posent problème et qui devraient être combattues pour créer une véritable croissance. Position qui est aussi défendue par l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) dans un communiqué de presse, qui a été repris par l'AFP aujourd'hui même. Il me semble que c'est un argument qui peut être entendu : défendre les personnes les plus fragiles, y compris les travailleurs menacés dans leur emploi, c'est peut être une manière d'améliorer les revenus, et donc de favoriser, à long terme, une croissance. L'OCDE en est en tout cas convaincue.

M. Guy Gaudard (PLR) : – En tant que professionnel du bâtiment, je suis assez sensible à la proposition de mon collègue Buclin. Effectivement, on a un problème au niveau de la

protection personnelle de chaque travailleur sur les chantiers. Je ne parle pas du travail au noir, ou au gris, qui, bien entendu, est soi-disant sous le contrôle du Canton. On s'aperçoit qu'il y aurait peut-être une possibilité que Lausanne intègre aussi ce type de contrôle dans le Service d'inspection du travail. On a beaucoup de chantiers qui dépendent de la Commune, que ce soit la SILL, la Caisse de pensions, ou que ce soient d'autres collectivités, qui sont intéressées directement par le financement de la Ville. Je vous assure qu'on vit un cancer sur les chantiers. Avec simplement 6 surveillants de chantiers dans le Canton, c'est nettement insuffisant pour garantir la sécurité au travail. Pourquoi ne pas intégrer trois contrôleurs supplémentaires pour ce type de fonction ?

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – La question que relève M. Gaudard sur le contrôle du travail au noir est extrêmement importante. Par contre, il n'y a pas de délégation de compétences du Canton en la matière. Il n'y a donc aucune possibilité, dans le cadre de l'amendement qui est déposé ce soir, d'améliorer la situation financière à Lausanne. Il n'est pas possible pour la Commune d'intervenir sur la question du travail au noir. Nous ne discutons donc absolument pas de cela ce soir, monsieur Gaudard. Accepter ou non cet amendement n'a aucune influence sur la question du travail au noir, qui est évidemment un problème qui préoccupe beaucoup la Municipalité. Il faut déposer une intervention au Canton, ou à la Confédération.

Pour revenir à l'amendement, qui propose d'augmenter de 50 % la dotation de l'Inspection du travail, il faut savoir que Lausanne est la seule ville en Suisse à faire un effort particulier, de l'ordre de plus de un million de francs. Cette somme est engagée par notre collectivité publique pour améliorer les contrôles. Pour la Municipalité, il s'agit d'un effort déjà suffisant. Par rapport aux indicateurs qui ont été donnés – le nombre de contrôleurs qu'il faudrait par emploi – il faut les pondérer par les efforts du Canton et de la commission tripartite. Donc, comme le relevait M^{me} de Meuron, il faut prendre en considération les inspecteurs cantonaux et les commissions tripartites. Ces indicateurs conseillés par l'OIT sont respectés à Lausanne. C'est dans ce sens que la Municipalité vous invite à refuser cet amendement.

Le scutin est ouvert, puis clos.

L'amendement Hadrien Buclin est refusé par une majorité d'avis contraires et une dizaine d'abstentions.

M. David Payot (La Gauche) : – Je dépose un amendement qui demande une augmentation de 437 800 francs à diverses rubriques, entre la 5410.301 et la 5410.318. L'objectif est l'augmentation des postes de logopédistes, psychologues en milieu scolaire et psychomotriciens de 3 EPT. Pour justifier cet amendement, plutôt que de faire moi-même un vibrant plaidoyer, je me permettrai de vous lire un extrait du rapport de gestion de notre Commission de gestion de 2013. « Les listes d'attente, en particulier pour la logopédie et la psychomotricité, sont longues. Les dotations dépendent exclusivement du Canton et n'ont pas évolué depuis 2005, malgré l'augmentation de la population. Le Canton a de la peine à reconnaître les spécificités locales, et ne tient pas compte du fait qu'il y a proportionnellement plus de familles en difficultés à Lausanne que dans les communes rurales. »

C'est une réalité qui a été confirmée par des connaissances que j'ai dans le domaine, qui disent qu'actuellement, une personne qui nécessite de la psychomotricité à l'école enfantine peut s'inscrire sur une liste d'attente au début de l'école enfantine, passer toute la durée de l'école enfantine sur liste d'attente et, une fois arrivée à l'école primaire, devoir se réinscrire sur une liste d'attente pour la psychomotricité, toujours sans avoir vu la professionnelle concernée dans l'intervalle. Il me semble que des mesures sont légitimes, d'autant plus si la Ville de Lausanne présente des besoins spécifiques, tels qu'évoqués par le rapport de gestion.

Amendement

Augmentation de l'effectif des logopédistes et psychomotriciens-nes de 3 EPT

5410.301 : +	345 800
5410.303 : +	30 000
5410.304 : +	48 300
5410.305 : +	3200
5410.309 : +	2300
5410.310 : +	900
5410.311 : +	1800
5410.317 : +	1400
5410.318 : +	4100

Total général : + 437 800

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Je remercie M. Payot d'avoir lu pour une fois le rapport de gestion, en tout cas une partie. Quelqu'un a, pour une fois, fait attention à ce qui y est écrit.

Il est vrai que, du point de vue de la logopédie et de la psychomotricité, il y a un problème de listes d'attente. Le groupe PLR trouve que ce n'est pas à la Commune de financer ces postes, mais plutôt au Canton d'adapter les postes à l'augmentation de la population, ce qui n'a pas été fait depuis plusieurs années.

Quoi qu'il en soit, même s'il y a des listes d'attente, il est toujours possible de s'adresser à des logopédistes privés pour demander un bilan. Celui-ci devra être financé par les parents, mais si le cas est pris en charge, les parents n'auront rien à payer. Donc, pour les enfants qui ont de graves problèmes de logopédie – et il me semble qu'on les détecte relativement bien – il est possible de voir avec le bilan, qui sera pris en charge. Le traitement peut être aussi pris en charge par des logopédistes privés qui n'entrent pas dans le cadre scolaire. Dans ce cas, il est vrai que, même s'il y a des listes d'attente, nous estimons qu'il n'y a aucune justification pour augmenter le budget sur ce point.

M. David Payot (La Gauche) : – Mon domaine de compétence se trouve plutôt du côté de la psychologie et de la psychomotricité ; beaucoup moins du côté de la logopédie. Néanmoins, je peux dire avec certitude qu'un certain nombre de prises en charge ne sont pas financées par l'assurance maladie et ne peuvent pas faire l'objet d'un financement alternatif si ce n'est pas la Ville de Lausanne qui intervient. Peut-être que la Municipalité aura une meilleure vue d'ensemble sur le sujet.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Je prends la parole pour vous inviter à ne pas entrer en matière sur cet amendement. En effet, il s'agit de tâches cantonales. Toutefois, la Municipalité est consciente des enjeux qui ont été relevés et des listes d'attente.

Ce que M^{me} Bettschart-Narbel a expliqué concernant la logopédie est exact. Il y a de nombreuses prestations logopédiques qui peuvent être obtenues auprès de privés, mais qui sont financées par l'Etat. Je peux communiquer au Conseil qu'il y a des discussions avancées entre M. Tosato et l'Etat pour obtenir un financement en lien avec la démographie scolaire. J'indique aussi que, dans le cadre de la nouvelle loi qui doit être votée sur la pédagogie spécialisée, ce débat doit permettre de mieux faire entendre les spécificités lausannoises. Dans ce cadre, la Ville souhaite défendre l'augmentation de ces prestations.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

L'amendement David Payot est refusé par une majorité d'avis contraires et une bonne quinzaine d'abstentions.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), rapporteur remplaçant : – Comme annoncé, je dépose un amendement qui concerne la subvention de la Fondation d'animation socioculturelle (FASL). Tout d'abord, je déclare mes intérêts : je suis secrétaire du Syndicat des services publics, et je représente les intérêts du personnel de la FASL qui est membre de ce syndicat.

Cette demande d'augmenter de 35 000 francs le poste 5610.365 se justifie par le fait que la convention collective de travail entre la FASL et le Syndicat des services publics prévoit des augmentations de salaire annuelles au 1^{er} janvier. Le montant qui est nécessaire pour financer ces augmentations de salaire est de 70 000 francs, mais la Municipalité a choisi de ne mettre que 35 000 francs pour cette subvention ; il manque donc la moitié, alors que cette convention collective est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014 et oblige la direction de la FASL à procéder à ces augmentations. La Ville de Lausanne est fortement impliquée dans cette affaire, puisqu'elle participe au conseil de fondation qui a approuvé cette convention collective de travail.

J'ajoute encore que je ne me fais pas simplement l'écho des intérêts du personnel qui souhaite que son employeur ait les moyens suffisants et nécessaires pour l'augmentation de salaire prévue, mais aussi du point de vue patronal. C'est la direction de la FASL elle-même qui dit qu'elle a besoin de la totalité du montant pour les augmentations salariales. Dans le cadre des mesures PSAF, la subvention à la FASL a été déjà réduite de 80 000 francs une première fois, en 2013, et une deuxième fois, en 2014 ; cela fait donc 160 000 francs en deux ans, si bien qu'aujourd'hui, le budget de la FASL est devenu beaucoup plus serré que ce qu'il était précédemment.

Amendement

Adaptation de la subvention à la FASL à la Convention collective de travail singée avec ses employés-es.

5610.365 : hausse de 35 000 francs

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Dans le budget, la dotation à la FASL augmente de 70 000 francs. Ce que M. Oppikofer ne mentionne pas, c'est que ce montant sert notamment à financer de nouveaux projets, comme c'est le cas dans plusieurs préavis que vous avez votés ces derniers temps, qui augmentent le budget de la FASL.

La Municipalité a analysé la situation financière de la FASL et a constaté que l'augmentation actuelle et la subvention octroyée dans le cadre du budget 2015 lui permettent de répondre aux exigences et de respecter la convention collective de travail. La Municipalité a également constaté ces dernières années des non-dépenses sur les salaires importantes – de l'ordre de plus de 300 000 francs – avec un fonds de réserves qui est doté de 300 000 francs. La subvention octroyée pour 2015 permet à la FASL d'assumer sa mission et de respecter la convention collective. Dans ce sens, la Municipalité vous invite à ne pas entrer en matière sur cet amendement.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

L'amendement Pierre-Yves Oppikofer est refusé par 65 voix contre 15 et 4 abstentions.

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – J'annonce un amendement au nom du groupe La Gauche au compte 5800.318 pour 105 000 francs. Cet amendement propose d'augmenter la subvention aux repas dans les réfectoires scolaires, ce qui permettrait de baisser le prix du repas de 8 francs à 6 francs. Il ne s'agit pas d'une lubie du groupe La Gauche. Nous avons conçu cet amendement après certaines demandes de parents, qui trouvent que les prix dans les réfectoires scolaires sont une charge assez lourde dans leur budget. J'ai pu discuter avec une mère célibataire qui a deux enfants qui mangent dans les réfectoires scolaires quatre jours par semaine, ce qui fait 256 francs de réfectoire scolaire par mois.

Avec cet amendement, cette charge passerait à 192 francs par mois. Ce serait donc un allègement pour les familles aux revenus modestes, tout en représentant une charge presque dérisoire pour la Ville, de 105 000 francs sur un budget de 1,8 milliard. Le rapport coût bénéfique paraît donc positif. C'est pourquoi je vous appelle à soutenir cet amendement, en vous rappelant que les prix dans les réfectoires scolaires ne sont pas proportionnels aux revenus ; ils pénalisent donc les familles modestes et les familles nombreuses, par opposition aux APEMS, où là les prix sont proportionnels aux revenus.

Amendement

Diminution du prix des repas dans les réfectoires scolaires de 8 à 6 francs.

5800.318 : + 69 000

5800.434 : – 36 000

Total général : 105 000

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – La Municipalité a regardé ce qui se passe dans les autres communes et villes de Suisse romande. Ce tarif est appliqué pratiquement partout dans les villes qui nous entourent : à Fribourg, à Yverdon, à Nyon, ou encore à Genève. A Vevey, les tarifs sont plus élevés. Il nous semble donc que ces tarifs sont corrects.

J'ajoute encore que votre Conseil devra adopter un préavis en janvier – en tout cas, nous le souhaitons – qui permettra d'améliorer nettement la qualité des repas servis dans les réfectoires via le projet pour l'alimentation collective. Une subvention d'environ 1 francs 20, via le FDD sera faite à chaque repas. C'est un effort important qui sera fait et cela nous semble, à ce stade, suffisant. Nous vous invitons également à ne pas entrer en matière sur cet amendement.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – D'après les bruits que j'ai entendus tout à l'heure et les remarques sous cape, je vois que tout le monde a faim. Cela n'empêche pas de discuter le budget, même s'il n'y a qu'un groupe qui le discute. (*Rumeurs dans l'Assemblée.*)

Je demande le vote nominal. Nous arrivons au cinquième de nos amendements. La somme globale de tous les amendements que nous avons proposés se monte à 1,5 million, c'est-à-dire même pas 1 % du budget. C'est dire si c'est un accroc terrible dans un budget que nous qualifierons d'austère, rigide, immobile et de non dépassable.

On constate notamment que, chez les Verts, il n'y a aucune volonté d'affecter l'argent récolté dans les horodateurs aux transports publics. On constate que, chez la majorité, il n'y a aucune volonté d'envoyer les jeunes, les gamins à problèmes, ailleurs que chez des logopédistes privées, même si le rapport de gestion en faisait mention. Même l'auteur de la remarque n'y tient pas. Dans ce Conseil, il n'y a pas de volonté d'améliorer l'Inspection du travail, même si les patrons électriciens reconnaissent qu'il y a des problèmes. Enfin, il n'y a aucune volonté de rendre plus accessibles les repas dans les réfectoires pour les écoliers. On en prend note et la note sera prise sur ce dernier vote, qui se fera donc de manière nominative.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Ce Conseil, composé, comme on le sait, de partisans de l'ignorance et de l'obscurantisme, n'apprécie pas forcément, à gauche comme à droite, de se faire juger à l'aune de vos critères, qui en valent d'autres. Symbole pour symbole, symboliquement et par le moyen de ce vote nominal, nous vous donnerons la réponse que vous attendez, et que vous aurez.

Le président : – Nous avons une demande de vote nominal.

Cette demande est appuyée par cinq conseillers.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

A l'appel nominal l'amendement Hadrien Buclin est refusé par 56 voix contre 16 et 12 abstentions.

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Buclin Hadrien, Crausaz Mottier Magali, Dupuis Johann, Felli Romain, Hubler Alain, Kessler Sébastien, Knecht Evelyne, Michaud Gigon Sophie, Mivelaz Philippe, Mottier Vincent, Oppikofer Pierre-Yves, Pain Johan, Payot David, Resplendino Janine, Unal Ismail, Voutat Marlène.

Ont voté non : M^{mes} et MM. Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Aubert Eliane, Beaud Valéry, Bergmann Sylvianne, Bettschart-Narbel Florence, Blanc Mathieu, Bonnard Claude, Briod Alix-Olivier, Bürgin Daniel, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Clivaz Philippe, de Meuron Thérèse, Decollogny Anne-Françoise, Dubas Daniel, Ducommun Philippe, Evéquoz Séverine, Faller Olivier, Ferrari Yves, Gaudard Guy, Gebhardt André, Gillard Nicolas, Graber Nicole, Graf Albert, Henchoz Jean-Daniel, Hildbrand Pierre-Antoine, Ichtters Anne-Lise, Jeanmonod Alain, Joosten Robert, Klunge Henri, Lapique Gaëlle, Laurent Jean-Luc, Longchamp Françoise, Mach André, Marly Gianna, Marti Manuela, Martin Pedro, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko, Ostermann Roland, Perrin Charles-Denis, Philippoz Roland, Picard Bertrand, Rebeaud Laurent, Ruiz Vazquez Francisco, Salzmänn Yvan, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Thambipillai Namasivayam, Tran-Nhu Thanh-My, Trezzini Giampiero, Velasco Maria, Wild Diane, Zürcher Anna.

Se sont abstenus : M^{mes} et MM. Fracheboud Cédric, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Grin Claude Nicole, Knecht Myrèle, Litzistorf Spina Natacha, Mayor Isabelle, Meylan Jean, Neumann Sarah, Pitton Blaise Michel, Rastorfer Jacques-Etienne, Rossi Vincent.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), rapporteur remplaçant : – La Commission des finances propose d'accepter le budget de la Direction enfance, jeunesse et cohésion sociale par 8 oui et 6 abstentions, sans avis contraire.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le budget d'Enfance, Jeunesse et Cohésion sociale est adopté par une majorité de voix, une vingtaine d'avis contraires et une vingtaine d'abstentions.

La séance est levée à 21 h.
